

OBSERVATOIRE
DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX
ÉLECTIONS POLITIQUES



ÉLECTIONS DE 2017

Cnfl

CONSEIL NATIONAL
DES FEMMES DU LUXEMBOURG

OBSERVATOIRE
DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX
ÉLECTIONS POLITIQUES



**Édité par le Conseil National des Femmes du Luxembourg¹,
Association sans but lucratif**

11a, bd Joseph II
L-1840 Luxembourg
Site internet : www.cnfl.lu
Tél. : 29 65 25 1
Fax. : 29 65 24
Contact : Monique Stein
Courriel : monique.stein@cnfl.lu

Commentaires : CNFL

Chargées de l'étude : Anik Raskin, Céline Schall et Monique Stein
avec la collaboration de Véronique Fabert et Cendrine Heinrich

Droits réservés à l'éditeur

ISBN : 978-2-9599734-8-2
Édition : 2018

Publication financée par le ministère de l'Égalité des chances et le ministère d'État. Les interprétations contenues dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position du ministère de l'Égalité des chances et du ministère d'État.



¹Les associations-membres du CNFL sont Action catholique des femmes du Luxembourg, Association des femmes libérales, Cid Femmes et Genre Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg, Fédération nationale des femmes luxembourgeoises, Femmes chrétiennes sociales, Femmes en détresse, Femmes socialistes, Section luxembourgeoise du ZONTA international, Union des dames israélites, Union des femmes luxembourgeoises, Union luxembourgeoise du SOROPTIMIST international.



Les mots

du ministre d'État, de la ministre de l'Égalité des chances et de la présidente du CNFL



Les mots du ministre d'État

Chers lecteurs,
Chères lectrices,

Vous tenez en vos mains une étude relative à la participation politique des femmes aux élections communales de 2017. Il coule de source que tout mouvement international ou national s'engageant pour les femmes a, entre autres, dans ses finalités la lutte pour la participation des femmes en politique.



© SIP / Yves Corthum

La question de l'égalité des hommes et des femmes a beaucoup évolué au sein de nos sociétés au cours du siècle dernier. Outre la Constitution luxembourgeoise qui consacre l'égalité des hommes et des femmes en droits et en devoirs. L'égalité des hommes et des femmes est également un principe fondamental de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et est consacrée au sein du Traité de Lisbonne, par le droit dérivé et la jurisprudence de l'Union.

Dans la pratique, il n'en reste pas moins que des discriminations subsistent. Préjugés, traditions et croyances. L'inégalité se fonde sur des stéréotypes de genre qui maintiennent, encore aujourd'hui, des barrières invisibles à l'égalité des femmes et des hommes. D'où l'importance de l'action en vue de promouvoir une politique communale d'égalité entre femmes et hommes. C'est une action légitime et utile à toute la société, un élément fondamental de la démocratie.

Car, comme le disait Ban-Ki-Moon : « Les pays ayant plus d'égalité des sexes ont une meilleure croissance économique. Les entreprises avec plus de femmes leaders se comportent mieux. Les accords de paix qui incluent les femmes sont plus durables. Les parlements avec plus de femmes adoptent davantage de législation sur des questions sociales clés telles que la santé, l'éducation, la lutte contre la discrimination et la pension alimentaire pour enfants. La preuve est claire: l'égalité pour les femmes signifie le progrès pour tous ».

Malheureusement, vous lirez qu'actuellement dans ce rapport que seules 35,78 % des femmes participent aux élections communales. Bien que le pourcentage reste bas, le taux de candidates aux dernières élections confirme une progression lente mais constante de la participation des femmes aux élections depuis 1920. Quelque part, c'est donc le bon chemin que nous avons tous pris.

Belle lecture,
Xavier Bettel

Les mots de la ministre de l'Égalité des chances

En date du 12 septembre 2014, le gouvernement a arrêté sa stratégie pour atteindre un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision économique et politique.

La loi du 15 décembre 2016 portant 1. modification du Code du travail 2. modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques inscrit dans la législation luxembourgeoise l'obligation pour les partis politiques de garantir un quota de 40% de chaque sexe sur les listes de candidatures pour les élections législatives et de 50% pour les élections européennes.



Au cas où cet objectif n'est pas atteint, la dotation prévue par la législation sur le financement des partis politiques diminue de manière proportionnelle.

Etant donné que les élections communales ne tombent pas sous le champ d'application de la législation sur le financement des partis politiques, un système de quotas légaux respectivement de sanctions en cas de non-respect de ces quotas n'est pas prévu.

C'est pourquoi le Ministère de l'Égalité des chances a mis en place, avec la collaboration d'une multitude d'acteurs, un large partenariat national tendant à motiver le sexe sous-représenté, à savoir les femmes, à poser leur candidature respectivement à sensibiliser les électeurs en vue d'un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision politique au niveau communal.

Cette campagne de mobilisation comprenait notamment

- la mise en place du site Internet votezegalite.lu/wieltegaliteit.lu
- l'organisation de six soirées régionales d'information et de rencontre
- participation aux journées portes ouvertes organisées par une vingtaine de communes luxembourgeoises
- le recueil et la diffusion de témoignages de soutien individuels en provenance de 47 personnalités connues au Luxembourg
- une collaboration avec les médias.

Les efforts entrepris se sont soldés par une augmentation du nombre de candidatures féminines pour les élections communales du 8 octobre 2017 : 1279 des 3575 candidats étaient des femmes, ce qui équivaut à un pourcentage de 35,8% par rapport à 32% en 2011.

Sur les listes présentées par les partis politiques dans les communes à système de vote à majorité proportionnelle, le pourcentage des femmes a même atteint 39,5%.

Cette tendance se retrouve également au niveau des résultats dans la mesure où le pourcentage de femmes élues se situe à 24,85% par rapport à 22,2% en 2011.

L'évolution est donc positive mais lente. Trop lente.

C'est pourquoi le ministère de l'Égalité des chances va intensifier ses efforts tendant à sensibiliser la population, dès le plus jeune âge, à un partage plus équilibré des rôles et responsabilités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie.

Un suivi systématique et une évaluation fiable sont des éléments indispensables pour mesurer le succès des politiques et pour analyser l'évolution de la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes. L'Observatoire des élections du Conseil national des femmes du Luxembourg constitue un instrument précieux dans ce contexte.

Lydia Mutsch

Les mots de la présidente du CNFL

Changeons les lois!

Tel était le titre de la préface de l'Observatoire de la participation des femmes aux élections communales en 2011. Les résultats des élections communales de 2011 étaient alarmants. Ils marquaient pour la première fois un statu quo depuis 1993. Heureusement, l'année 2017 reprend la cadence d'une augmentation autour des 5 points de pourcentage pour le taux des femmes élues.



Est-ce un signe précurseur de l'efficacité de la nouvelle loi des quotas qui sera en vigueur dès l'année 2018 pour les futures élections législatives et européennes?

Ne soyons pas trop optimistes : avec 24,75 % de femmes élues, seul un quart des mandataires aux conseils communaux sont des femmes. Or, les femmes représentent la moitié de la population et, en tant que telles, elles devraient participer à la prise de décision au même titre que les hommes.

Dans huit communes aucune femme ne fut élue et, dans 22 communes, il n'y a qu'une seule femme au conseil communal. A la tête des communes figurent 12 femmes bourgmestres par rapport à 90 hommes. Avec 76% d'hommes élus lors des élections législatives de 2013, la composition de la Chambre des Députés reste aussi très loin de la parité.

Pour promouvoir efficacement l'équilibre femmes-hommes au niveau politique, nous avons besoin de quotas! Nous avons besoin de quotas jusqu'à ce que le principe de la parité soit si fortement ancré dans nos mœurs que cet outil deviendra superflu. Le CNFL a plaidé pour cette mesure pendant de nombreuses années et le gouvernement luxembourgeois a ouvert la voie avec la nouvelle loi du 15 décembre 2016 modifiant l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 réglementant le financement des partis politiques en subordonnant l'attribution à un parti politique de la dotation à la condition d'avoir présenté pour les élections législatives des listes, comprenant 24 candidats de chaque sexe, incitant ainsi les partis à établir des listes présentant 40% de femmes candidates. Quant aux élections européennes, un pas supplémentaire a été franchi en retenant l'option paritaire pour la présentation des listes de candidat-e-s.

Plusieurs pays européens, notamment nos voisins belges et français, ont obtenu d'excellents résultats avec de telles mesures. Au Luxembourg, le bilan sera certainement moins spectaculaire tant que notre loi électorale ne sera pas changée en faveur de listes au moins partiellement bloquées. Mais avec des listes comportant au moins 40% de représentant-e-s de l'un ou de l'autre sexe, il est très probable que les partis politiques redoubleront d'efforts pour recruter des candidates qui ont de réelles chances d'être élues.

N'oublions pas que l'égalité entre les sexes dans la prise de décision signifie le progrès pour toutes et tous !

Karin Manderscheid

TABLE DES MATIÈRES

Propos introductifs. La question de la présence des femmes dans le contexte des élections communales luxembourgeoises de 2017.....	14
1. La participation des femmes aux élections : un élément fondamental de la démocratie.....	16
2. La représentation des femmes en politique au Luxembourg.....	17
3. Note pour la compréhension : le système électoral communal luxembourgeois.....	19
4. Contenu et structure du présent rapport.....	20
Aperçu général. Les principaux chiffres à retenir des élections communales de 2017.....	22
Première partie. Les candidat-e-s aux élections communales de 2017.....	26
1. Les taux de candidates au niveau national et en fonction de plusieurs variables.....	28
1.1. Le taux de candidates au niveau national.....	28
1.2. Les taux de candidates en fonction de plusieurs variables.....	28
1.2.1. Les taux de candidates en fonction de la commune.....	29
1.2.2. Les taux de candidates en fonction de la région.....	30
1.2.3. Les taux de candidates en fonction du système électoral.....	31
1.2.4. Les taux de candidates en fonction du parti politique (communes à système proportionnel).....	32
1.2.5. La manière dont ces variables jouent ensemble sur les taux de candidates.....	32
2. Le profil des candidates et des candidats au niveau national et en fonction de plusieurs variables.....	34
2.1. Le profil des candidat-e-s au niveau national.....	34
2.2. Le profil des candidat-e-s en fonction de plusieurs variables (aperçu).....	38
3. L'évolution des taux de femmes candidates.....	39
3.1. L'évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1920.....	39
3.2. L'évolution des taux de candidates en fonction de plusieurs variables.....	40
3.2.1. L'évolution des taux de candidates en fonction de la commune.....	40
3.2.2. L'évolution des taux de candidates en fonction de la région.....	41
3.2.3. L'évolution des taux de candidates en fonction du système électoral.....	42
3.2.4. L'évolution des taux de candidates en fonction du parti politique (communes à système proportionnel).....	44
3.3. L'évolution des profils des candidates.....	44
3.3.1. L'évolution des âges des candidates.....	45
3.3.2. L'évolution des nationalités des candidates.....	45
3.3.3. L'évolution des professions des candidates.....	45
3.3.4. L'évolution des taux de renouvellement des candidates.....	46

TABLE DES MATIÈRES

Seconde partie. Les élu-e-s aux élections communales de 2017	48
1. Les taux de réussite des femmes & des hommes au niveau national et en fonction de plusieurs variables	51
1.1. Le taux de réussite des candidat-e-s au niveau national.....	51
1.2. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction de plusieurs variables.....	52
1.2.1. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction de la région.....	52
1.2.2. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction du système électoral.....	53
1.2.3. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction du parti politique (système proportionnel).....	54
1.2.4. Les taux de réussite des candidates en fonction de leur notoriété.....	54
2. Les taux d'élus aux élections communales de 2017 au niveau national et en fonction de plusieurs variables	55
2.1. Rappel du taux d'élus au niveau national.....	55
2.2. Les taux d'élus en fonction en plusieurs variables.....	55
2.2.1. Les taux d'élus en fonction de la commune.....	55
2.2.2. Les taux d'élus en fonction de la région.....	56
2.2.3. Les taux d'élus en fonction du système électoral.....	57
2.2.4. Les taux d'élus en fonction du parti politique (communes à système proportionnel).....	57
2.2.5. Les taux d'élus en fonction de la région et du mode électoral.....	58
2.2.6. Les taux d'élus en fonction de la région et du parti politique.....	58
3. Le profil des élues et élus au niveau national et en fonction de plusieurs variables	59
3.1. Le profil des élu-e-s au niveau national.....	59
3.2. Les profils des élu-e-s en fonction de plusieurs variables (aperçu).....	63
4. La position des femmes élues au sein des conseils communaux	64
4.1. Les positions des élues au niveau national.....	64
4.2. Les positions des élues en fonction de plusieurs variables.....	65
4.2.1. Les positions des élues en fonction de la région.....	65
4.2.2. Les positions des élues en fonction du système.....	66
4.2.3. Les positions des élues en fonction du parti politique (communes à système proportionnel).....	66
4.3. Quelques éléments du portrait des échevin-e-s et conseiller-ère-s.....	67
5. L'évolution des taux de femmes élues, de leur profil et de leur position au sein des conseils communaux	68
5.1. L'évolution des taux d'élus au fil des scrutins.....	68
5.1.1. L'évolution des taux d'élus au niveau national.....	68
5.1.2. L'évolution des taux d'élus en fonction de plusieurs variables.....	70
5.2. L'évolution des profils des élues.....	74
5.3. L'évolution des positions des élues.....	75

TABLE DES MATIÈRES

Conclusions et perspectives	76
1. Synthèse du rapport	78
1.1. Les taux de candidates et les profils des candidat-e-s aux élections de 2017.....	78
1.1.1. Les taux de participation des femmes en 2017.....	78
1.1.2. Les profils des candidates en 2017.....	78
1.1.3. L'évolution des taux et des profils des candidates depuis 1920.....	79
1.2. Les taux de réussite, taux d'élus et portraits des élu-e-s aux élections de 2017 et leur évolution depuis 1920.....	79
1.2.1. Les taux de réussite en 2017.....	79
1.2.2. Les taux d'élus en 2017.....	79
1.2.3. Les profils des élues en 2017.....	80
1.1.4. La composition des conseils communaux en 2017.....	80
1.1.5. Les évolutions des taux, profils et positions des élues au fil des scrutins depuis 1920.....	80
2. Trois problèmes principaux et des pistes à explorer pour les solutionner	81
2.1. Les problèmes identifiés par cette étude.....	81
2.2. Les solutions explorées ailleurs.....	82
2.2.1. Augmenter le taux de candidates et changer les mentalités : la piste des quotas.....	82
2.2.2. Agir sur tous les fronts : les autres pistes.....	84
3. Les recommandations du CNFL	85
3.1. Augmenter le nombre de candidates et faire évoluer les mentalités par les quotas.....	85
3.2. Augmenter le nombre de candidates et le taux d'élus par des mesures d'accompagnement des candidates.....	86
3.3. Travailler sur l'image des femmes et sur l'image de la politique dans la société.....	87
3.4. Instaurer des quotas au niveau de la prise de décision économique.....	87
Bibliographie	88
1. Études citées	90
2. Autres sources	91
Table des illustrations	92
1. Tableaux	94
2. Graphiques	96
Annexes	98
Annexe 1. Les noms des candidates et élues, Communales 2017	100
Annexe 2. Les taux de candidates et d'élus en fonction des communes, Communales 2017	128
Annexe 3. Les taux de candidates et d'élus en fonction des partis politiques dans les communes à système proportionnel, Communales 2017	131
Annexe 4. Les taux de candidates et d'élus au fil des scrutins depuis 1920	137
Annexe 5. Le portrait des femmes bourgmestres	138

« Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'État veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes².

« Le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines³. »

« L'égalité est une affaire de démocratie et de droits fondamentaux, elle nous concerne tous⁴. »

² Article 11(2) de la *Constitution luxembourgeoise*, Texte coordonné à jour au 20 octobre 2016.

³ Extrait de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Assemblée générale des Nations Unies, ratifiée par le Luxembourg le 2 février 1989.

⁴ Flynn Pdraig in Commission européenne 1998.



Propos introductifs

La question de la présence des femmes
dans le contexte des élections communales
luxembourgeoises de 2017

1. La participation des femmes aux élections : un élément fondamental de la démocratie

La lutte pour la participation des femmes en politique fut et est toujours l'une des principales finalités des mouvements nationaux et internationaux des femmes. L'égalité des droits entre les genres en politique et dans la vie publique est d'ailleurs préconisée par l'article 7 de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (Cedaw) de 1979⁵. La commission des Nations Unies, chargée de contrôler la mise en œuvre de cette convention, précise dans sa recommandation générale⁶, que le concept de démocratie n'aura d'effet durable que lorsque les décisions politiques seront prises à la fois par les femmes et par les hommes et tiendront compte de façon égale des intérêts des un-e-s et des autres (ONU Femmes 2017a). Ainsi, l'absence de représentation égale des femmes et des hommes dans le processus de prise de décision politique et publique représente-t-elle une menace à la légitimité des démocraties et une violation du droit fondamental à l'égalité femmes/hommes (Bois-tard 2013). Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne visent également une représentation paritaire des femmes et des hommes (Humanrights 2017).

Pourtant, en 2017, le combat est loin d'être gagné. Si presque toutes les femmes à travers le monde disposent aujourd'hui du droit de vote et du droit d'être élue, le taux de femmes dans les institutions politiques ou dans les organes décisionnels reste encore très bas :

« Quelle que soit la région du monde considérée, les femmes restent largement absentes de la sphère politique, souvent en raison de lois, de pratiques, de comportements et de stéréotypes sexistes discriminatoires. » (*Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la participation des femmes à la vie politique*, ONU 2011).

Pour le démontrer, une étude de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et de l'Union interparlementaire (UIP) est publiée sous forme de carte du monde tous les ans depuis 2005. Celle de 2017 (ONU Femmes 2017b) montre que le nombre de femmes présentes dans les branches exécutives des gouvernements et dans les parlements stagne à l'échelle mondiale. Les auteur.e.s de l'étude observent une hausse sensible du nombre de pays ayant une femme pour cheffe d'État et/ou de gouvernement depuis la première édition de la carte publiée en 2005 (à cette date, elles étaient seulement 8) mais une légère baisse de ce nombre par rapport à 2015 (elles étaient 17 en 2017 contre 19 en 2015). La progression du nombre des femmes parlementaires dans le monde demeure également très lente : le pourcentage moyen des femmes dans les parlements nationaux n'a que légèrement augmenté, de 22,6 % en 2015 à 23% en 2016. En revanche, le nombre de femmes présidentes de parlement s'est sensiblement accru puisqu'il atteint un taux record de 19,1% – ce qui reste toutefois encore bien éloigné de la parité. Le nombre de femmes ministres dans le monde est resté pratiquement inchangé : elles étaient 732 en 2017 (contre 730 en 2015), ce qui représente environ 18% des ministres au total.

Les 5 pays qui comptent la plus forte proportion de femmes ministres sont en Europe et dans les Amériques. En Bulgarie, en France, au Nicaragua, en Suède et au Canada, plus de la moitié des ministres sont des femmes. La Suède est le premier pays au monde à avoir un gouvernement féministe autoproclamé et la Bulgarie a vu augmenter globalement la participation et la présence des femmes dans les instances décisionnaires dans toutes les sphères du pouvoir, public et privé, aux échelles nationale et internationale. Ces résultats peuvent être attribués en grande partie à une volonté politique clairement exprimée au plus haut niveau et à une culture politique sensible au genre (ONU Femmes 2017b).

⁵ Cette convention a été ratifiée par le Luxembourg en 1989.

⁶ Recommandation générale n°23 (§14) extraite de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ONU Femmes 2017a).

2. La représentation des femmes en politique au Luxembourg

Le Luxembourg a été un précurseur en matière de droits pour les femmes puisque les Luxembourgeoises obtiennent l'équivalence des droits politiques avec les hommes en 1919⁷. En outre, le Grand-Duché a inscrit dans sa Constitution en 2006 (Article 11-2), le principe de l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Au niveau international, le Luxembourg s'est aussi engagé à promouvoir l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision, par exemple dans la convention Cedaw précitée, la plate-forme de Pékin ou la Déclaration de Luxembourg à la Conférence des ministres chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2005. À la conférence sur les femmes organisée en 1995 par l'ONU à Pékin, le Luxembourg a ainsi notamment souscrit aux engagements suivants :

« Les gouvernements s'engagent à réaliser l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les instances et commissions gouvernementales, dans les entités de l'administration publique et dans le pouvoir judiciaire ainsi que, entre autres, à définir des objectifs spécifiques et à mettre en œuvre des mesures visant à fortement augmenter le nombre de femmes dans le but d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes (paragraphe 190a) et à prendre des mesures invitant, y compris, le cas échéant, dans les systèmes électoraux, les partis politiques à intégrer les femmes dans des fonctions publiques électives et non électives dans la même proportion et aux mêmes niveaux que les hommes. » (Déclaration et programme d'action de Beijing, ONU 1995).

Pourtant, d'après l'étude de l'ONU Femmes (2017b), au 1^{er} janvier 2017, le Luxembourg se plaçait en 77^e position sur 174 pays dans le monde, en termes de femmes détenant un poste ministériel, avec un taux de 20% (contre 23,1% en Belgique, 33,3% en Allemagne et 52,9% en France), ce qui le situe en bas de tableau des pays européens. Dans le classement des pays en fonction des femmes présentes dans les parlements monocaméraux ou dans les chambres basses, le Luxembourg apparaît en 52^e position sur 190, avec 28,3% de femmes représentées (contre 38% en Belgique, 37% en Allemagne mais 25,8% en France).

Par ailleurs, au niveau local, la proportion de femmes dans les conseils municipaux ou communaux dans les pays du continent européen en 2016 était en moyenne de 25,99% et la proportion de maires ou équivalents de 13,36% seulement (Commission pour l'égalité des genres 2016 : 54-57). Comparative-ment, pour l'Europe des 28, le taux moyen de femmes dans les conseils municipaux en 2016 est de 35% et 15% de maires ou équivalent (Insee 2017 : 175).

CLASSEMENT ⁸	PAYS	MEMBRES	MAIRES
1	Suède	44%	37%
2	France	40%	16%
3	Belgique	36%	13%
	Finlande	36%	17%
4	Espagne	35%	17%
5	Slovénie	32%	8%
6	Estonie	31%	14%
	Lettonie	31%	24%
	Royaume-Uni	31%	14%

⁷ Ce droit est accordé en 1918 en Allemagne, mais en 1944 en France et en 1948 Pour la Belgique. Source : Site Internet du Cid-Femmes.

⁸ Le présent classement se base sur le taux de femmes parmi les membres des conseils (2^e colonne).

CLASSEMENT ⁸	PAYS	MEMBRES	MAIRES
7	Danemark	30%	12%
	Hongrie	30%	20%
8	Italie	27%	13%
	Pays Bas	27%	21%
	République Tchèque	27%	4%
	Pologne	27%	11%
9	Portugal	26%	8%
	Allemagne	26%	10%
	Bulgarie	26%	11%
	Slovaquie	26%	23%
10	Lituanie	25%	5%
11	Luxembourg	22%	12%
	Malte	22%	15%
12	Croatie	20%	7%
	Irlande	20%	19%
13	Chypre	18%	0%
	Grèce	18%	4%
HC	Autriche	ND	6%
HC	Roumanie	ND	4%
Moyennes U28		35%	15%

Tableau 1 : Taux de femmes dans les conseils et taux de femmes maires dans les 28 pays de l'UE (Insee 2017 : 54-57).

En 2016, le Luxembourg se trouvait donc à la 11^e place des 28 pays de l'UE et même à la 25^e place du classement sur les pays du continent⁹ concernant la proportion de femmes conseillères au sein des conseils municipaux (Commission pour l'égalité des genres 2016 : 57). La proportion de femmes élues reste donc en-dessous de la moyenne des pays de l'UE. Concernant les femmes bourgmestres, les données des pays étudiés sont difficilement comparables, les modes de composition des organes exécutifs étant différents d'un pays à l'autre. Le Luxembourg se situe néanmoins en dessous de la moyenne (12% des bourgmestres étaient des femmes en 2016) et globalement, la présence des femmes dans les organes exécutifs des communes est loin d'être aussi importante que celle des hommes.

Ainsi, au Luxembourg, le déséquilibre persiste aux niveaux national et communal, et par ailleurs, dans les divers organes décisionnels. Les mesures politiques en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans la prise de décision politique ont néanmoins connu une accélération ces dernières années, avec notamment la campagne « Votez égalité¹¹ » mais surtout l'adoption, au mois d'avril 2014, par le gouvernement, d'un *Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018*. Un quota légal de 40% de candidat-e-s du sexe sous-représenté à partir des prochaines élections législatives a été fixé. Le non-respect de ce quota par les partis entraînera des sanctions financières. D'autres initiatives existent enfin au niveau national ou au niveau des partis politiques, pour favoriser la participation des femmes à la vie politique.

Parmi ces initiatives, l'Observatoire des élections est un outil de surveillance. En 1999, année où avaient lieu à la fois les élections européennes, législatives et communales, le Cid-femmes et Genre a mis en place, en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) et avec le soutien du Ministère de la Promotion Féminine, l'Observatoire de la participation des femmes aux élections (Wagener 1998). Depuis, l'Observatoire travaille sous la tutelle du CNFL. Sa première publication a porté sur les élections de 1999 (Conseil National des Femmes du Luxembourg 2000). Le présent rapport est le 7^e du genre. La démarche vise à connaître une situation à un instant T : il s'agit d'identifier les critères qui jouent sur la représentation des femmes et aussi potentiellement de comprendre les causes, par exemple, d'un faible taux de femmes candidates ou élues. L'étude vise également à rendre compte d'une évolution sur les moyen et long termes. Elle permet enfin de mettre ces chiffres en perspective avec la situation d'autres pays et de formuler des recommandations pour améliorer la situation.

⁹ L'étude de l'INSEE donne un taux de 10% de femmes maires au Luxembourg en 2016, contre 12,4% selon nos chiffres. Le tableau intègre donc cette correction (arrondi comme les résultats des autres pays) ; ce qui ne change cependant pas le classement.

¹⁰ Les pays ayant fourni des données pour ce classement sont au nombre de 35.

¹¹ Voir notamment le site : <http://votzegalite.lu/>

3. Note pour la compréhension : le système électoral communal luxembourgeois

Le présent rapport se centre exclusivement sur les élections communales de 2017. Au Luxembourg, elles ont lieu tous les six ans. Leurs fondements sont déterminés par la loi électorale modifiée du 18 février 2003 et la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Les conseils communaux ont pour mission la gestion du patrimoine et des intérêts de la commune. Chaque commune luxembourgeoise dispose d'un conseil communal et d'un collège des bourgmestre et échevin-e-s. Le nombre des conseiller-ère-s et échevin-e-s communaux-ales est fonction de la population de la commune¹².

Le 8 octobre 2017, les 285 319 personnes inscrites sur les listes électorales ont donc procédé à l'élection directe des membres du conseil communal de leur commune de résidence. Le vote est obligatoire pour tous les électeurs et toutes les électrices inscrit-e-s sur les listes électorales. Les non-Luxembourgeois qui résident au Grand-Duché depuis au moins cinq ans peuvent s'inscrire sur les listes électorales de leur commune de résidence sans pour autant perdre le droit de vote dans leur pays d'origine.

Les électeur-ric-e-s disposent d'autant de suffrages qu'il y a de conseiller-ère-s à élire au conseil communal. Le nombre de conseiller-ère-s communaux-ales est donc fonction du nombre d'habitant-e-s de la commune mais il est invariablement impair. Chaque commune forme une circonscription électorale. Tous les électeur-ric-e-s d'une commune concourent ensemble à l'élection des membres du conseil communal.

Deux systèmes électoraux président à ces élections :

- Dans les communes dont la population est inférieure à 3000 habitant-e-s, les élections se font d'après le système de la majorité relative (par la suite : communes à système majoritaire), que l'on peut résumer par l'expression *The winner takes it all*. En principe, des personnes individuelles se portent candidates (système uninominal) ou – plus rarement – une liste (système plurinominal) pour une circonscription. Au Luxembourg, les candidat-e-s ne représentent toutefois pas officiellement un parti, même si ces personnes peuvent posséder une carte de membre voire être actives au sein d'un parti. Celle ou celui qui obtient le plus de voix remporte le siège. Il s'agit donc d'un système fortement personnalisé. Chaque électeur-ric-e dispose d'autant de suffrages qu'il y a de conseiller-ère-s et peut, soit attribuer un ou deux suffrages à chaque candidat-e, soit panacher sur plusieurs listes, jusqu'à concurrence du total des suffrages dont elle ou il dispose.

- Dans les autres communes, les élections se font au scrutin de liste avec représentation proportionnelle (par la suite : communes à système proportionnel). Ce mode de scrutin vise à donner à chaque parti politique un nombre de sièges proportionnel au total des suffrages qu'il a obtenu. Il reproduit ainsi le plus fidèlement l'éventail des orientations politiques de l'électorat. Les candidat-e-s apparaissent sur des listes libres, et les partis décident de leur rang. Les sièges sont ensuite distribués proportionnellement aux voix qu'une liste a obtenues.

Le Luxembourg compte, en 2017, 105 communes, dont 59 à système majoritaire (contre 72 en 2011¹³) et 46 à système proportionnel (contre 44 en 2011)¹⁴.

¹² Source : Site officiel des élections au Grand-Duché du Luxembourg.

¹³ La diminution du nombre de communes à système majoritaire résulte de fusions entre communes.

¹⁴ En 2017, Troisvierges et Bissen sont passées du système majoritaire au système proportionnel.



4. Contenu et structure du présent rapport :

Le présent rapport présente sensiblement les mêmes analyses que les précédentes études de l'Observatoire (notamment de 2005 et 2011). Il se focalise ainsi sur deux types de données clés : les données sur les candidat-e-s et les données sur les élu-e-s en 2017 (y compris la composition des conseils communaux). Il met également en perspective ces données avec les résultats des études antérieures (portant sur les élections de 2005 et 2011 mais aussi sur des élections plus anciennes) pour décrire l'évolution de la participation des femmes au fil des scrutins.

Le présent rapport inclut, pour la première fois, des données sur les candidats et élus (hommes) à des fins de comparaison des profils des candidats et candidates et des profils des élus et élues.

Les données sur lesquelles s'appuie ce rapport viennent de plusieurs sources : celles sur les candidat-e-s ont été fournies par les communes et les partis¹⁵ ; les données sur les élu-e-s ont été recueillies sur le site officiel du Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg *elections.public.lu* et les données sur la composition des conseils communaux viennent des différentes communes ainsi que du SYVICOL. Les portraits des femmes bourgmestres (Annexe 5) ont été réalisés à partir des données fournies par ces dernières. Nous remercions donc chaleureusement les communes, les partis, les candidat-e-s et les élues qui nous ont fourni ces données.

La structure du rapport se décline comme suit. Un aperçu général de la place tenue par les femmes au sein des élections communales de 2017 précède le rapport proprement dit. La première partie explore les données sur les candidat-e-s. La seconde partie explore celles sur les élu-e-s. La conclusion présente une synthèse du rapport ainsi que les recommandations du CNFL. Les annexes réunissent plusieurs types de documents, dont notamment des analyses détaillées, appuyant les synthèses présentées dans le rapport.

¹⁵ Suite à la délibération 616/2017 de la Commission pour la Protection des Données



Aperçu général

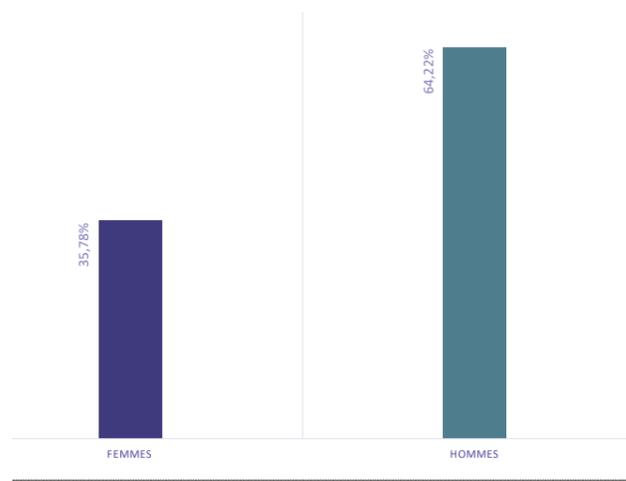
Les principaux chiffres à retenir des élections communales de 2017

Avant de passer à l'analyse détaillée de la participation des femmes aux élections communales du 8 octobre 2017, voici les principaux résultats à retenir.

Le taux de femmes dans la population luxembourgeoise est d'environ 50%¹⁶.

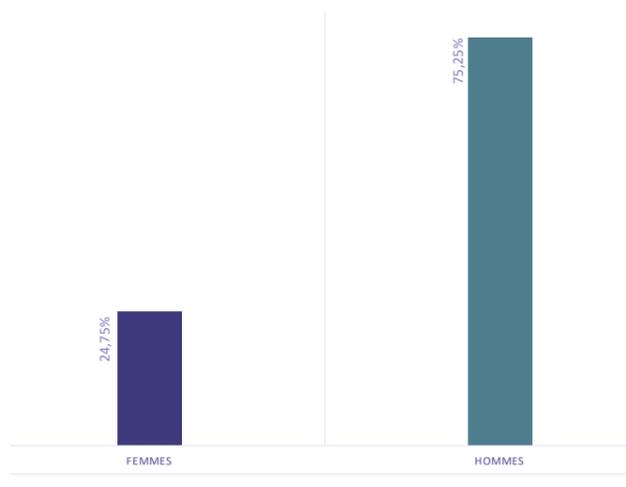
Aux élections communales de 2017, 1120 sièges étaient à pourvoir dans 105 communes.

3575 candidat-e-s y sont présenté-e-s : 1279 femmes¹⁷ et 2296 hommes. Le taux de femmes candidates est donc de 35,78% (et 64,22% d'hommes candidats) (Graphique 1).

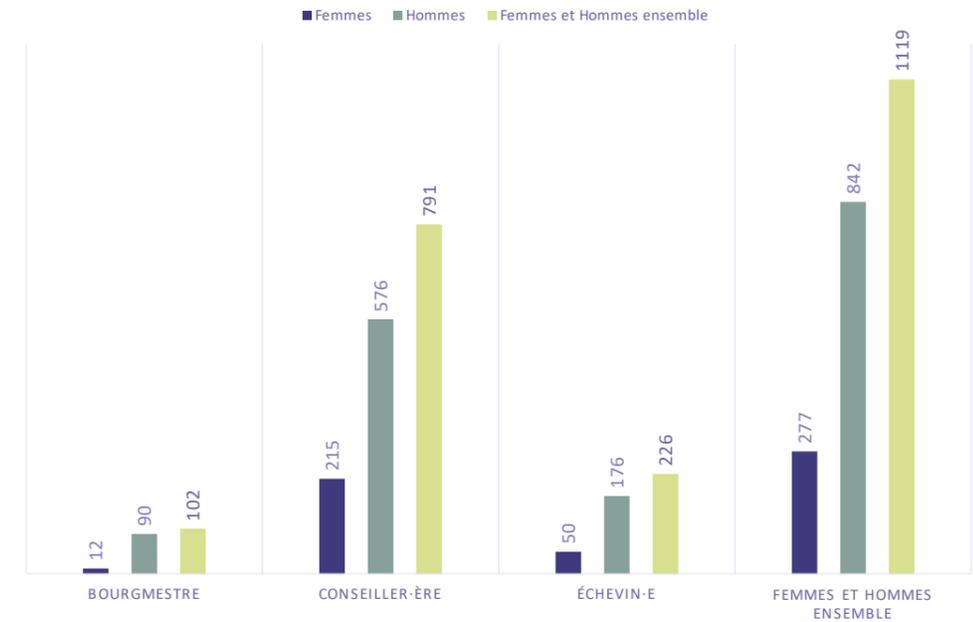


Graphique 1 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, Communes 2017

Les électeur-ric-e-s ont choisi parmi ces dernier-ère-s, 277 femmes et 842 hommes (soit 1119 élu-e-s¹⁸). Le taux de femmes élues est donc de 24,75% (et 75,25% d'hommes élus) (Graphique 2).



Graphique 2 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, Communes 2017.



Graphique 3 : Positions des élu-e-s siégeant au sein des conseils municipaux en fonction du genre (Nb), Communes 2017.

En janvier 2018, 275 femmes siègent au sein des conseils communaux, dont 213 en tant que conseillères (contre 576 conseillers), 50 en tant qu'échevines (contre 176 échevins) et 12 en tant que bourgmestres (contre 90 bourgmestres hommes – elles représentent donc 11,76% des bourgmestres) (Graphique 3)¹⁹.

Ainsi et comme on va le voir dans le détail, la participation des femmes à la vie politique communale est entravée à chaque étape du processus électoral : elles sont moins nombreuses à être candidates, leur taux de réussite est moins bon, elles sont donc encore moins nombreuses à être élues et enfin, elles occupent significativement moins que les hommes, les positions les plus élevées au sein des conseils communaux. En outre, en fonction de la commune, de la région, du système électoral et du parti politique, cette situation générale est parfois aggravée.

¹⁶ Source : <http://www.statistiques.public.lu/>

¹⁷ En annexe 1, figure la liste des noms et partis des candidates et élues, ainsi que, pour les élues, leur position dans le conseil communal en 2018.

¹⁸ Un des sièges à Bech n'a pas été pourvu, faute de candidat-e-s. Le nombre de sièges passe donc de 1120 à 1119.

¹⁹ En 2018, le nombre de communes au Luxembourg passe de 105 à 102, suite à trois fusions : Mompach et Rosport forment la nouvelle commune de Rosport-Mompach ; Septfontaines et Hobscheid forment la nouvelle commune de Habscht et Boevange-sur-Attert et Tuntange forment la nouvelle commune Helperknapp.



Première partie

Les candidat·e·s aux élections communales de 2017

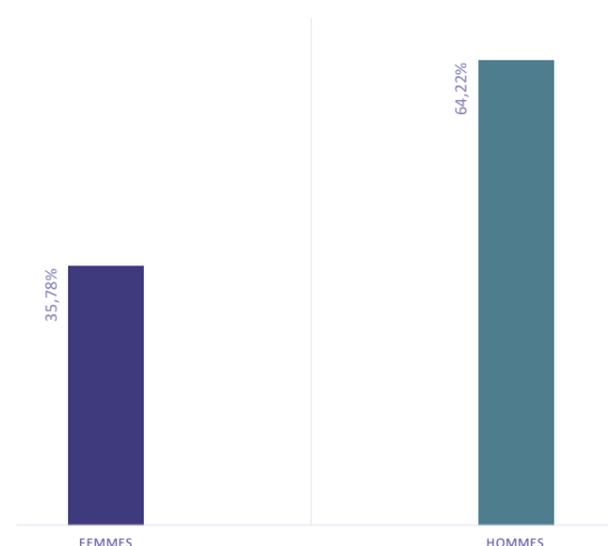
Dans cette première partie, nous observerons d'abord le taux de candidates au niveau national et la manière dont il varie en fonction de plusieurs critères (section 1). Nous verrons ensuite que le profil des femmes candidates se distingue légèrement de celui des hommes candidats et varie également en fonction de plusieurs éléments (région, système électoral, parti politique essentiellement) (section 2). Enfin, malgré ces différences et ces disparités, nous observerons une évolution lente mais confirmée cette année encore, vers une représentation plus importante des femmes. Cette évolution s'exprime aussi différemment en fonction de la région, du système politique et du parti politique (section 3).

1. Les taux de candidates au niveau national et en fonction de plusieurs variables

1.1. Le taux de candidates au niveau national

Aux élections communales de 2017, 3575 candidat-e-s se sont présenté-e-s : 1279 femmes et 2296 hommes.

Le taux de femmes candidates est donc de 35,78% (contre 64,22% d'hommes candidats). Ce taux, faible, est encore éloigné de la parité et même du quota de 40% (qui devra être respecté en 2018 aux élections nationales²⁰).



Graphique 1 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, Communales 2017

1.2. Les taux de candidates en fonction de plusieurs variables

Le taux de candidates n'est pas le même partout au Luxembourg ; il change en fonction de plusieurs variables. La plupart des études sur la représentation des femmes en politique montrent l'impact de certaines d'entre elles (par exemple, Boistard 2013 et 2014, Direction Générale des Études 1997). Notamment, la variable géographique (commune et région) est d'abord retenue, car la place des femmes est souvent liée à l'histoire, à la géographie et à la démographie d'un territoire. Ensuite, deux variables influent considérablement sur la participation des femmes aux élections :

→ Le système électoral joue sur la mobilisation des candidat-e-s. Plusieurs études internationales ont montré que le scrutin majoritaire était injuste envers les femmes (voir par exemple Direction Générale des Études 1997 ou Boistard 2013). En effet, dans une commune à système proportionnel, les candidat-e-s sont obligatoirement membres d'un parti ou d'un groupement politique et celui-ci prend en charge les démarches de ces dernier-ère-s. À cette démarche collective, s'oppose la candidature sur initiative personnelle inhérente aux communes à système majoritaire. Ainsi, l'effet mobilisateur est nettement plus fort dans les communes à système proportionnel : la volonté du parti d'attirer le plus d'électeur-ric-e-s possible explique en partie l'inscription de femmes candidates sur la liste, car un nombre restreint de femmes sur une liste de candidat-e-s peut être perçu négativement par une partie de l'électorat. Notons que tous les pays d'Europe occidentale dans lesquels la proportion de femmes au Parlement est supérieure à 20% ont adopté le système proportionnel (Boistard 2014).

→ Le rôle des partis politiques dans la participation des femmes est également montré par la plupart des études internationales. Dans la plupart des pays, ce sont les partis qui recrutent et sélectionnent les candidat-e-s et qui décident des questions qui figureront dans leur programme. La participation des femmes en politique dépend donc fortement du fonctionnement des partis et de la façon dont ils s'organisent. Il a même été montré qu'il « n'y a pas d'institutions ayant un plus grand impact sur la participation politique des femmes que les partis » (Boistard 2013).

L'analyse de l'impact de ces variables sur les taux de candidates et élues nous permet essentiellement d'identifier les conditions dans lesquelles les taux de femmes candidates sont les plus faibles et de tenter d'en saisir les causes.

²⁰ Rappelons que les élections communales ne sont, pour le moment, pas soumises aux quotas légaux.

1.2.1. Les taux de candidates en fonction de la commune

D'abord, ce taux varie en fonction de la commune.

COMMUNE	CANDIDAT-E-S (NB)	CANDIDATES FEMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (%)
Walferdange	52	27	51,92%
Hesperange	75	38	50,67%
Dudelange	95	48	50,53%
Beaufort	10	5	50,00%
Rumelange	44	21	47,73%
Contern	44	20	45,45%
Dalheim	11	5	45,45%
Grevenmacher	44	20	45,45%
Hobscheid	33	15	45,45%
Manternach	11	5	45,45%
Merttert	33	15	45,45%
Sandweiler	44	20	45,45%
Roeser	52	23	44,23%
Strassen	64	28	43,75%
Schifflange	60	26	43,33%
Betzdorf	44	19	43,18%
Colmar-Berg	14	6	42,86%
Bettembourg	75	32	42,67%
Bertrange	52	22	42,31%
Mamer	52	22	42,31%
Mersch	52	22	42,31%
Mondercange	52	22	42,31%
Schuttrange	55	23	41,82%
Weiler-la-Tour	12	5	41,67%
Käerjeng	75	31	41,33%
Echternach	44	18	40,91%
Lorentzweiler	44	18	40,91%
Luxembourg	208	85	40,87%
Ettelbruck	52	21	40,38%
Niederanven	52	21	40,38%

Tableau 2 : Classement des 30 communes présentant les plus hauts taux de femmes parmi les candidat-e-s, Communales 2017.



En effet, sur les 105 communes que compte le Luxembourg en 2017²¹, seules 41 présentent un taux de femmes candidates supérieur à la moyenne nationale (35,78%)²². Sur celles-ci, 30 communes présentent un taux de femmes candidates supérieur à 40% (Tableau 2).

Par contre, dans 8 communes, une seule femme s'est présentée (il s'agit de Bech, Saeul, Bourscheid, Useldange, Vallée de l'Ernz, Ell, Tandel et Wahl) et dans 5 communes, aucune femme n'a été candidate (il s'agit de Boulaide, Erpeldange, Fischbach, Nommern et Winseler).

1.2.2. Les taux de candidates en fonction de la région

La région²³ joue significativement²⁴ sur le taux de femmes parmi les candidat-e-s.

	SIÈGES DISPONIBLES (NB)	CANDIDAT-E-S (NB)	CANDIDATS HOMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (%)
Centre	249	923	560	363	39,33%
Est	229	546	348	198	36,26%
Nord	337	686	517	169	24,64%
Sud	305	1420	871	549	38,66%
Total général	1120	3575	2296	1279	35,78%

Tableau 3 : Nombre de sièges et de candidat-e-s en fonction du genre et de la région mis en relation avec les taux de femmes candidates par région, Communales 2017

Comme on le voit à partir du Tableau 3, la région Centre est celle qui présente le taux le plus élevé de candidates (39,33%), suivie de la région Sud (38,66%) et de la région Est (36,26%). Seule la région Nord présente un taux de candidates inférieur à la moyenne nationale avec seulement 24,64% de femmes parmi les candidat-e-s. Il est à noter qu'il s'agit également de la région qui propose le plus de sièges (337) – elle influe donc de façon significative sur le taux de candidates au niveau national.

²¹ Annexe 2, figure un tableau reprenant en détail les taux de candidates (et d'élues) par commune aux élections de 2017.

²² Notons que, d'un autre côté, la totalité des 105 communes présente un taux d'hommes candidats supérieur à 40%.

²³ Afin de mettre en évidence d'éventuelles différences régionales en matière de taux de participation féminine, les données sont alignées sur les circonscriptions des élections législatives.

²⁴ Afin de nous assurer de l'effet des variables sélectionnées sur les taux de femmes candidates ou élues ou sur les portraits des candidat-e-s ou élu-e-s, un test du « Khi carré » ou « Khi 2 » a été réalisé. Il s'agit d'un test statistique qui permet de s'assurer de l'adéquation d'une série de données à une famille de lois de probabilités ou de tester l'indépendance entre deux variables aléatoires. Autrement dit, il permet de déterminer si deux questions qualitatives sont indépendantes ou non ; si les réponses de l'une conditionnent les réponses de l'autre. Il ne permet toutefois pas de connaître le sens de la dépendance. Au fil de ce rapport, lorsque le test du Khi 2 est positif, il est signalé dans le texte que la variable joue « significativement » sur une ou plusieurs données. L'absence de cette mention indique une dépendance qui n'est pas statistiquement démontrée.

Notons également que parmi les 30 communes ayant les taux les plus élevés de femmes candidates, 13 se situent dans la région Centre²⁵, 7 dans la région Est²⁶, 9 dans la région Sud²⁷ et seulement 1 dans la région Nord²⁸.

1.2.3. Les taux de candidates en fonction du système électoral

Le système électoral joue également significativement sur le taux de femmes candidates.

	COMMUNES (NB)	SIÈGES DISPONIBLES (NB)	CANDIDAT-E-S (NB)	CANDIDATES FEMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (%)
Communes à système proportionnel	46	600	2749	1083	39,40%
Communes à système majoritaire	59	520	826	196	23,73%
Total et moyenne	105	1120	3575	1279	35,78%

Tableau 4 : Nombre de communes, de sièges disponibles et de candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, mis en relation avec les taux de femmes candidates par système, Communales 2017.

Le Tableau 4 montre que les communes à système proportionnel comptent un taux de femmes candidates nettement supérieur : 39,40% contre 23,73% pour les communes à système majoritaire. Rappelons que les communes à système majoritaire représentent un peu plus de 56% des communes du Luxembourg (et donc, une majorité des communes, mais pas la majorité des sièges).

Par ailleurs, les communes n'ayant pas de femmes candidates ou une seule femme candidate sont toutes des communes à système majoritaire et sur les 10 communes ayant le plus de femmes candidates, seules trois sont des communes à système majoritaire (Beaufort, Grevenmacher et Manternach).

À la suite des élections de 2011²⁹, nous avons, de plus, constaté que cinq des six communes qui étaient passées du système majoritaire au système proportionnel avaient vu leur taux de candidates et leur taux d'élues augmenter par rapport à 2005. Pour les élections de 2017, seules deux communes sont passées du système majoritaire au système proportionnel (il s'agit de Troisvierges et Bissen). À Troisvierges, le taux de candidates passe de 25% en 2011 à 31,82% en 2017 (il augmente donc) mais il passe, à Bissen, de 22,2% en 2011 à 13,64% en 2017. L'augmentation du taux de candidates n'est donc pas systématique ou immédiate dans le cas d'un changement de système électoral. En outre, cette année, cinq communes à système majoritaire (Beaufort, Dalheim, Manternach, Colmar-Berg et Weiler-la-Tour) figurent dans les communes ayant présenté plus de 40% de femmes candidates. Il semble donc que le système électoral joue fortement sur le taux de femmes candidates, mais que ce ne soit pas la seule donnée qui fasse varier le taux de femmes au sein des candidat-e-s.

²⁵ Il s'agit de : Bertrange, Colmar-Berg, Contern, Hesperange, Lorentzweiler, Luxembourg, Mersch, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Strassen, Walferdange et Weiler-la-Tour.

²⁶ Il s'agit de Beaufort, Biver, Dalheim, Echternach, Grevenmacher, Manternach et Mertert.

²⁷ Il s'agit de Bettembourg, Dudelange, Hobscheid, Käerjeng, Mamer, Mondercange, Roeser, Rumelange et Schiffange.

²⁸ Il s'agit d'Ettelbruck.

²⁹ Voir le précédent rapport sur les Communales de 2011 (CNFL 2012).

1.2.4. Les taux de candidates en fonction du parti politique (communes à système proportionnel)

Enfin, le taux de candidates varie significativement d'un parti à l'autre³⁰.

	LISTES (NB)	CANDIDAT·E·S (NB)	CANDIDATES FEMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (%)
Piratepartei (PP)	6	82	24	29,27%
Déi Gréng	34	466	227	48,71%
KPL	5	85	31	36,47%
Déi Lénk	8	145	72	49,66%
LSAP	43	549	216	39,34%
DP	43	559	199	35,60%
CSV	46	600	229	38,17%
ADR	10	165	59	35,76%
Autres	9	98	26	26,53%
Total général	204	2749	1083	39,40%

Tableau 5 : Nombre de listes et candidat·e·s en fonction du genre et du parti politique mis en relation avec les taux de femmes candidates par parti, Communales 2017.

On note d'abord (Tableau 5) que la quasi-totalité des partis présente des listes de candidatures où au moins 35% des candidat·e·s sont des femmes, à l'exception cependant du PiratePartei (PP) (29,27% de candidates) et des autres partis (« autres » : 26,53% de femmes candidates). Le parti Déi Lénk présente le taux le plus élevé de femmes candidates, frôlant même la parité (49,66%), suivi du parti Déi Gréng (48,71%).

On constate aussi que le nombre de listes varie fortement d'un parti à l'autre. Ainsi, le CSV est-il le seul parti ayant présenté des listes dans l'intégralité des 46 communes à système proportionnel que compte le pays. Le LSAP et le DP le suivent de près avec 43 listes chacun. À eux seuls, ces trois partis ont ainsi déposé 64,7% des listes de candidat·e·s (132 listes sur 204). Ils ne sont cependant pas ceux qui présentent les taux les plus élevés de femmes (39,34% pour le LSAP, 38,17% pour le CSV et 35,60% pour le DP) mais ils présentent tous les trois un taux proche ou supérieur à la moyenne nationale.

1.2.5. La manière dont ces variables jouent ensemble sur les taux de candidates

Observons maintenant comment ces trois variables jouent ensemble sur les taux de femmes candidates quand elles se croisent.

	SIÈGES (NB)	CANDIDAT·E·S (NB)	CANDIDATS HOMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (%)
Centre	249	923	560	363	39,33%
Majoritaire	76	126	98	28	22,22%
Proportionnel	173	797	462	335	42,03%
Est	228	546	348	198	36,26%
Majoritaire	150	230	161	69	30,00%
Proportionnel	79	316	187	129	40,82%
Nord	337	686	517	169	24,64%
Majoritaire	254	390	314	76	19,49%
Proportionnel	83	296	203	93	31,42%
Sud	305	1420	871	549	38,66%
Majoritaire	40	80	57	23	28,75%
Proportionnel	265	1340	814	526	39,25%
Total général	1120	3575	2296	1279	35,78%

Tableau 6 : Nombre de sièges et de candidat·e·s en fonction du genre et de la région et du système électoral, mis en relation avec les taux de femmes candidates, Communales 2017.

³⁰ En Annexe 3, figure un tableau reprenant les taux de candidates (et d'élus) en fonction des partis politiques dans les communes à système proportionnel.

³¹ Le Piratepartei sera par la suite désigné par les lettres PP dans les graphiques.

Comme le système électoral et la région jouent sur la représentation des femmes, il semble logique de constater (Tableau 6) que c'est dans les communes à système proportionnel du Centre qu'on compte le taux le plus élevé de candidates (42,03%) et que c'est dans les communes à système majoritaire du Nord qu'on compte le taux le moins élevé de candidates (19,49%).

On observe également qu'au Centre et au Sud, la majorité des mandats sont dans des communes à système proportionnel (respectivement 173 et 265 sièges dans les communes à systèmes proportionnel contre 76 et 40 dans les communes à systèmes majoritaire).

Dans la région Nord et dans la région Est, la majorité des mandats sont à pourvoir dans des communes à système majoritaire (respectivement 254 et 150 sièges dans les communes à système majoritaire contre 83 et 79 dans les communes à système proportionnel) ; ce qui, en l'état actuel des choses, peut partiellement expliquer les taux plus faibles de femmes parmi les candidat·e·s dans ces deux régions.

	PP	DÉI GRÉNG	KPL	DÉI LÉNK	LSAP	DP	CSV	ADR	AUTRES
Centre	18,52%	49,01%	26,32%	48,15%	46,05%	41,98%	38,73%	40,74%	28,13%
Est	36,36%	44,12%	NA ³²	NA	44,30%	37,97%	37,97%	NA	NA
Nord	42,86%	45,95%	NA	NA	29,51%	16,67%	38,55%	41,18%	21,05%
Sud	32,43%	50,48%	39,39%	50,55%	36,19%	36,18%	37,74%	33,88%	27,66%
Total général	29,27%	48,71%	36,47%	49,66%	39,34%	35,60%	38,17%	35,76%	26,53%

Tableau 7 : Taux de femmes candidates en fonction du parti politique et de la région, Communales 2017.

De la même manière (Tableau 7), on observe que c'est dans le Sud pour les partis Déi Lénk et Déi Gréng qu'on observe les taux les plus élevés de femmes candidates (respectivement 50,48% et 50,55%). À l'inverse, c'est dans le Nord au sein du DP ou dans le Centre au sein du PP qu'on note les taux les moins élevés de femmes candidates (respectivement 16,67% et 18,52%).

On observe également, à partir du même tableau, les efforts de plusieurs partis pour obtenir une plus grande harmonisation de la représentation féminine sur les quatre régions du pays. Déi Gréng est actuellement le parti approchant de plus près la parité au sein des quatre régions et le CSV maintient un taux de femmes presque équivalent pour les quatre régions. Les autres partis présentent des disparités importantes en fonction des régions : par exemple, le PP présente 18,52% de femmes au Centre mais 42,86% de femmes au Nord.

Les taux de candidates : ce qu'il faut retenir

3575 candidat·e·s se sont présenté·e·s aux élections communales de 2017 : 1279 femmes et 2296 hommes. Le taux de femmes candidates est donc de 35,78% (contre 64,22% d'hommes candidats), alors qu'il est d'environ 50% dans la population totale.

Les taux de candidates changent significativement en fonction de plusieurs variables :

- La commune : sur les 105 communes, seules 41 présentent un taux de femmes candidates supérieur à la moyenne nationale (35,78%) et 5 ne présentent aucune femme candidate ;
- La région : la région Centre est celle qui présente le taux le plus élevé de candidates (39,33%), suivie de la région Sud (38,66%) et de la région Est (36,26%). Seule la région Nord présente un taux de candidates inférieur à la moyenne nationale (24,64%) ;
- Le système électoral : les communes à système proportionnel comptent un taux de femmes candidates nettement supérieur (39,40% contre 23,73% pour les communes à système majoritaire) ;
- Le parti politique : la quasi-totalité des partis présente des listes de candidatures sur lesquelles au moins 35% des candidat·e·s sont des femmes mais le taux de candidates varie de 26,53% à 49,66% selon le parti ;
- L'effet de ces variables se renforce quand elles se croisent : région et parti ou région et système se renforcent et jouent positivement ou négativement sur les taux de candidates.

On observe donc un impact significatif de ces variables sur la participation des femmes aux élections communales de 2017, ce qui confirme notamment le rôle prépondérant du système électoral et des partis politiques dans la lutte pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

³² Dans ce tableau, l'indication « NA » (« Non Applicable ») signifie que le taux de candidat·e·s femmes et hommes confondus est nul pour ce parti et dans cette région.

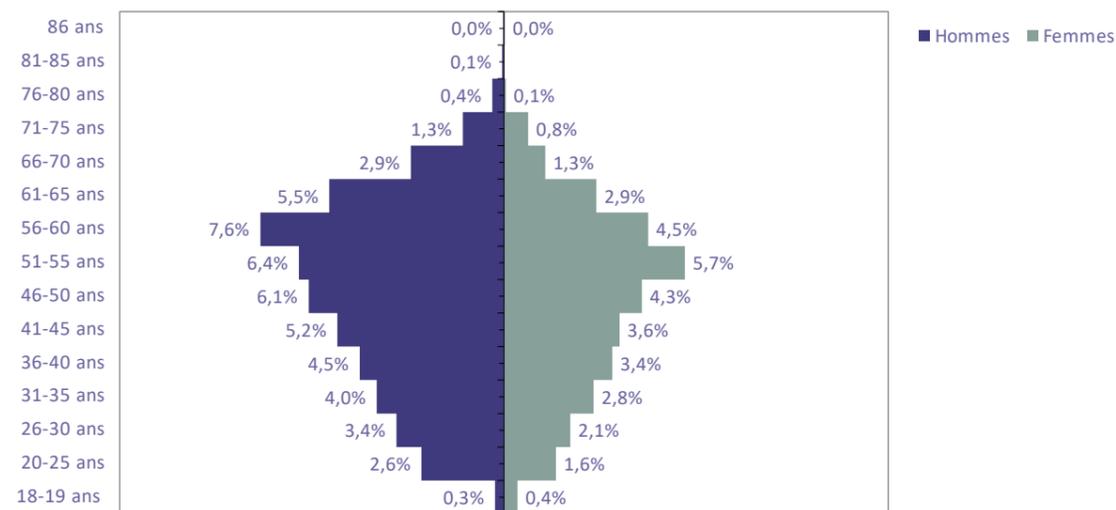


2. Le profil des candidates et des candidats au niveau national et en fonction de plusieurs variables

Au-delà des nombre et taux de femmes candidates aux élections, nous avons voulu dépeindre le profil de ces dernières et aussi les comparer au profil des hommes candidats (2.1.). Les critères pris en considération sont encadrés par la législation sur la protection des données personnelles : ils concernent donc uniquement l'âge, la profession et la nationalité des candidat-e-s³³. Nous verrons ensuite que ces portraits varient eux aussi en fonction de la région, du système électoral et du parti politique (2.2.).

2.1. Le profil des candidat-e-s au niveau national

Dans cette section, nous décrivons le profil des candidat-e-s, femmes et hommes confondus, pour lui-même et (quand cela est possible) nous le comparons avec les données disponibles sur la population résidente au Luxembourg, puis, pour chaque élément du profil, nous comparons les spécificités des femmes candidates par rapport aux hommes candidats et par rapport aux données nationales.



Graphique 4 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la tranche d'âge, Communes 2017.

Les candidat-e-s ont, en moyenne, presque 48 ans (47,98). Les plus jeunes ont 18 ans (12 personnes) et les plus âgé-e-s ont 86 ans (2 personnes). L'âge médian des candidat-e-s est de 49 ans³⁴.

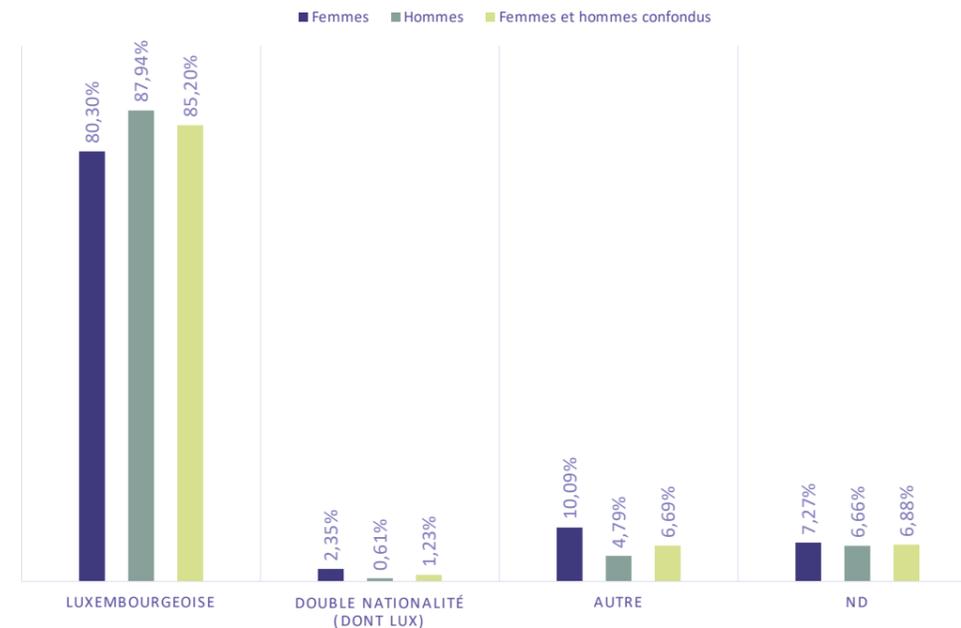
Au Luxembourg, en 2016, les résident-e-s ont une moyenne d'âge de 39,2 ans (Statec 2016), mais cette moyenne compte aussi les moins de 18 ans, qui ne se retrouvent évidemment pas dans la population des candidat-e-s. Si l'on compare la pyramide des âges des résident-e-s (Statec 2016) avec celle des candidat-e-s (Graphique 4), on constate essentiellement une sous-représentation des 25-45 ans au sein des candidat-e-s. On note aussi que la moyenne d'âge des candidat-e-s est relativement élevée, mais elle est dans la moyenne, des candidat-e-s aux élections communales ou locales d'autres pays voisins³⁵.

Les femmes candidates sont un peu plus jeunes que les candidats : elles ont en moyenne un peu plus de 47 ans (contre un peu plus de 48 ans pour les hommes). Par ailleurs au sein des hommes, ce sont les 56-60 ans qui sont les plus représentés (7,6% des candidats hommes ont entre 56 et 60 ans), alors qu'au sein des femmes, ce sont les 51-55 ans (5,7% des candidates ont entre 51 et 55 ans).

³³ Les informations reposent sur les indications fournies par les candidat-e-s lors de leur inscription sur les listes de candidature. Certaines sont donc très partielles et il est impossible de vérifier si ces données sont exactes et actualisées. Par ailleurs, le regroupement des différentes professions en catégories et secteurs professionnels suit la nomenclature proposée par l'Insee en France (<https://www.insee.fr/fr/information/2497952>). Néanmoins, il est revenu aux candidat-e-s de définir leur profession et le degré de précision varie fortement d'un-e candidat-e à l'autre. Les données présentées sont donc avant tout indicatives.

³⁴ C'est-à-dire que la moitié des candidat-e-s a moins de 49 ans et que la moitié des candidat-e-s a plus de 49 ans.

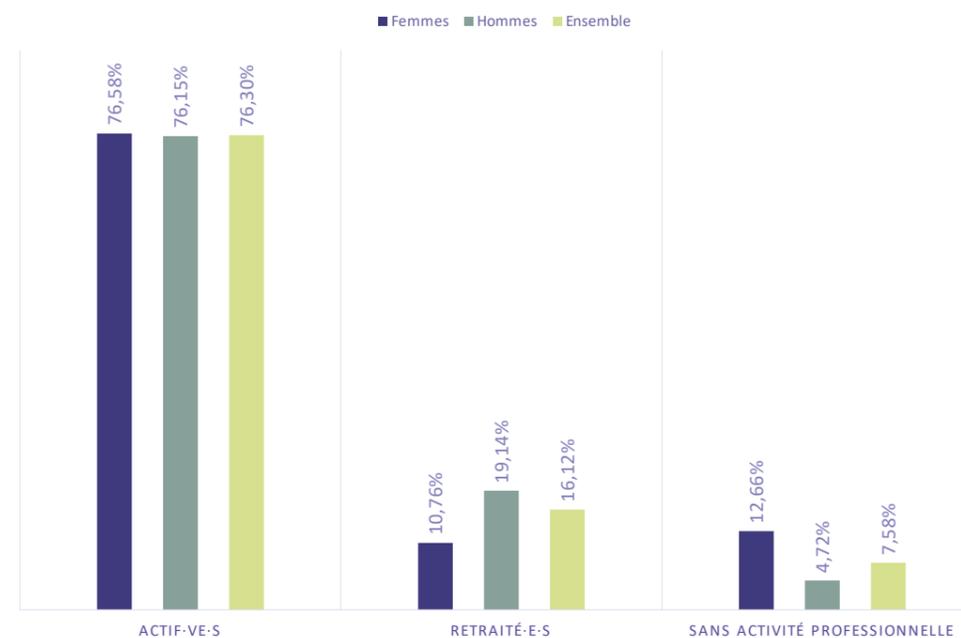
³⁵ Par exemple, en France, l'âge moyen des candidat-e-s était de 50 ans aux dernières élections municipales (Source : site Internet de L'Express 2014).



Graphique 5 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la nationalité, Communes 2017.

Les candidat-e-s sont très majoritairement Luxembourgeois-es (à 85,2%). Dans la population générale, les Luxembourgeois-es sont 56,96% (Statec 2012) : il y a donc une surreprésentation des Luxembourgeois-es dans la population des candidat-e-s. Très loin derrière, viennent les candidat-e-s d'une autre nationalité (6,69% dont 2,1% de portugais-es) puis les candidat-e-s ayant une double nationalité (dont la luxembourgeoise) avec 1,28% des candidat-e-s.

Les candidates sont un peu moins uniformément luxembourgeoises (80,3% contre 87,94% au sein des hommes) : elles restent tout de même majoritaires et en surreprésentation par rapport à la population générale. Viennent ensuite les candidates de nationalité portugaise (2,89% contre 1,66% au sein des hommes), les candidates ayant une double nationalité dont la nationalité luxembourgeoise (2,35% contre 0,61% au sein des hommes), les candidates de nationalité française (1,56% contre 0,52% au sein des hommes) ou les candidates de nationalité allemande (1,17% contre 0,48% au sein des hommes). On observe que, au sein des candidat-e-s d'une autre nationalité, les femmes sont majoritaires : 53,97% des candidat-e-s d'une autre nationalité sont des femmes. Elles sont également plus nombreuses à être dotées d'une double nationalité (dont la luxembourgeoise) : 68,18% des candidat-e-s ayant une double nationalité (dont la luxembourgeoise) sont des femmes. Par contre, les candidat-e-s luxembourgeois-es sont majoritairement des hommes : 66,28% des candidat-e-s luxembourgeois-es sont des hommes.

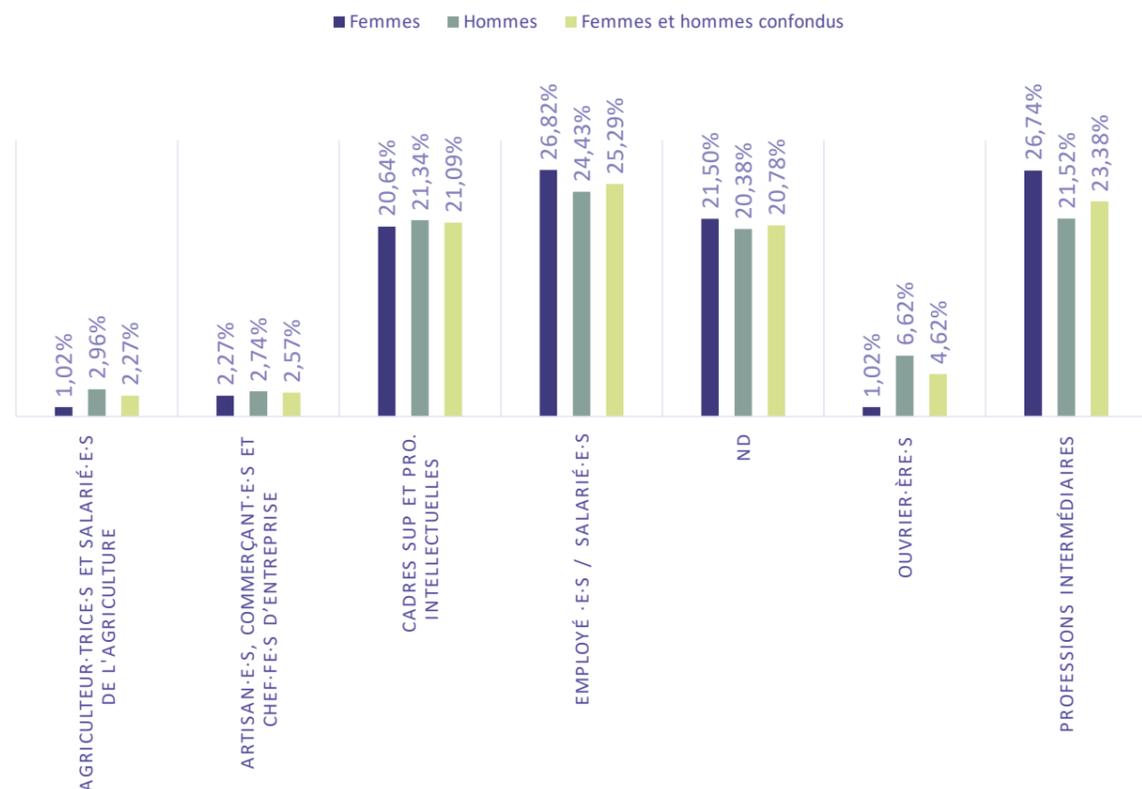


Graphique 6 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de l'activité professionnelle, Communes 2017³⁶.

Les candidat-e-s sont majoritairement actif-ve-s à 76,30% (seul-e-s 16,12% sont retraité-e-s et 7,58% sont sans activité).

En 2016, la population luxembourgeoise comptait 14% de retraité-e-s, 63% d'actif-ve-s et 23% de personnes sans activité (y compris les jeunes de moins de 20 ans, souvent étudiants) (Statec 2016). Du fait de la population concernée par les élections (plus de 18 ans), le taux d'étudiant-e-s (et donc de personnes sans activité professionnelle) baisse. On note cependant, par rapport à la population nationale, un taux élevé de retraité-e-s et un taux plutôt faible de personnes sans activité professionnelle.

Les candidates sont majoritairement actives à 76,58% (contre 76,15% les hommes). Par contre, elles sont moins retraitées (10,76% contre 19,14% au sein des hommes) et plus sans activité (12,66% contre 4,72% au sein des hommes).



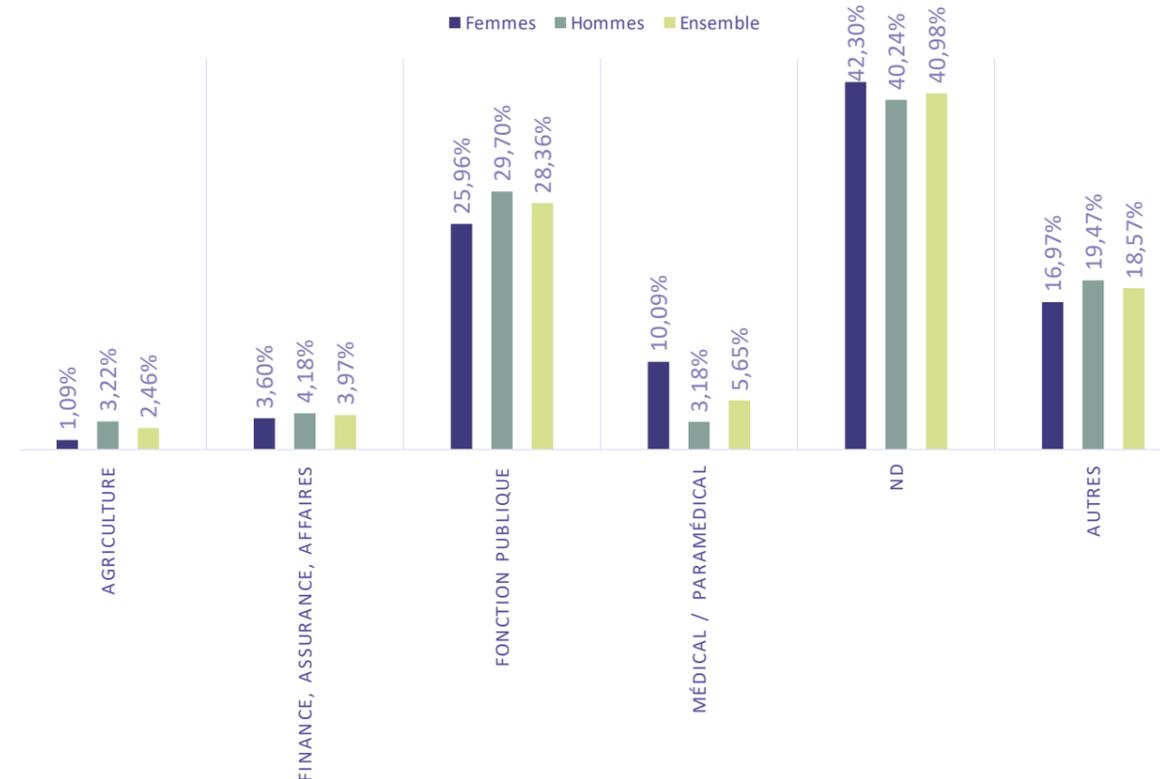
Graphique 7 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la catégorie socioprofessionnelle (CSP), Communes 2017.

Les candidat-e-s sont le plus souvent employé-e-s / salarié-e-s (à 25,29%), ou bien occupent une profession intermédiaire (23,38%) ou une profession intellectuelle supérieure (21,09%)³⁷.

Les candidates sont plus généralement employées (26,82% contre 24,43% au sein des hommes) ou occupent une profession intermédiaire (26,74% contre 21,52% au sein des hommes) mais occupent légèrement moins une profession intellectuelle supérieure (20,64% contre 21,34% au sein des hommes).

³⁶ Pour ce calcul, nous avons enlevé les non-réponses.

³⁷ Dans ces taux, ont été prises en compte les anciennes professions des candidat-e-s retraité-e-s quand elles ont été précisées.



Graphique 8 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et du secteur professionnel, Communes 2017.

Les candidat-e-s travaillent enfin majoritairement dans la fonction publique (28,36% des candidat-e-s³⁸, dont 10,85% travaillent dans l'éducation et 3,3% travaillent dans les transports publics) ; 5,65% exercent dans le secteur médical et paramédical et 3,97% travaillent dans le secteur de la finance, des assurances et des affaires.

Rappelons qu'environ 42% des Luxembourgeois-es sont fonctionnaires (Statec 2010) : au sein des candidat-e-s luxembourgeois-es, on en trouve ainsi un taux comparable à la population nationale. Par rapport à la population résidente, les fonctionnaires sont néanmoins clairement surreprésenté-e-s.

Les candidates travaillent enfin moins que les hommes dans la fonction publique (25,96% contre 29,7% au sein des hommes) mais elles travaillent cependant plus que les hommes dans l'éducation (15,95% contre 8,01% au sein des hommes) et dans le milieu médical et paramédical (10,01% contre 3,22% au sein des hommes).



Graphique 9 : Répartition des candidat-e-s déjà élues en 2011, des candidates mais non élues en 2011 et des candidates pour la première fois en 2017, Communes 2017.

Enfin, concernant les candidates, nous disposons d'une donnée dont nous ne disposons pas pour les candidats, à savoir leur candidature passée aux dernières élections communales de 2011. Sur les 1279 candidates, 390 (soit 30,49%) avaient déjà brigué un mandat lors des élections communales de 2011. Et sur ces candidates, 134 (soit 10,48% du total des candidates) ont déjà été élues en 2011.

³⁸ Si on enlève les non réponses, on atteint même 48,06% d'agents de la fonction publique..



2.2. Le profil des candidat-e-s en fonction de plusieurs variables (aperçu)

Les profils des hommes et des femmes candidat-e-s varient également en fonction de la région, du système électoral et du parti politique. On observe notamment que :

- **en fonction de la région**, l'âge des candidat-e-s varie (celui des hommes varie peu mais celui des femmes varie de 46 ans au Sud à 49 ans à l'Est) ; la nationalité des candidat-e-s varie (les candidat-e-s de double nationalité ou de nationalité étrangère se trouvent surtout au Centre ; et au Centre et à l'Est, les femmes sont moins luxembourgeoises) ; l'activité professionnelle des candidat-e-s varie (au Nord et à l'Est, on trouve clairement plus d'actif-ve-s, au Centre, le plus de retraité-e-s et au Sud, le plus de personnes sans activité professionnelle) ; les catégories socioprofessionnelles (CSP) varient (les « CSP + » se trouvent majoritairement au Centre, et spécifiquement au sein des femmes candidates) ; le secteur professionnel varie (mais relativement faiblement) et enfin, la rotation des candidates varie (le Centre et le Sud ont un taux de renouvellement des candidates (d'une élection à l'autre) plus important que le Nord et l'Est) ;
- **en fonction du système électoral**, l'âge des candidat-e-s varie (l'âge des femmes est plus élevé dans les communes à système majoritaire) ; la nationalité des candidat-e-s varie (on trouve un taux plus élevé de Luxembourgeois-es dans les communes à système majoritaire) ; les CSP varient (dans les communes à système majoritaire, on trouve moins de cadres et professions intellectuelles supérieures et moins d'employé-e-s) ; le secteur professionnel varie (dans les communes à système majoritaire, on observe un taux supérieur de candidat-e-s travaillant dans la fonction publique) et la rotation des candidates est bien plus forte dans les communes à système proportionnel que dans celles à système majoritaire ;
- **en fonction du parti**, l'âge des candidat-e-s varie (par exemple, au sein du PP, les femmes sont en moyenne âgées de 48 ans, contre 39 ans chez les hommes) ; la nationalité des candidat-e-s varie (au sein du KPL, du PP et du LSAP, les taux de candidat-e-s d'une nationalité étrangère sont plus élevés qu'ailleurs) ; l'activité professionnelle des candidat-e-s varie (on trouve par exemple 39,19% de retraité-e-s au sein des candidat-e-s du KPL) ; les CSP varient (on trouve par exemple 14,12% d'ouvrier-ère-s au sein des candidat-e-s du KPL contre 2,5% au sein du CSV par exemple) ; le secteur professionnel varie (on trouve beaucoup plus de personnels de la fonction publique au sein de Déi Gréng par exemple) et le renouvellement des candidates varie (plus d'un tiers des candidates du parti Déi Gréng en 2017 ou du parti KPL s'étaient déjà présentées en 2011).

Ces trois variables jouent donc significativement sur les portraits des candidat-e-s mais également sur les écarts observés entre les femmes et les hommes candidat-e-s.

Le profil des candidat-e-s : ce qu'il faut retenir

Le profil des candidat-e-s diffère du profil des habitant-e-s du Luxembourg. Les candidat-e-s sont plus âgé-e-s (48 ans en moyenne), majoritairement masculin-e-s (35,78% de femmes contre 50% dans la population), Luxembourgeois-es (85,2% contre 56,96% dans la population), plus actif-ve-s (76,3% contre 63% dans la population), plus retraité-e-s (16,12% contre 14% au sein de la population), et plus fonctionnaires (28,36% contre 42% au sein des seuls Luxembourgeois-es).

Au sein des candidat-e-s, les femmes présentent un profil légèrement différent des hommes. Elles sont plus jeunes (47 ans contre 48 pour les hommes), un peu moins uniformément de nationalité luxembourgeoise (80,3% contre 87,94% au sein des hommes), elles sont moins retraitées (10,76% contre 19,14% au sein des hommes) et plus sans activité (12,66% contre 4,72% au sein des hommes) que les hommes candidats. Elles sont généralement plus employées (26,82% contre 24,43% au sein des hommes) ou occupent une profession intermédiaire (26,74% contre 24,43% au sein des hommes) mais occupent moins une profession intellectuelle supérieure que les hommes (20,64% contre 21,34% au sein des hommes).

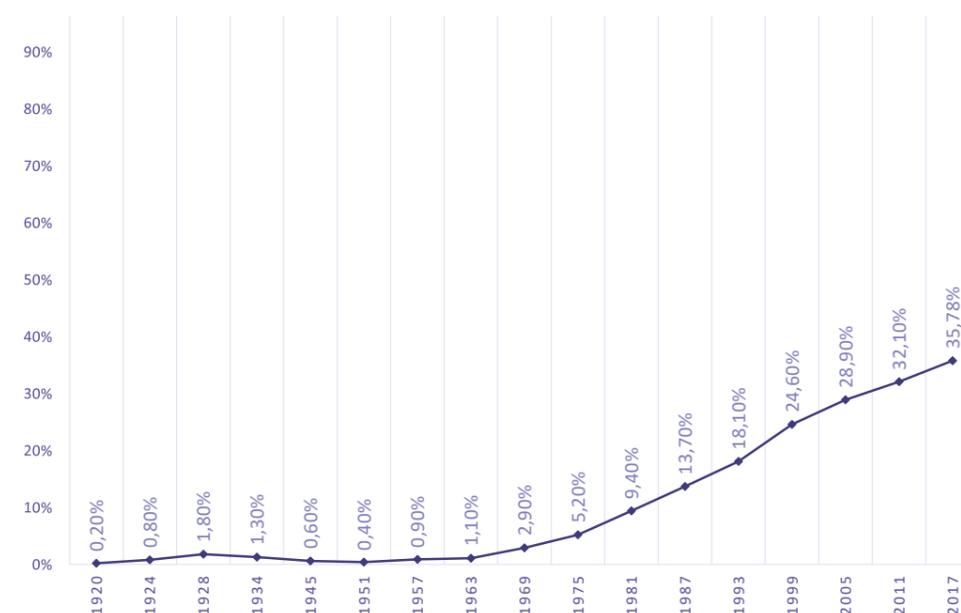
Elles travaillent enfin plus que les hommes dans l'éducation (15,95% contre 8,01% au sein des hommes) et le milieu médical (10,01% contre 3,22% au sein des hommes) mais moins dans la fonction publique (25,96% contre 29,7% au sein des hommes). Enfin, sur les 1279 candidates, 390 (soit 30,49%) avaient déjà brigué un mandat lors des élections communales de 2011 et 134 (soit 10,47% du total des candidates) ont été élues en 2011.

Les profils des hommes et des femmes candidat-e-s changent en fonction de plusieurs variables. La région, le système électoral et le parti politique font varier significativement l'âge, la nationalité, l'activité professionnelle ou la CSP des candidat-e-s. Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, les femmes des communes à système majoritaire sont plus jeunes (47 ans) que les femmes des communes à système proportionnel (49 ans). Un regard attentif sur ces profils montre aussi que les différences observées entre le profil des femmes et celui des hommes sont parfois creusées. C'est le cas par exemple au sein du KPL où 44,9% des hommes candidats sont retraités contre 4,17% des femmes de Déi Lénk.

3. L'évolution des taux de femmes candidates

Le taux de candidates et le portrait de ces dernières aux élections de 2017 peuvent être mis en perspective avec ceux des précédents scrutins³⁹. Il s'agit donc de replacer la situation observée en 2017, dans une perspective diachronique, une évolution.

3.1. L'évolution des taux de candidates au niveau national depuis 1920



Graphique 10 : Évolution des taux de femmes candidates au fil des scrutins communaux depuis 1920.

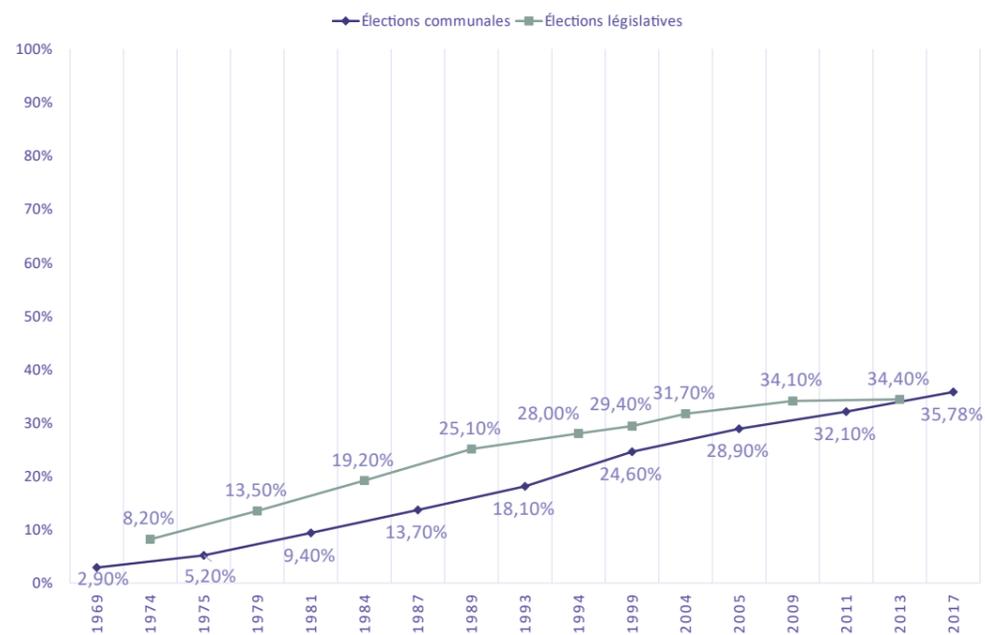
Au Luxembourg, le suffrage universel a été introduit en 1919. Les premières élections communales, après l'introduction du suffrage universel ont eu lieu en 1920. Comme au niveau législatif, la participation politique des femmes au niveau communal a augmenté au fil des décennies. Toutefois, cette augmentation n'est pas linéaire.

Dans l'entre-deux-guerres, les femmes candidates étaient rares. On peut attribuer une légère augmentation des candidatures en 1928 et 1934, en partie, à l'arrivée de l'Action Féminine sur la scène politique à Esch-sur-Alzette. L'Action Féminine, qui œuvrait pour les droits des femmes, avait constitué une liste exclusivement composée de femmes – à l'image des listes et partis de femmes qui apparaissaient en Europe à cette époque. Cette dynamique fragile est brisée après la Seconde Guerre mondiale : loin de créer un intérêt nouveau pour la chose politique, la guerre semble avoir eu pour conséquence un retour au conservatisme en matière de droits des femmes. Une fois la première génération de femmes nées après l'introduction du droit de vote devenues adultes, le taux de candidates redescend à moins de 1%. Les rares candidates qui ont déjà été politiquement actives avant la Seconde Guerre mondiale sont épouses de politiciens émérites. Certaines se sont fait un nom en tant que membres de la Résistance. Ces femmes appartiennent encore aux générations d'avant-guerre et sont encore reléguées aux tâches familiales et éducatives.

Les femmes qui entrent en lice à partir du début des années 1960 ont un tout autre profil : elles sont plus jeunes, mieux éduquées et professionnellement actives. Si, à partir de 1963, le taux de femmes candidates franchit à nouveau la barre des 1%, ce n'est toutefois qu'en 1969 qu'il dépasse le niveau de 1928. À partir de 1969, la progression de la participation des femmes est continue et quasiment linéaire jusqu'aux élections de 2017. Le taux de femmes candidates passe ainsi de 2,9% aux élections communales de 1969 à 35,78% aux élections communales de 2017, soit une augmentation de 32,88 points en 48 ans. Les candidatures féminines augmentent, tant en pourcentage qu'en nombre absolu. Le taux de candidates aux dernières élections de 2017 confirme donc à nouveau cette progression lente mais régulière de la participation des femmes aux élections.

³⁹ Une partie des informations qui suivent s'appuie sur le travail de Renée Wagener (2006 : 79-82) et sur les rapports précédents du CNFL (CNFL 2012 notamment).





Graphique 11 : Évolution des taux de femmes candidates au fil des scrutins législatifs et communaux depuis 1969.

Il est également possible d'observer, sur une plus courte période⁴⁰, les taux de femmes candidates aux scrutins législatifs et communaux depuis 1969. Comme on l'observe à partir du Graphique 11, les deux courbes suivent une augmentation régulière. On remarque aussi une participation moins importante des femmes aux scrutins communaux puisque la moyenne des taux de femmes aux scrutins législatifs est de 23,7% contre 19% aux scrutins communaux. La participation a été, pendant longtemps, beaucoup moins forte au niveau communal, tant au niveau des candidatures que des résultats. Néanmoins, l'écart semble s'estomper entre les scrutins législatifs et communaux (ce qu'il faudra confirmer en 2018). Par ailleurs, la légère baisse que nous avons observée aux dernières élections communales en 2011 par rapport aux élections législatives de 2013 (CNFL 2013) n'est pas confirmée en 2017.

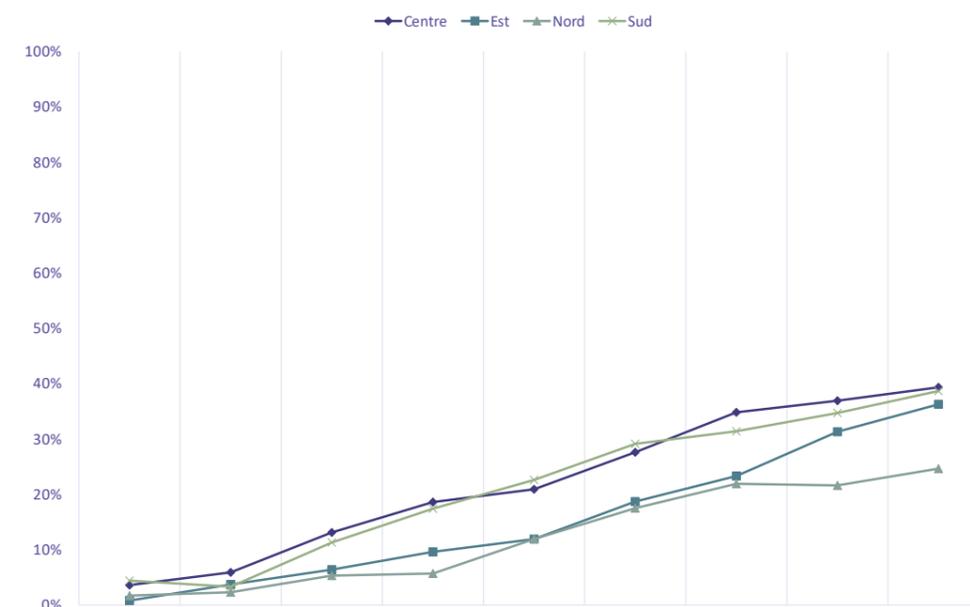
Ces résultats encourageants ne doivent cependant pas faire oublier deux éléments : 1) le taux de 35,78% ne représente qu'à peine plus d'un tiers des candidatures, et 2) cette évolution ne s'observe pas partout de la même manière. C'est ce deuxième point que nous allons développer : nous esquissons d'abord l'évolution, au fil des scrutins, du taux de candidates en fonction de plusieurs variables (la commune, la région, le système et le parti) (3.2.), puis l'évolution, au fil des scrutins, du profil des candidates en fonction de ces mêmes variables (3.3.).

3.2. L'évolution des taux de candidates en fonction de plusieurs variables

3.2.1. L'évolution des taux de candidates en fonction de la commune

Les taux de candidates varient évidemment d'une commune à l'autre et d'un scrutin à l'autre. On observe cependant que Walferdange se maintient cette année en tête du classement et qu'elle l'était déjà en 2011. On observe également qu'en 2011, il s'agissait de la seule commune du Luxembourg qui avait atteint la parité en termes de femmes candidates et que maintenant, les communes ayant atteint la parité sont au nombre de quatre (il s'agit de Walferdange, Hesperange, Dudelange et Beaufort).

3.2.2. L'évolution des taux de candidates en fonction de la région



	1969	1975	1981	1987	1993	1999	2005	2011	2017
Centre	3,6%	5,9%	13,1%	18,6%	20,9%	27,6%	34,8%	36,9%	39,33%
Est	0,8%	3,7%	6,4%	9,6%	11,9%	18,7%	23,3%	31,3%	36,26%
Nord	1,7%	2,3%	5,3%	5,7%	11,9%	17,5%	21,9%	21,6%	24,64%
Sud	4,4%	3,3%	11,3%	17,4%	22,6%	29,1%	31,4%	34,7%	38,66%

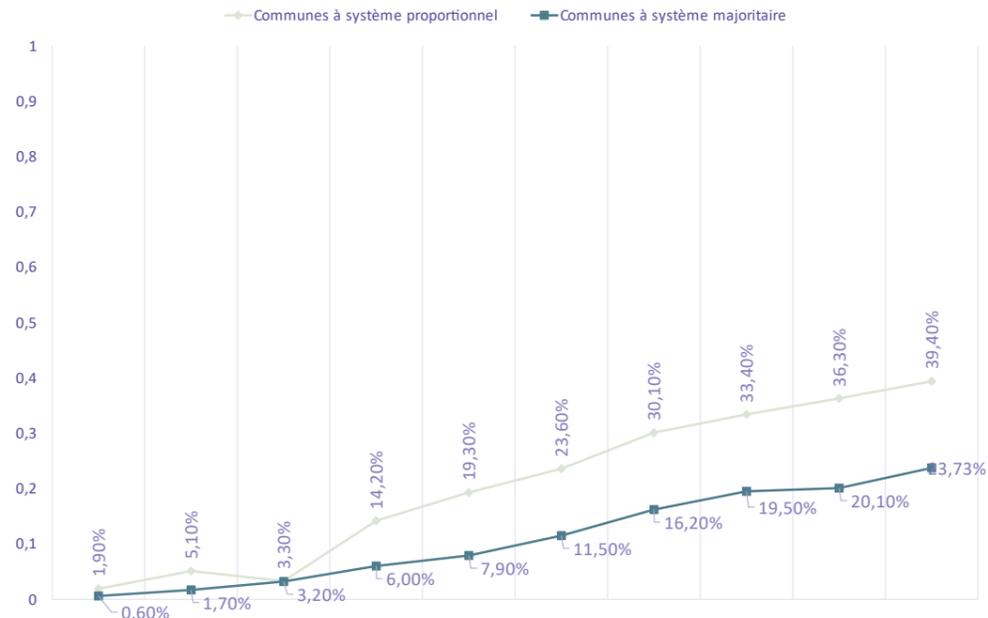
Graphique 12 : Évolution des taux de femmes candidates aux élections communales en fonction de la région depuis 1969.

Depuis le début des années 1980 surtout, un écart considérable, quant à la représentation des femmes, sépare les régions dites « rurales » de l'Est et du Nord et « urbaines » du Centre et du Sud : les régions Sud et Centre présentaient toujours des taux bien plus élevés de candidates. Avec les élections de 2011, la région Est a passé un cap important, en atteignant un taux de candidates très proche de celui des régions dites « urbaines ». En 2017, cette tendance se confirme. Par contre, le Nord reste, comme lors des trois dernières élections, en retrait avec un taux de femmes candidates de seulement 24,64% (soit un quart des candidat-e-s). Pour rappel, lors des élections législatives de 2013, les taux de femmes candidates (et élues) dans la circonscription du Nord étaient également inférieurs à la moyenne nationale. L'évolution est donc plus lente dans la région Nord.

⁴⁰ Il s'agit ici d'observer une période durant laquelle les taux de candidates peuvent être comparés : nous excluons donc la période d'avant 1969.



3.2.3. L'évolution des taux de candidates en fonction du système électoral



	1963	1969	1975	1981	1987	1993	1999	2005	2011	2017
Communes à système proportionnel	1,9%	5,1%	3,3%	14,2%	19,3%	23,6%	30,1%	33,4%	36,3%	39,40%
Communes à système majoritaire	0,6%	1,7%	3,2%	6,0%	7,9%	11,5%	16,2%	19,5%	20,1%	23,73%

Graphique 13 : Évolution des taux de femmes candidates aux élections communales en fonction du système électoral depuis 1963.

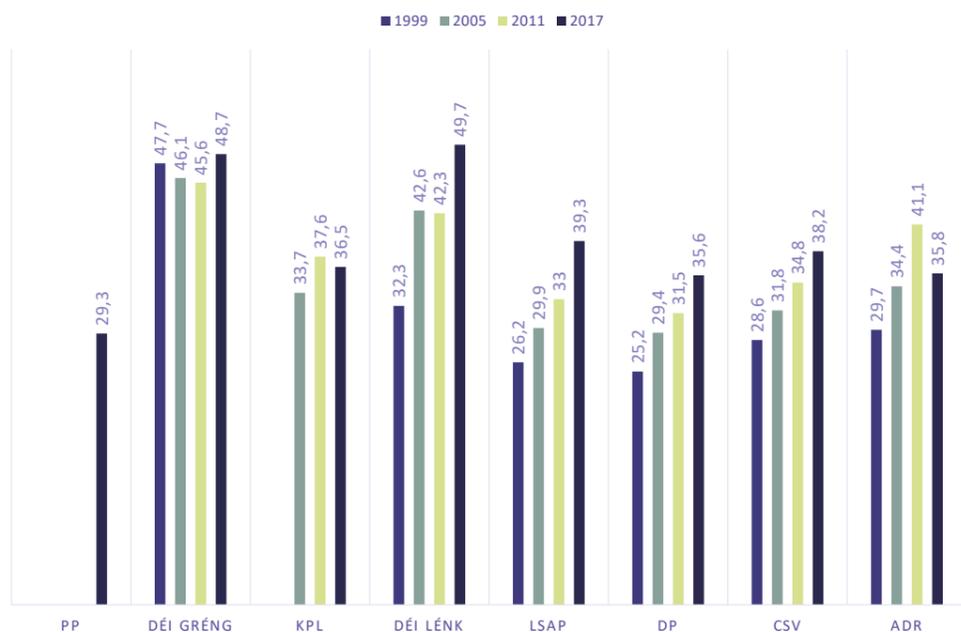
L'évolution des taux de femmes parmi les candidat-e-s en fonction du système électoral montre que ce dernier a toujours joué un rôle puissant (Graphique 13). On observe en effet un écart entre les communes à système proportionnel et les communes à système majoritaire, qui se creuse à partir du début des années 1980 (en 1981, l'écart est de 8,2 points, pour atteindre 16,2 points en 2011). En 2017, l'écart entre la représentation des candidates dans les communes à système proportionnel et dans celles à système majoritaire se réduit légèrement (il est de 15,67 points). Il faudra surveiller au cours des scrutins à venir, si cette tendance se confirme ou non. Pour le moment, l'évolution se poursuit donc presque en parallèle dans les deux types de communes.



Graphiques 14 et 15 : Évolution des taux de femmes candidates en fonction de la région et du système électoral depuis 2005.

Si l'on compare la progression des taux de femmes dans les communes à système majoritaire et les communes à système proportionnel en fonction de la région depuis 2005, plusieurs éléments apparaissent. D'abord, les communes à système majoritaire voient leurs taux de femmes candidates progresser dans toutes les régions. Par contre, les communes à système proportionnel de la région Nord voient leur taux de femmes candidates régresser de façon importante par rapport à 2011 (- 8,38 points). À l'inverse, c'est dans les communes à système proportionnel du Sud que la progression est la plus importante (+ 9,05 points).

3.2.4. L'évolution des taux de candidates en fonction du parti politique (communes à système proportionnel)



Graphique 16 : Évolution des taux de femmes candidates aux élections communales en fonction du parti depuis 1999.

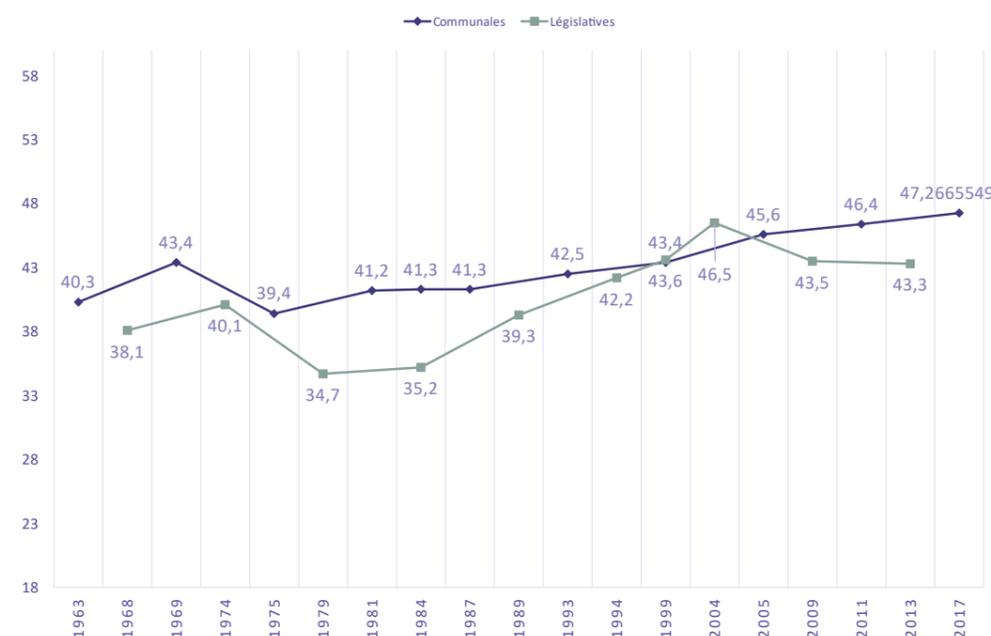
L'évolution des taux de candidates au sein des partis n'a vraiment de sens que sur une durée assez courte. Nous avons donc choisi d'observer la période 1999-2017. On remarque, durant celle-ci, une évolution positive de la représentation des femmes candidates au sein de tous les partis. Néanmoins, d'un scrutin à l'autre, certains partis présentent plus ou moins de femmes : par exemple, cette année, le KPL et l'ADR ont présenté un taux de femmes inférieur à celui de 2011. Néanmoins, malgré ces baisses occasionnelles, tous les partis suivent une évolution positive. Déi Gréng progresse peu (+1 point) mais proposait déjà un taux élevé de femmes candidates en 1999 tandis que Déi Lénk progresse beaucoup (+17,4 points entre 1999 et 2017).

3.3. L'évolution des profils des candidates⁴¹

L'évolution des profils des candidat-e-s hommes et femmes au fil des scrutins n'est pour le moment pas mesurable – le profil des hommes étant pris en compte depuis cette année seulement. Concernant le profil des femmes, il est possible de mettre en évidence quelques évolutions ; notamment celle concernant l'âge ou la nationalité. Par contre, les secteurs professionnels et CSP n'ayant pas fait l'objet du même mode de calcul les années précédentes, nous ne pourrions rendre compte d'une évolution sur ce point.

⁴¹ Il n'a pas été possible de décrire l'évolution des profils des femmes candidates en fonction du parti, de la région et du système du fait de données trop différentes d'une année à l'autre.

3.3.1. L'évolution des âges des candidates



Graphique 17 : Évolution de l'âge moyen des candidates depuis 1963.

L'observation des moyennes d'âge des candidates aux élections montre essentiellement deux choses. D'abord, leur évolution va plutôt dans le sens d'une augmentation : on passe d'une moyenne d'âge de 40 ans en 1963 à une moyenne d'âge de 47 ans en 2017. Ensuite, on observe une moyenne d'âge plus élevée pour les élections communales (les candidates avaient 43 ans au moment de l'élection si l'on fait la moyenne de tous les scrutins communaux) que pour les élections législatives (où la moyenne d'âge est de 40 ans sur la moyenne de tous les scrutins législatifs)⁴².

3.3.2. L'évolution des nationalités des candidates

Les précédents rapports sur la participation des femmes aux élections n'ont pas spécifiquement décrit l'évolution des nationalités des candidates avant 2005. D'après les données dont nous disposons, on peut cependant noter que 1) le nombre de candidat-e-s de nationalité étrangère augmente fortement entre 2005 et 2011 (il passe de 188 en 2005 à 236 en 2011) mais qu'il stagne en 2017 (il passe à 239 en 2017). 2) Le taux de femmes au sein des candidat-e-s étranger-ère-s augmente également : il passe de 44,7% en 2005 à 49,1% en 2011 et à 53,97% en 2017. Le taux de femmes de nationalités étrangères ou de double nationalité (dont la luxembourgeoise) a donc tendance à augmenter. Par exemple, le taux de Portugaises passe de 2,2% en 2011 à 2,89% en 2017. Il faudra observer si cette tendance se confirme au fil des scrutins à venir.

3.3.3. L'évolution des professions des candidates

Le seul taux véritablement comparable concernant l'activité professionnelle des candidat-e-s entre l'étude de 2011 et l'étude de 2017 est le taux de femmes sans activité professionnelle. En 2011, il était de 11,8% et en 2017, il est de 12,51%. On peut donc remarquer une légère augmentation de cette population au sein des femmes candidates, sans véritablement pouvoir imputer cette dernière à une réelle tendance.

⁴² De même, l'écart entre la moyenne d'âge des candidates des communes à système proportionnel et des communes à système majoritaire se creuse légèrement cette année par rapport à 2011 puisqu'en 2011, il était de 0,8 ans (47 ans en moyenne pour les communes à système majoritaire contre 46,2 pour les communes à système proportionnel) et qu'il est en 2017 de 1,6 (48,7 ans en moyenne pour les communes à système majoritaire contre 47,1 pour les communes à système proportionnel). Ensuite, les femmes de la région Centre, qui étaient en 2011 et 2005, les plus âgées, sont maintenant dépassées par les femmes de la Région Est (49 ans en moyenne pour l'Est et 48 pour le Centre), alors que les femmes de la région Est étaient, en 2011, les plus jeunes. Enfin, au niveau des partis politiques, seuls les partis Déi Lénk et KPL voient la moyenne d'âge de leurs candidates baisser par rapport à 2011 (la moyenne d'âge des candidates passe ainsi de 56,1 ans à 51,6 ans au sein du KPL).

3.3.4. L'évolution des taux de renouvellement des candidates

Enfin, en 2011, 373 candidates, soit 35% d'entre elles, avaient déjà brigué un mandat lors des élections communales de 2005. Ce taux baisse nettement et passe à 30,49% des candidates en 2017. Il faudra vérifier à l'avenir si le taux de renouvellement des candidates continue à progresser ou non.

L'évolution des taux et des profils des candidates au fil des scrutins : ce qu'il faut retenir

Le taux de candidates aux dernières élections de 2017 confirme une progression lente mais régulière de la participation des femmes aux élections depuis 1920, et surtout depuis 1969. Le taux de femmes candidates passe ainsi de 2,9% aux élections communales de 1969 à 35,78% aux élections communales de 2017, soit une augmentation de 32,88 points en 48 ans.

Ces résultats encourageants ne doivent cependant pas faire oublier que cette évolution ne s'observe pas partout de la même manière : par exemple, pour la région Nord ou pour les communes à système majoritaire, on observe une progression plus lente qu'ailleurs. Au sein des partis, l'évolution n'est jamais linéaire et certains partis progressent également plus vite que d'autres.

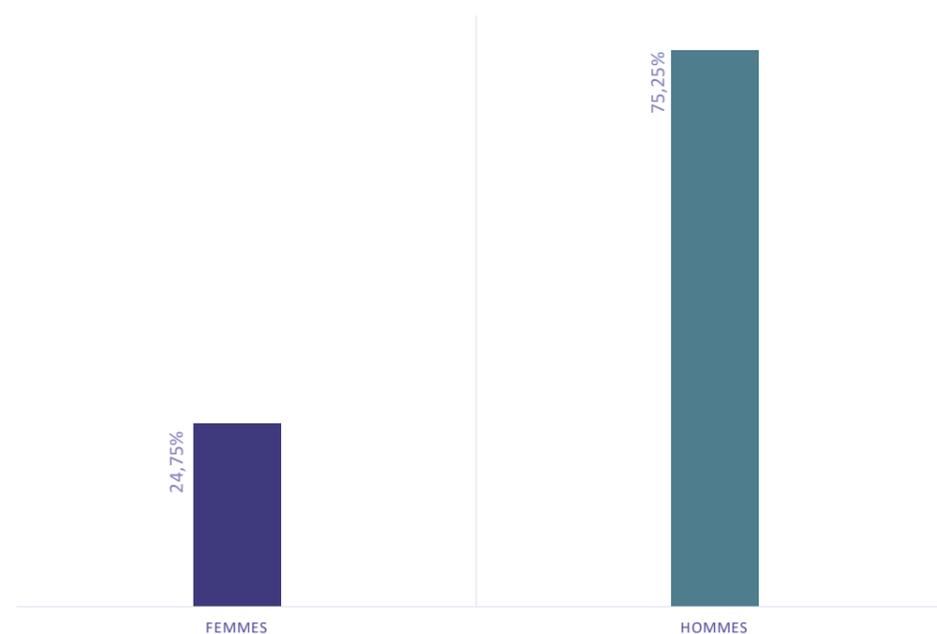
L'évolution des profils des candidates va plutôt dans le sens d'un vieillissement des candidates, une diversification des nationalités et une légère augmentation du taux de femmes sans activité professionnelle. Le taux de renouvellement des candidates tend à augmenter cette année (un taux élevé de candidates n'ayant pas brigué d'autres mandats s'observe en 2017).



Seconde partie

Les élu·e·s aux élections communales de 2017

Aux élections communales de 2017, 1120 sièges étaient à pourvoir dans 105 communes. Les électrices et électeurs ont choisi 277 femmes et 842 hommes (soit 1119 élu-e-s⁴³).



Graphique 2 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, Communales 2017.

Les femmes élues représentent donc 24,75% des élu-e-s (contre 75,25% pour les hommes), soit un quart des mandataires. Ce taux reste faible au regard du taux de femmes dans la population luxembourgeoise (qui, rappelons-le, est d'environ 50%⁴⁴) mais aussi au regard de l'étude du Conseil de l'Europe (Commission pour l'Égalité des genres 2016), qui constate une moyenne de 25,99% de femmes élues au sein des conseils locaux des 39 pays du continent européen et surtout au regard de l'étude de l'Insee (2017) sur les 28 pays de l'UE, qui elle, observe une moyenne de 35% d'élues femmes dans les conseils locaux.

Comme on va le voir dans cette seconde partie, les taux de réussite des hommes et des femmes sont très différents (section 1). Ensuite, des disparités dans les taux de femmes élues existent en fonction de plusieurs variables, dont notamment la région, le parti politique, le système électoral, et évidemment, la commune (section 2). Par ailleurs, le profil des femmes élues se distingue de celui des hommes élus et varie également en fonction de ces mêmes variables (section 3). Nous observons aussi que les positions des femmes élues au sein des conseils sont globalement les moins élevées (section 4). Enfin, malgré ces différences et ces disparités, on observe une évolution lente mais confirmée cette année encore, allant vers une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils communaux, qui s'exprime néanmoins différemment en fonction de la région, du système électoral et du parti (section 5).

⁴³ Un des sièges à Bech n'a pas été pourvu. Le nombre de sièges passe donc de 1120 proposés à 1119 pourvus

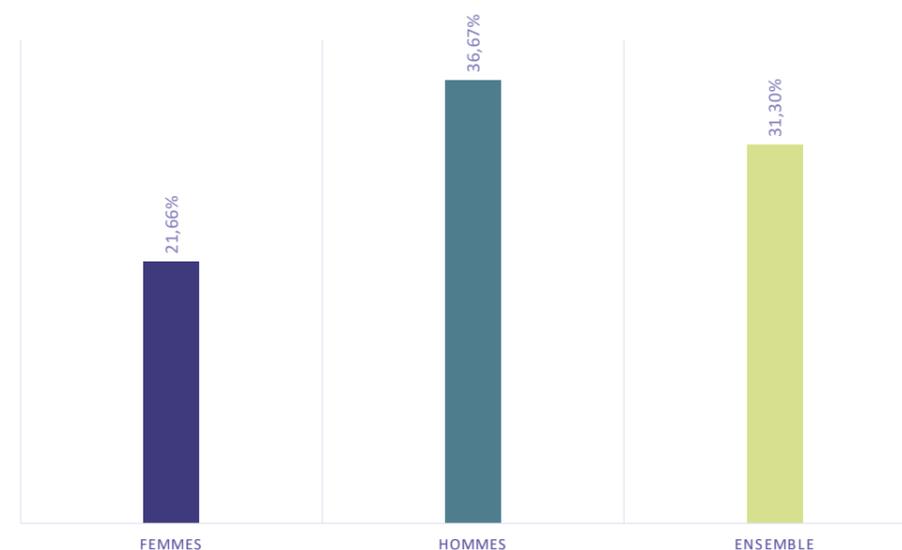
⁴⁴ Source : <http://www.statistiques.public.lu/>

1. Les taux de réussite des femmes et des hommes au niveau national et en fonction de plusieurs variables

1.1. Le taux de réussite des candidat-e-s au niveau national

Le taux de réussite est ici défini comme l'indicateur des chances (ou des probabilités) qu'ont eu les candidat-e-s d'être élu-e-s en 2017. Il n'est nullement prédictif des résultats des futurs scrutins mais décrit une réalité à un instant T (celle des élections communales de 2017).

Comme il y avait 3575 candidat-e-s et 1119 sièges, le taux de réussite moyen des candidat-e-s est de 31,3%. Cela signifie qu'en moyenne, un-e candidat-e avait 31,3% de chances d'être élu-e aux élections de 2017 (soit un peu moins d'une chance sur trois). Si le taux de réussite était équivalent chez les hommes et chez les femmes, on observerait un taux équivalent de candidates et d'élues (donc, 35,78%). Or, ce n'est pas le cas, puisque le taux d'élues est seulement de 24,75% (contre 75,25% d'hommes).



Graphique 18 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre, Communales 2017.

Il est donc intéressant de constater une grande différence de taux en fonction du genre. On observe que le taux de réussite des hommes candidats est bien supérieur à celui des femmes candidates (36,67% contre 21,66%). Autrement dit, 36,67% des candidats hommes ont été élus contre 21,66% des femmes⁴⁵. Cela signifie que, lorsqu'on est une femme, on ne bénéficie pas des mêmes chances d'être élue que lorsqu'on est un homme : un peu plus d'une chance sur quatre pour une femme contre plus d'une chance sur trois pour un homme. En outre, le nombre absolu de femmes candidates étant plus faible, le nombre d'élues femmes est donc aussi logiquement faible.

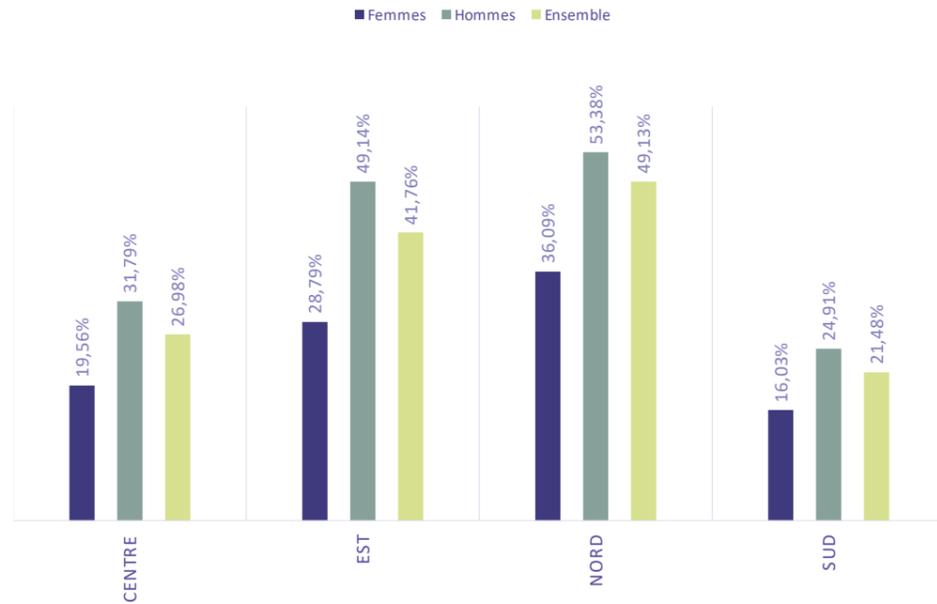
On voit bien que le problème de la faible proportion de femmes participant à la vie politique ne dépend pas uniquement du nombre de candidates proposées au suffrage. Il dépend aussi de la volonté des électeur-ric-e-s et donc, de l'évolution des mentalités de tous et toutes à l'égard des femmes. Par ailleurs, la valorisation des candidates et candidats par les partis politiques (participation à des tables-rondes publiques, présence dans les médias par exemple) joue aussi un rôle certain dans leur élection. La volonté des partis de mettre en avant leurs candidates est donc également un point crucial car, pour le moment et a priori (en l'absence d'étude), les femmes sont souvent les grandes absentes des médias et des tables rondes publiques.

⁴⁵ Ces taux sont obtenus en divisant le nombre d'élus par le nombre de candidats et le nombre d'élues par le nombre de candidates

1.2. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction de plusieurs variables

Ce taux de réussite change aussi grandement en fonction de plusieurs variables.

1.2.1. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction de la région



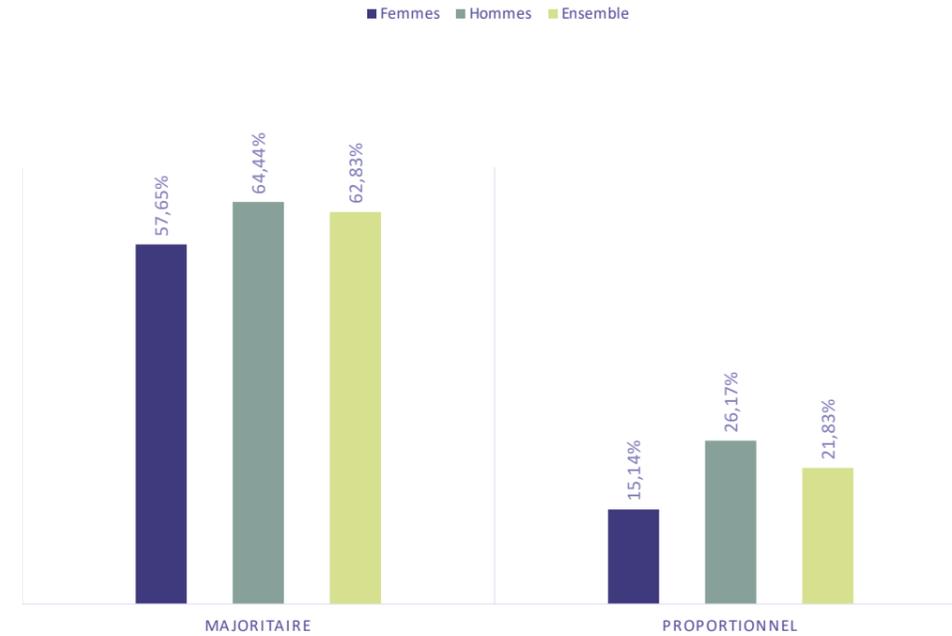
Graphique 19 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et de de la région, Communes 2017.

Le taux de réussite varie en fonction de la région : il est de 21,48% pour le Sud (c'est-à-dire que 21,48% des candidat-e-s s'étant présenté-e-s sur les listes de communes situées dans le Sud ont été élu-e-s) ; de 26,98% pour le Centre, de 41,76% pour l'Est et de 49,13% pour le Nord.

Quelle que soit la région, les taux de réussite des hommes sont toujours bien meilleurs que ceux des femmes. Ainsi, dans la Région Nord, un candidat homme avait plus d'une chance sur deux d'être élu (53,38% des candidats y ont été élus), alors qu'une femme de la région Nord, avait une chance sur trois (36,09% des candidates y ont été élues). Dans la région Est, le rapport est même plus marqué : un homme avait presque une chance sur deux d'être élu, alors qu'une femme avait environ une chance sur quatre d'être élue.

On observe une disparité très marquée des taux de réussite des femmes en fonction des régions puisque le taux de réussite des candidates du Sud est de seulement 16,03% (autrement dit, dans la région Sud, 16,03% des candidates ont été élues) ; de 19,56% pour les femmes du Centre mais de 28,79% pour les candidates de l'Est et de 36,09% pour les candidates du Nord. Ainsi, malgré le nombre élevé de candidates femmes au Centre (363 candidates), le taux de réussite reste bas (19,56% des candidates du Centre sont élues) et on observe l'inverse pour le Nord : malgré un faible nombre et un faible taux de candidates, le taux de réussite des candidates est meilleur (36,09% des candidates du Nord sont élues).

1.2.2. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction du système électoral



Graphique 20 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, Communes 2017.

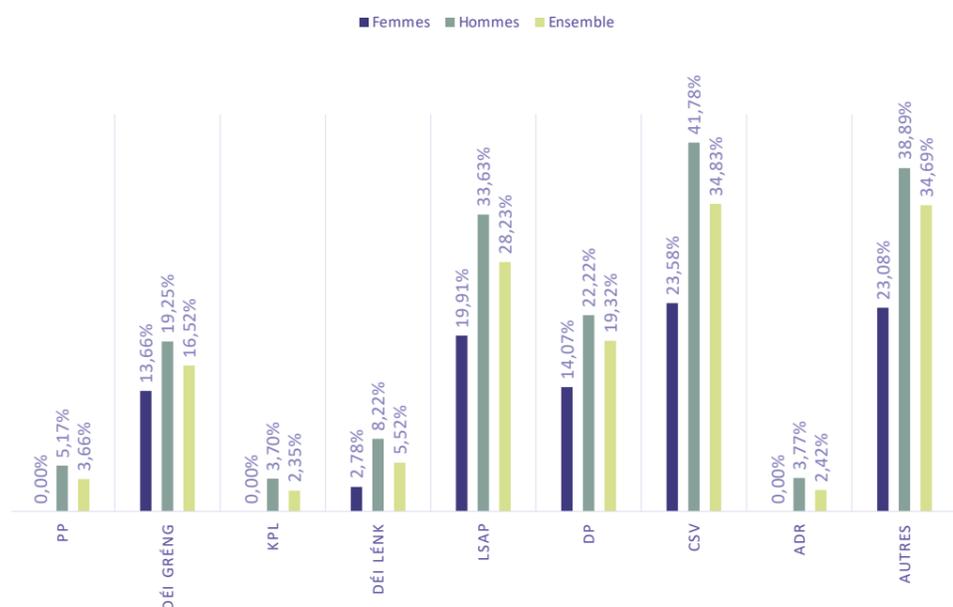
	Candidat-e-s (nb)	Élu-e-s (nb)	Taux de réussite (%)
Majoritaire	826	519	62,8%
Féminin	196	113	57,7%
Masculin	630	406	64,4%
Proportionnelle	2749	600	21,8%
Féminin	1083	164	15,1%
Masculin	1666	436	26,2%
Total général	3575	1119	31,3%

Tableau 8 : Nombre de candidat-e-s et élu-e-s mis en relation avec le taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, Communes 2017.

Comme on le voit (Graphique 20 et Tableau 8), au sein des communes à système proportionnel, le taux de réussite est nettement plus bas qu'au sein des communes à système majoritaire. Le taux de réussite des candidat-e-s des communes à système proportionnel est de 21,83% contre 62,83% dans les communes à système majoritaire. Cela s'explique simplement par le fait que le nombre de candidat-e-s est plus élevé pour les communes à système proportionnel que pour les communes à système majoritaire, pour un nombre de sièges quasiment équivalent (il y a 826 candidat-e-s pour 519 sièges dans les communes à système majoritaire contre 2749 candidat-e-s pour 600 sièges dans les communes à système proportionnel). Les chances d'être élu-e sont évidemment meilleures quand le nombre de candidat-e-s est plus bas.

Ce qui semble plus intéressant est la différence de ces taux au sein des hommes et des femmes : le taux de réussite des femmes dans les communes à système proportionnel est de seulement 15,14% (contre 26,17% pour les hommes). C'est-à-dire qu'au sein des communes à système proportionnel, 15,14% des femmes candidates ont été élues alors que 26,17% des hommes candidats ont été élus. D'un autre côté, le taux de réussite des femmes dans les communes à système majoritaire est de 57,65% contre 64,44% pour les hommes. On remarque aussi que l'écart entre le taux de réussite des hommes et celui des femmes est bien plus marqué au sein des communes à système proportionnel (il est de 11 points pour les communes à système proportionnel et de 6,8 pour les communes à système majoritaire). Finalement, au sein des communes à système proportionnel, 15,14% des femmes candidates ont été élues alors qu'au sein des communes à système majoritaire, 64,44% des hommes candidats ont été élus.

1.2.3. Les taux de réussite des candidat-e-s en fonction du parti politique (système proportionnel)



Graphique 21 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et du parti, Communes 2017.

Les taux de réussite varient évidemment d'un parti à l'autre. Mais surtout, il varie au sein des partis pour les femmes et les hommes et c'est ce qu'on observe à partir du Graphique 21. On note une grande disparité du taux de réussite entre femmes et hommes en fonction des partis, puisqu'aucune femme de l'ADR, du PP ou du KPL n'a été élue. Parallèlement, le taux de réussite des femmes du CSV ou inscrites sous des listes « autres » est respectivement de 23,58% et de 23,08%, ce qui veut dire que, sur l'ensemble des candidates inscrites sur une liste « autre », 23,08% ont été élues et que sur l'ensemble des candidates du CSV, 23,58% ont été élues. Au sein des hommes, le taux de réussite le plus haut est au CSV : 41,78% des candidats inscrits sur ces listes ont été élus.

1.2.4. Les taux de réussite des candidates en fonction de leur notoriété

	Élues en 2017	Non élues en 2017	Total général
Élues en 2011	79,85%	20,15%	100,00%
Non élues ou non candidates en 2011	14,85%	85,15%	100,00%
Total général	21,66%	78,34%	100,00%

Tableau 9 : Taux de réussite des candidates en fonction de leur élection ou non en 2011, Communes 2017.

Enfin, les femmes qui ont déjà été élues en 2011 ont un taux de réussite bien supérieur aux autres femmes puisque 79,85% des élues de 2011 ont été réélues en 2017 (20,15% n'ont pas été réélues) et que 14,85% seulement des femmes qui n'avaient pas été élues en 2011 l'ont été en 2017.

Les taux de réussite des candidat-e-s : ce qu'il faut retenir

Comme il y avait 3575 candidat-e-s pour 1119 sièges, le taux de réussite moyen des candidat-e-s est de 31,3%. Le taux de réussite des hommes candidats est bien supérieur à celui des femmes candidates (36,67% contre 21,66%). Cela signifie qu'une femme aux élections de 2017 ne bénéficie pas des mêmes chances qu'un homme : un peu plus d'une chance sur quatre pour une femme contre plus d'une chance sur trois pour un homme.

En outre, ce taux de réussite des candidat-e-s (femmes et hommes) change aussi grandement en fonction de plusieurs variables. Pour ne citer qu'un exemple, au sein des communes à système proportionnel, le taux de réussite est nettement plus bas pour les hommes et les femmes qu'au sein des communes majoritaires – le nombre de candidat-e-s étant plus élevé pour un nombre de sièges quasiment équivalent.

Et puis, les taux de réussite des femmes changent aussi en fonction de plusieurs variables : par exemple, le taux de réussite des candidates du Sud est de seulement 16,03% (autrement dit, dans la région Sud, 16,03% des candidates ont été élues) ; de 19,56% pour les femmes du Centre mais de 28,79% pour les candidates de l'Est et de 36,09% pour les candidates du Nord.

2. Les taux d'élus aux élections communales de 2017 au niveau national et en fonction de plusieurs variables

2.1. Rappel du taux d'élus au niveau national

Le taux de femmes élues est donc de 24,75% (contre 75,25% d'hommes élus), soit un quart des mandataires. Là encore, la commune, la région, le système électoral et le parti politique sont retenus comme des variables potentielles.

2.2. Les taux d'élus en fonction en plusieurs variables

Dans cette partie, nous allons examiner, non plus le taux de réussite des hommes et des femmes, mais bien la répartition des élu-e-s selon leur genre, en fonction de plusieurs variables. Pour chacune de ces analyses, nous décrivons d'abord l'impact de chaque variable sur le taux de femmes élues (par exemple, le taux de femmes élues en fonction de la région), puis l'écart entre le taux de femmes candidates et le taux de femmes élues en fonction de cette même variable (par exemple, l'écart entre le taux de femmes candidates et le taux des élues en fonction de la région).

2.2.1. Les taux d'élus en fonction de la commune

Communes	Sièges (nb)	Candidates Femmes (%)	Élues Femmes (nb)	Élues Femmes (%)
Beaufort (M) ⁴⁶	9	50,00%	5	55,56%
Grevenmacher (P)	11	45,45%	6	54,55%
Walferdange (P)	13	51,92%	7	53,85%
Luxembourg (P)	27	40,87%	13	48,15%
Sanem (P)	17	39,50%	8	47,06%
Sandweiler (P)	11	45,45%	5	45,45%
Colmar-Berg (M)	9	42,86%	4	44,44%
Dalheim (M)	9	45,45%	4	44,44%
Garnich (M)	9	31,25%	4	44,44%
Koerich (M)	9	38,89%	4	44,44%
Manternach (M)	9	45,45%	4	44,44%
Mertzig (M)	9	31,58%	4	44,44%
Weiler-la-Tour (M)	9	41,67%	4	44,44%
Dudelange (P)	19	50,53%	8	42,11%
Hesperange (P)	15	50,67%	6	40,00%

Tableau 10 : Classement des 15 communes dans lesquelles plus de 40% de femmes ont été élues, mis en relation avec les nombres et taux de femmes candidates et élues, Communes 2017.

⁴⁶ Dans ce tableau, la lettre « M » indique qu'il s'agit d'une commune à système majoritaire et la lettre « P » indique qu'il s'agit d'une commune à système proportionnel.



Comme on l'observe à partir du Tableau 10⁴⁷, 15 communes sur les 105 que compte le Luxembourg présentent un taux d'élus supérieur à 40%. Parmi elles, trois communes atteignent et même dépassent la parité (il s'agit de Beaufort, Grevenmacher et Walferdange⁴⁸). Notons que pour l'ensemble des 105 communes, le taux d'élus hommes est toujours supérieur à 40%.

D'un autre côté, 3 femmes ont été élues dans 23 communes, 2 femmes dans 26 communes, une seule dans 22 communes. Et dans 8 communes, aucune femme n'a été élue : il s'agit de Boulaide, Erpeldange, Fischbach, Nommern, Saeul, Tandel, Winseler et Remich.

Les 19 communes qui avaient présenté plus de 40% de candidates obtiennent des taux d'élus très variables, entre 9,09% (pour Schuttrange, Echternach et Contern) et 38,46% d'élus (pour Mondercange et Roeser). Néanmoins, parmi les 15 communes ayant un taux d'élus supérieur à 40%, 11 avaient déjà aussi un taux de candidates supérieur à 40%. Ainsi, un taux de candidates élevé n'implique pas de manière automatique un taux élevé d'élus, mais ce dernier augmente significativement les chances d'une représentation plus équilibrée des genres des élu-e-s.

2.2.2. Les taux d'élus en fonction de la région

Comme c'était déjà le cas pour les taux de candidates, les taux d'élus varient en fonction de la région.

	Sièges pourvus	Élues Femmes (nb)	Élues Femmes (%)
Centre	249	71	28,51%
Est	228	57	25,00%
Nord	337	61	18,10%
Sud	305	88	28,85%
Total	1119	277	24,75%

Tableau 11 : Nombre de sièges pourvus mis en relation avec le nombre et le taux de femmes élues en fonction de la région, Communales 2017.

Le taux de femmes élues est de 28,85% pour le Sud (88 élues), 28,51% pour le Centre (71 élues), 25% pour l'Est (57 élues) et 18,10% pour le Nord (61 élues). Le Sud présente donc le taux d'élus le plus haut, suivi de très près par la région Centre ; puis l'Est. Le Nord reste la lanterne rouge du classement avec un taux d'élus clairement en dessous de la moyenne en termes de pourcentages (18,10%) (alors que le taux de réussite y est meilleur pour les femmes).

Le classement des taux d'élus par région suit, à peu de choses près, le classement des taux de candidates par région, à l'exception du Centre et du Sud, pour lesquels on observe un léger renversement : le taux de candidates est légèrement supérieur pour la région Centre mais le taux d'élus est légèrement supérieur pour la région Sud.

⁴⁷ Annexe 2, figure un tableau reprenant en détail les taux (de candidates et) d'élus par commune aux élections de 2017.

⁴⁸ Notons que Septfontaines a également atteint la parité avec 50% de femmes élues. Néanmoins, nous l'avons enlevé de ce classement en raison du très faible nombre d'élus (4 au total) et du fait que Septfontaines a fusionné avec Hobscheid en 2018, pour former la nouvelle commune de Habscht.

2.2.3. Les taux d'élus en fonction du système électoral

Nous observons ensuite que le système électoral joue sur le taux d'élus. Comme on le voit dans le Tableau 10, parmi les 15 communes ayant un taux d'élus supérieur à 40%, 8 sont des communes à système majoritaire et 7 sont des communes à système proportionnel. Par contre, dans les 8 communes dans lesquelles aucune femme n'a été élue, 7 sont au système majoritaire. Par ailleurs, à la suite des élections de 2011, nous avons constaté que 5 des 6 communes qui étaient passées du système majoritaire au système proportionnel avaient vu leurs taux de candidates et leurs taux d'élus augmenter par rapport à 2005. Pour Bissen et Troisvierges – deux communes qui sont passées du système majoritaire au système proportionnel en 2017 – cette tendance ne se confirme a priori pas tout à fait puisque le taux d'élus passe de 0% en 2011 à 18,18% en 2017 à Bissen alors qu'il passe de 33% en 2011 à 27,27% en 2017 à Troisvierges (il baisse donc légèrement). Cependant, entre 2011 et 2017, le nombre de sièges a augmenté à Troisvierges (de 9 en 2011, il passe à 11 en 2017). En nombre absolu, il stagne en réalité à 3 femmes.

	Communes (nb)	Sièges pourvus (nb)	Candidates Femmes (%)	Élues Femmes (nb)	Élues Femmes (%)	Écarts taux de candidates / d'élus (pts)
Communes à système proportionnel	46	600	39,40%	164	27,33%	12,07
Communes à système majoritaire	59	519	23,73%	113	21,77%	1,96
Total général	105	1119	35,78%	277	24,75%	11,03

Tableau 12 : Nombre de communes, de sièges pourvus, de femmes candidates et élues en fonction du système électoral, Communales 2017.

Sur l'ensemble du pays (Tableau 12), dans les communes à système proportionnel, le taux de femmes élues est de 27,33%, contre 21,77% dans les communes à système majoritaire. On observe donc un écart de 5,56 points entre les deux systèmes électoraux.

Nous avons vu précédemment que le taux de candidates était bien supérieur dans les communes à système proportionnel. On remarque également que l'écart entre le taux de candidates et le taux d'élus n'est pas le même dans les deux systèmes : seuls 1,96 points séparent le taux de femmes candidates et celui de femmes élues dans les communes à système majoritaire quand 12,07 points séparent ces deux taux dans les communes à système proportionnel. Comme on l'a vu, le taux de réussite des femmes y est moins bon, principalement à cause du nombre élevé de candidat-e-s pour un nombre de sièges presque équivalent.

2.2.4. Les taux d'élus en fonction du parti politique (communes à système proportionnel)

Dans les communes à système proportionnel, on observe une variation des taux de femmes élues au sein des différents partis⁴⁹.

	Nombre de listes	Candidates Femmes (%)	Élues Femmes (%)	Écarts taux de candidates / élues (pts)
Piratepartei	6	29,27%	0,00%	29,27
Déi Gréng	34	48,71%	40,26%	8,45
KPL	5	36,47%	0,00%	36,47
Déi Lénk	8	49,66%	25,00%	24,66
LSAP	43	39,34%	27,74%	11,6
DP	43	35,60%	25,93%	9,67
CSV	46	38,17%	25,84%	12,33
ADR	10	35,76%	0,00%	35,76
Autres	9	26,53%	17,65%	8,88
Total général	204	39,4%	27,33%	12,07

Tableau 13 : Nombre de listes de chaque parti mis en relation avec les taux de femmes candidates et élues (communes à système proportionnel), Communales 2017.

⁴⁹ En Annexe 3, figure un tableau reprenant les taux (de candidates et) d'élus en fonction des partis politiques dans les communes à système proportionnel.



Comptant moins de femmes élues dans ses rangs que le CSV et le LSAP (en nombre absolu), le parti Déi Gréng n'en reste pourtant pas moins le leader en ce qui concerne le taux de femmes élues (en pourcentage), avec 40,26% de femmes élues. Le DP, bien qu'ayant déposé des listes dans la quasi-totalité des communes proportionnelles, se fait distancer par les deux autres partis traditionnels (CSV, LSAP) et par Déi Gréng avec 25,93% de femmes au sein des élu-e-s au sein du DP. Au sein du parti Déi Lénk, seules 2 femmes font partie des 8 élu-e-s. Dans les rangs de l'ADR, du KPL et du PP, aucune femme n'a décroché de mandat (et respectivement seulement 4, 2 et 3 hommes).

En 2017, le plus faible écart entre taux de candidates et taux d'élus s'observe au sein du parti Déi Gréng (8,45 points), lequel est suivi de près par le CSV (9,67 points) et le LSAP (11,6 points). Le KPL présente l'écart le plus important (36,47 points), suivi de l'ADR (35,76 points) et du PP (29,27 points d'écart).

2.2.5. Les taux d'élus en fonction de la région et du mode électoral

La région et le mode électoral jouant sur le nombre et le taux de femmes élues, ces deux facteurs se renforcent l'un l'autre.

	Élues Femmes (%)	Élus Hommes (%)
Majoritaire	21,77%	78,23%
Centre	19,74%	80,26%
Est	25,50%	74,50%
Nord	17,72%	82,28%
Sud	37,50%	62,50%
Proportionnel	27,33%	72,67%
Centre	32,37%	67,63%
Est	24,05%	75,95%
Nord	19,28%	80,72%
Sud	27,55%	72,45%
Total général	24,75%	75,25%

Tableau 14 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, du système électoral et de la région, Communales 2017.

Ainsi, on observe à partir du Tableau 14, que le plus faible taux de femmes élues se trouve dans les communes à système majoritaire de la région Nord (17,72%). Par contre, on note aussi que le taux le plus élevé s'observe dans les communes à système majoritaire de la région Sud (37,50%), alors que le système majoritaire est, pour toutes les autres régions, défavorable aux femmes.

2.2.6. Les taux d'élus en fonction de la région et du parti politique

La répartition des femmes élues par parti politique est très hétérogène en fonction des différentes régions du pays.

	Piratepartei	Déi Gréng	KPL	Déi Lénk	LSAP	DP	CSV	ADR	Autres
Centre	0,00%	48,15%	0,00%	0,00%	36,00%	36,17%	28,57%	0,00%	6,67%
Est	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	27,78%	17,39%	28,00%	0,00%	0,00%
Nord	0,00%	40,00%	0,00%	0,00%	8,33%	0,00%	32,35%	0,00%	12,50%
Sud	0,00%	39,39%	0,00%	33,33%	30,68%	25,93%	21,28%	0,00%	36,36%

Tableau 15 : Taux de femmes élues en fonction du parti politique et de la région (communes à système proportionnel), Communales 2017.

Les taux les plus élevés de femmes élues s'observent au Centre, au Nord et au Sud pour le parti Déi Gréng (48,15% d'élus au Centre, 40% au Nord et 39,39% au Sud) puis au Centre pour le DP (36,17%) et pour le LSAP (36%). On note aussi que les partis « autres » présentent un taux de femmes élues beaucoup plus élevé au Sud (36,36%) qu'ailleurs. Enfin, aucun des partis des quatre régions n'atteint la parité (50%).

Les taux d'élus : ce qu'il faut retenir

Le taux de femmes élues au niveau national est de 24,75% (contre 75,25% d'hommes élus), soit un quart des mandataires. Ce taux reste faible au regard du taux de femmes dans la population luxembourgeoise et de la moyenne européenne pour les mandats locaux.

Ce taux change, là encore, en fonction de plusieurs variables :

- La commune : 15 communes ont un taux d'élus supérieur à 40% mais 8 communes n'ont pas élu de femme du tout ;
- La région : le taux de femmes élues est de 28,85% pour le Sud (88 élues) ; 28,51% pour le Centre (71 élues) ; 25% pour l'Est (57 élues) ; et 18,10% pour le Nord (61 élues) ;
- Le système électoral : dans les communes à système proportionnel, le taux de femmes élues est de 27,33%, contre 21,77% dans les communes à système majoritaire ;
- Le parti politique : Déi Gréng compte 40,26% d'élus, mais l'ADR, le PP ou le KPL n'en comptent aucune ;
- L'impact de ces variables sur les taux d'élus est plus important quand elles se croisent. Ainsi, par exemple, le plus faible taux de femmes élues s'observe-t-il dans les communes à système majoritaire de la région Nord (17,72%) tandis que le taux le plus élevé de femmes élues s'observe au Centre, pour le parti Déi Gréng (48,15% d'élus).

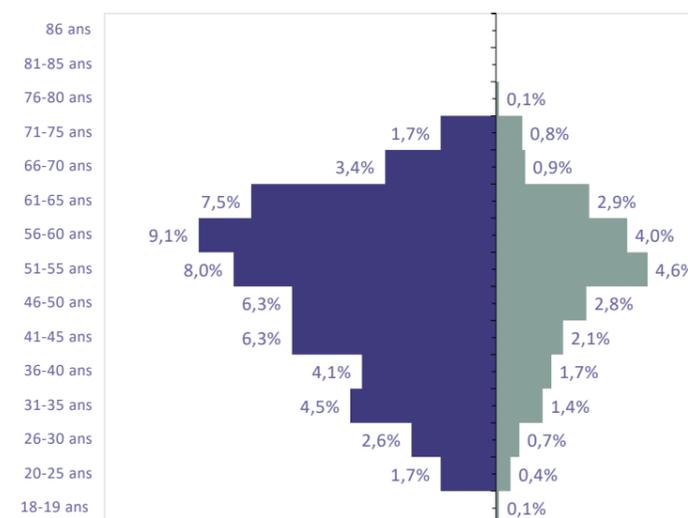
On observe enfin que, comparés aux taux de femmes candidates, les taux de femmes élues suivent presque les mêmes tendances (à quelques exceptions près, comme notamment la région Sud qui a un taux de candidates inférieur mais un taux d'élus légèrement supérieur à la région Centre). Ceci confirme qu'une des conditions pour favoriser une représentation plus équitable des femmes (c'est-à-dire un taux d'élus plus élevé) est un taux de candidates élevé.

3. Le profil des élues et élus au niveau national et en fonction de plusieurs variables

Au-delà du taux de femmes élues, nous avons voulu décrire un portrait de ces dernières et aussi le comparer au profil des hommes élus et au profil des candidat-e-s. Les critères tenus en considération sont, là encore, encadrés par la législation sur la protection des données personnelles : elles concernent donc uniquement l'âge, la profession et la nationalité des candidat-e-s⁵⁰. Nous dépeignons d'abord le portrait des élu-e-s au niveau national (3.1.), puis les différences en fonction de différentes variables (3.2.).

3.1. Le profil des élu-e-s au niveau national

Dans cette partie, nous esquissons les différentes facettes du portrait des élu-e-s, d'abord femmes et hommes confondus. Nous comparons ces données avec celles sur les candidat-e-s. Ensuite, nous nous arrêtons sur le portrait des femmes élues et comparons leur profil à la fois à celui des hommes élus et à celui des femmes candidates.



Graphique 22 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la tranche d'âge, Communales 2017.

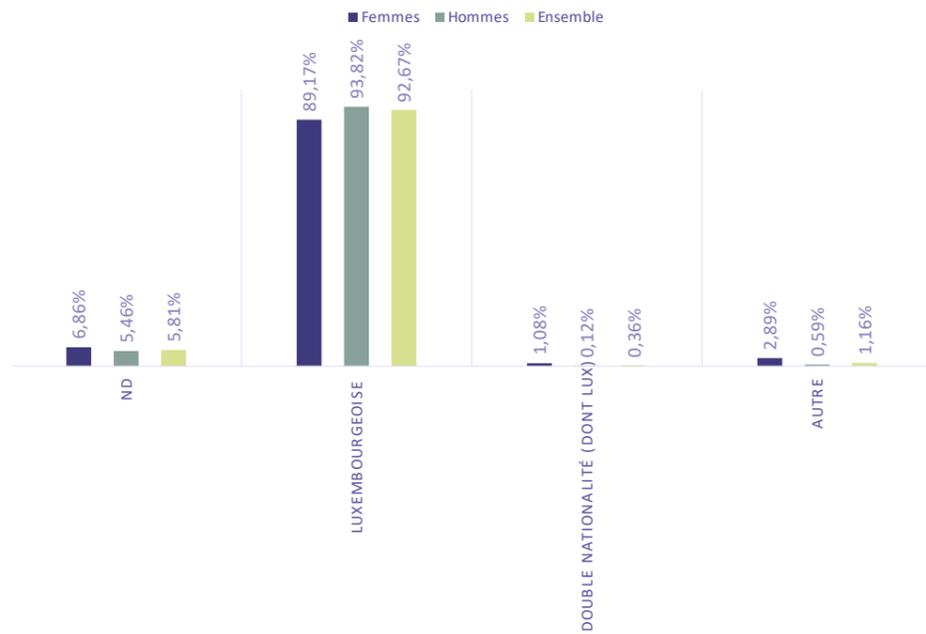
Les élu-e-s ont en moyenne un peu plus de 50 ans (50,55 ans) (soit 2 ans de plus que les candidat-e-s). Les plus jeunes ont 20 ans et les plus âgés ont 74 ans. L'âge médian⁵¹ est de 52 ans (pour les candidat-e-s, il était de 49 ans).

Les élues femmes ont en moyenne un peu plus de 51 ans (1 an de plus en moyenne que les hommes élus et 4 ans de plus que les candidates).

⁵⁰ Les informations reposent sur les indications fournies par les candidat-e-s lors de leur inscription sur les listes de candidature. Certaines sont très partielles et il est impossible de vérifier si ces données sont exactes et actualisées. Par ailleurs, le regroupement des différentes professions en catégories et secteurs professionnels suit la nomenclature proposée par l'Insee en France (<https://www.insee.fr/fr/information/2497952>). Néanmoins, il est revenu aux candidat-e-s de définir leur profession et le degré de précision varie fortement d'un-e candidat-e à l'autre. Les données présentées sont donc avant tout indicatives.

⁵¹ C'est-à-dire que la moitié des élu-e-s a moins de 52 ans et que la moitié des élu-e-s a plus de 52 ans.

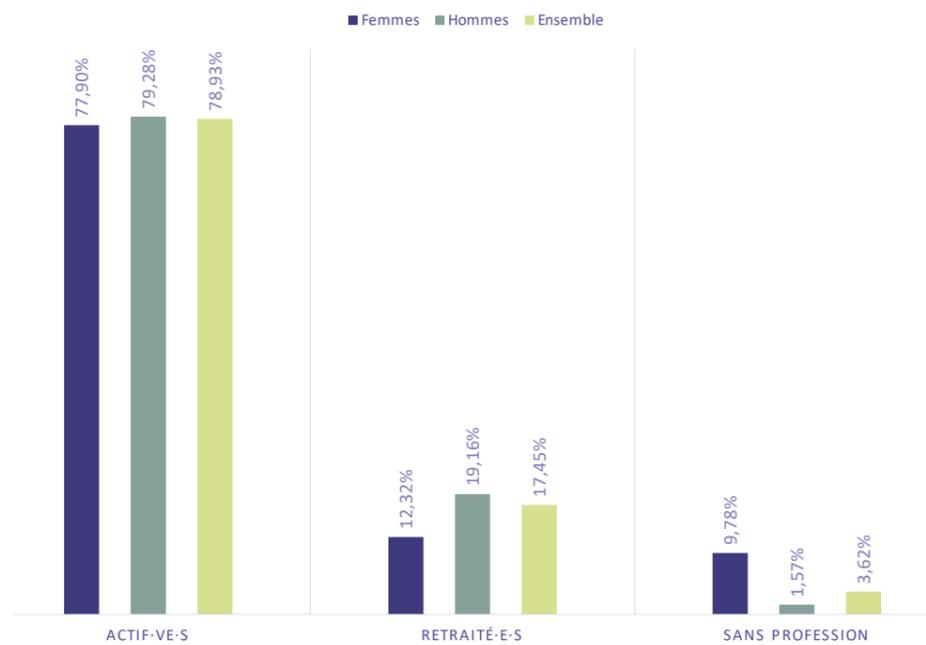




Graphique 23 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la nationalité, Communes 2017.

Les élu-e-s sont très majoritairement Luxembourgeois-es (à 92,67% contre 85,2% pour les candidat-e-s), puis, très loin derrière, Portugais-es (0,45%) ou de double nationalité (dont la luxembourgeoise) (0,36%). Les Luxembourgeois-es sont donc largement surreprésenté-e-s.

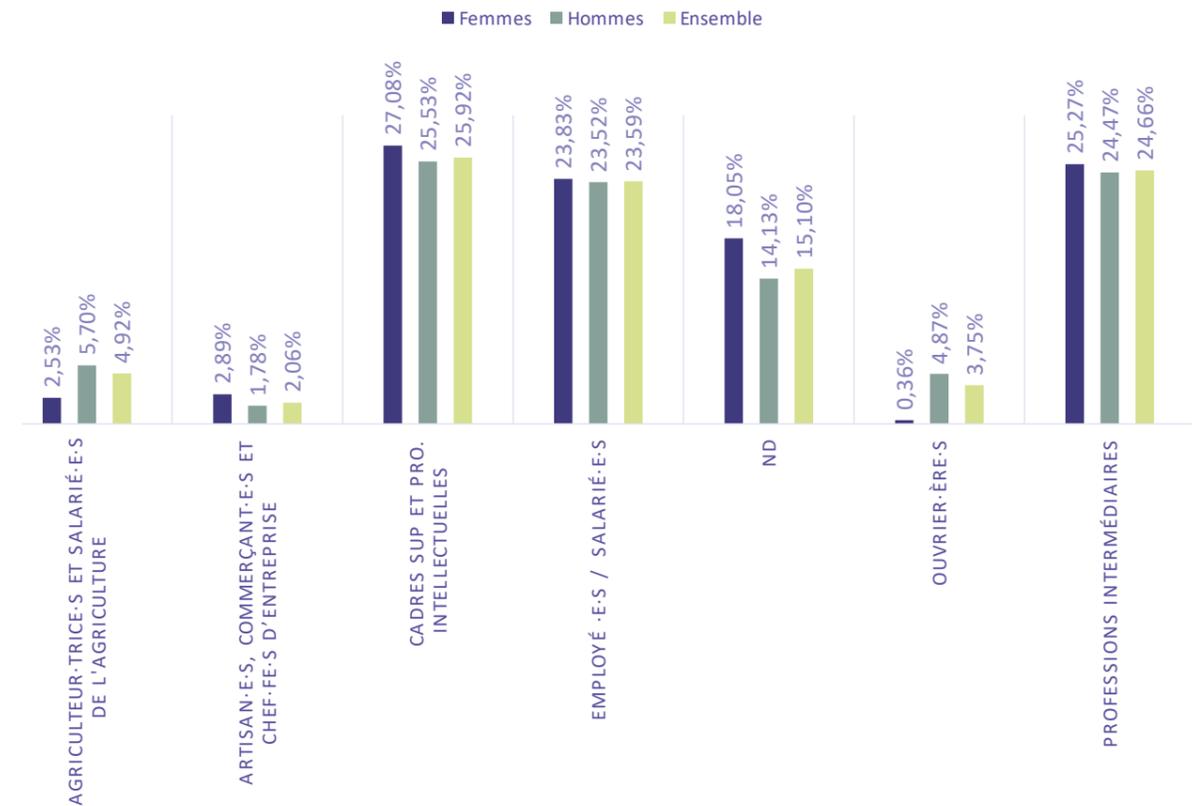
Les élues femmes sont un peu moins uniformément Luxembourgeoises que les hommes élus et que les candidates : elles restent tout de même majoritaires avec 89,17% de Luxembourgeoises (contre 93,82% au sein des élus hommes et 80,3% au sein des candidates) et donc, en surreprésentation par rapport à la population générale. On compte ensuite 2,89% d'élus de nationalité étrangère (contre 0,59% au sein des élus mais 10,09% au sein des candidates) et 1,08% d'élus de double nationalité (dont la luxembourgeoise) (contre 0,12% au sein des hommes et 2,35% au sein des candidates).



Graphique 24 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de l'activité professionnelle, Communes 2017.

Les élu-e-s sont majoritairement actif-ve-s à 78,90% (contre 76,30% pour les candidat-e-s), retraité-e-s à 17,45% (contre 16,12% pour les candidat-e-s) et sans activité professionnelle à 3,62% (contre 7,58% pour les candidat-e-s). On observe à nouveau, un taux élevé de retraité-e-s et d'actif-ve-s et un taux bas de personnes sans activité professionnelle par rapport à la population nationale.

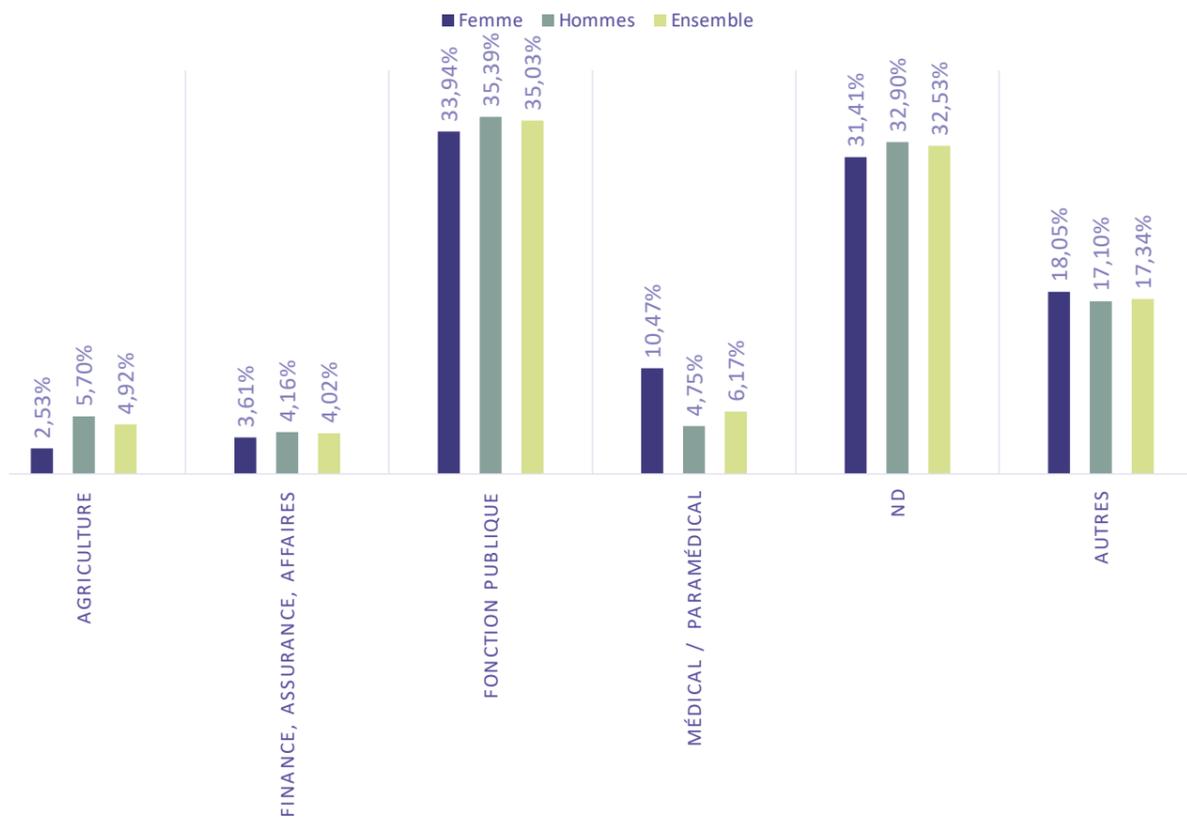
Les élus femmes sont, elles aussi, majoritairement actives à 77,90% (contre 79,28% au sein des élus hommes et 76,58% au sein des candidates). Par contre, elles sont moins retraitées que les hommes (elles sont 12,32% contre 19,16% au sein des élus hommes) mais plus que les candidates (10,76% au sein des candidates) et plus sans activité que les hommes élus (9,78% contre 1,57% au sein des élus hommes) mais moins que les femmes candidates (12,66% au sein des candidates).



Graphique 25 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la CSP, Communes 2017.

Les élu-e-s occupent d'abord une profession intellectuelle supérieure (25,92% des élu-e-s contre 21,09% au sein des candidat-e-s), une profession intermédiaire (24,66% contre 23,38% au sein des candidat-e-s) ou une position d'employé-e / salarié-e (23,59% contre 25,29% au sein des candidat-e-s).

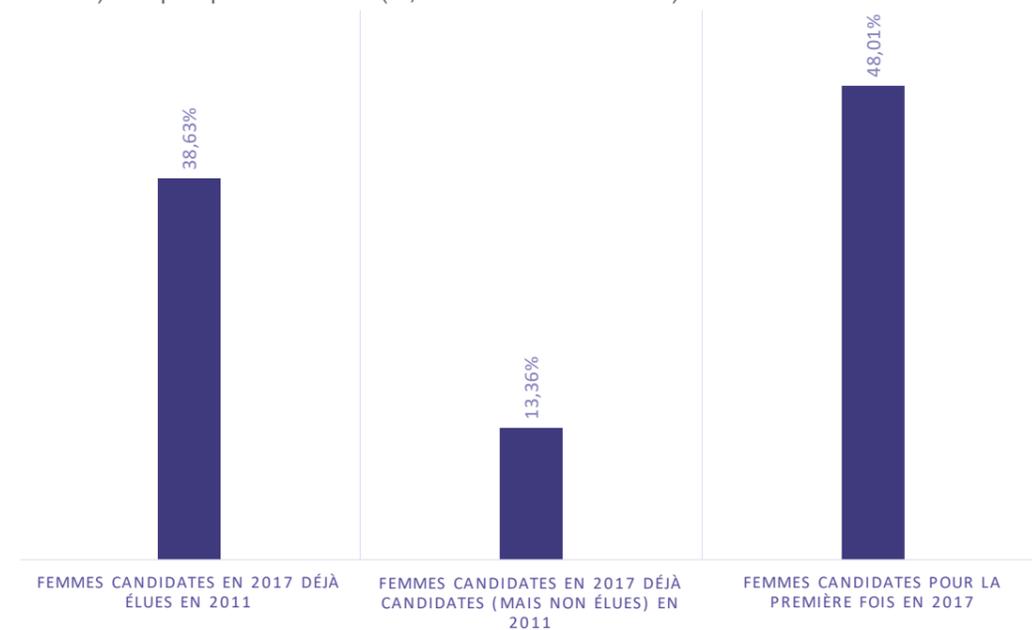
Entre les candidat-e-s et les élu-e-s, chez les femmes comme chez les hommes, la répartition des CSP s'inverse : les élus occupent plus une profession intellectuelle supérieure à 27,08% (contre 25,53% au sein des élus hommes et 20,64% au sein des candidates). Elles occupent plus une profession intermédiaire que les hommes élus (25,27% contre 24,47% au sein des élus hommes) mais moins que les candidates (elles étaient 26,74% au sein des candidates). Elles sont enfin plus employées/salariées que les hommes élus (23,83% contre 23,52% au sein des élus hommes) mais moins que les candidates (elles étaient 26,82% au sein des candidates).



Graphique 26 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et du secteur d'activité, Communes 2017.

Les élu-e-s travaillent encore plus dans la fonction publique (35,03% contre 28,36% au sein des candidat-e-s), et surtout dans l'éducation (12,24% contre 10,85% au sein des candidat-e-s), ou le secteur médical et paramédical (6,17% contre 5,65% au sein des candidat-e-s). Rappelons qu'environ 42% des Luxembourgeois-es sont fonctionnaires (en 2010⁵²) : au sein des élu-e-s luxembourgeois-es, ce taux est donc sensiblement comparable (puisque tou-te-s les élu-e-s ne sont pas Luxembourgeois-es).

Les femmes élues travaillent plus que les hommes élus et que les candidates dans l'éducation (19,13% contre 9,98% au sein des élus hommes et 15,95% au sein des candidates) et le milieu médical (10,47% contre 4,75% au sein des élus hommes et 10,01% au sein des candidates) mais moins que les hommes dans la fonction publique (33,94% contre 35,39% au sein des élus hommes) mais plus que les candidates (25,96% au sein des candidates).



Graphique 27 : Répartition des élues (femmes) en fonction de leur notoriété, Communes 2017.

Enfin, sur l'ensemble des femmes élues en 2017, 51,99% s'étaient déjà présentées en 2011 (48,01% des élues en 2017 sont donc de nouvelles candidates) et 38,63% avaient déjà été élues en 2011 (13,36% des élues de 2017 s'étaient donc présentées en 2011 sans être élues). Le fait d'avoir concouru ou d'avoir été élue semble donc favoriser une (ré)élection. Plus généralement, la notoriété semble influencer sur la (ré)élection (ce que nous avons déjà constaté par le taux de réussite très élevé des élues de 2011).

Pour résumer, les écarts semblent donc faibles entre le profil des candidat-e-s et des élu-e-s, à ceci près que les élu-e-s sont plus majoritairement de sexe masculin, Luxembourgeois-es, âgé-e-s, exerçant plutôt une profession intellectuelle supérieure et avec un plus haut taux d'agents de la fonction publique. On remarque que ce profil est plus proche du profil des hommes candidats que du profil des femmes candidates.

On observe aussi quelques écarts entre le profil des femmes candidates et celui des femmes élues : les femmes élues sont clairement plus âgées, légèrement plus Luxembourgeoises, plus actives ; elles occupent plus des professions intellectuelles supérieures et des postes de la fonction publique que les femmes candidates. On observe qu'entre les candidates et les élues, le profil des femmes se rapproche finalement de celui des hommes. En d'autres termes, l'élection semble « uniformiser » le profil des élu-e-s.

On constate enfin peu d'écarts entre le profil des hommes élus et le profil des femmes élues : les femmes élues sont plus âgées, moins Luxembourgeoises, moins fonctionnaires, moins retraitées mais plus sans activité professionnelle que les hommes élus.

3.2. Les profils des élu-e-s en fonction de plusieurs variables (aperçu)

Le profil des femmes et des hommes élu-e-s varie souvent de manière significative en fonction de la région, du système électoral et du parti politique. En résumé, la région, le système électoral et le parti politique font varier l'âge, la nationalité, la CSP, le secteur professionnel et l'activité professionnelle des élu-e-s. Par exemple, 20,08% des élu-e-s du Centre sont retraité-e-s contre 14,03% dans le Nord.

Certaines variables creusent les différences préalablement observées entre les élues femmes et les élus hommes. C'est le cas par exemple de la région, qui creuse les différences d'âge entre élues et élus. Autre exemple, au sein des communes à système majoritaire, 4,42% des femmes sont porteuses d'une nationalité étrangères, contre 0,74% seulement des élus hommes de ces mêmes communes.

Enfin, certaines variables influent sur l'écart observé entre le profil des candidat-e-s et le profil des élu-e-s. Globalement, le portrait des élu-e-s semble s'uniformiser (les élu-e-s sont plus largement luxembourgeois-es, plus âgés, plus fonctionnaires, etc.), mais dans certaines régions ou au sein de certains partis, on observe des nuances. Toutefois, il est souvent difficile d'interpréter ou d'expliquer ces différences en l'absence d'études sur la population générale du Luxembourg.

Les portraits des élu-e-s : ce qu'il faut retenir

Les élu-e-s sont plus âgé-e-s, plus de nationalité luxembourgeoise, exercent plus majoritairement une profession intellectuelle supérieure et travaillent plus dans la fonction publique que les candidat-e-s. Les femmes élues présentent, plus que les candidates, ces mêmes caractéristiques, mais moins que les hommes élus. Elles sont moins nombreuses à être à la retraite mais plus à être sans activité professionnelle. On observe donc qu'entre les candidates et les élues, le profil des femmes se rapproche de celui des hommes. L'élection semble « uniformiser » le profil des élu-e-s.

On observe ensuite que le profil des élu-e-s varie en fonction de plusieurs variables comme la région, le système électoral et le parti politique. Ces variables accentuent parfois les écarts entre les profils des femmes et des hommes et les écarts entre les profils des élu-e-s et des candidat-e-s.

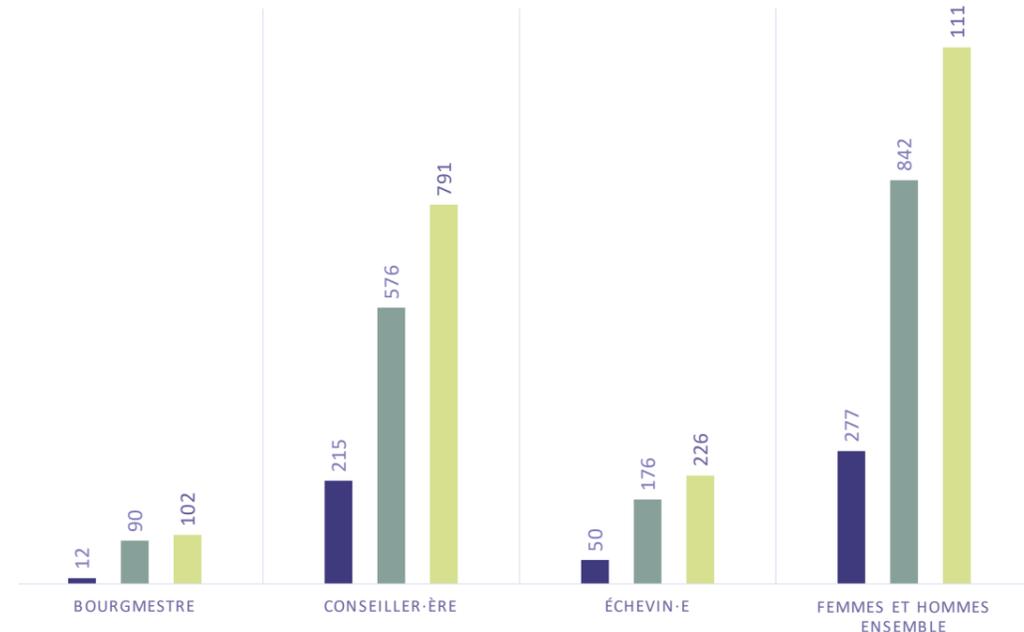
⁵² Source : <http://www.lessentiel.lu/news/story/22795003>



4. La position des femmes élues au sein des conseils communaux

À l'issue des élections communales de 2017, les mandats des élu-e-s ont été déterminés (4.1.). Comme on va le voir, les taux de bourgmestres, échevines et conseillères varient en fonction de plusieurs variables (4.2.).

4.1. Les positions des élues au niveau national⁵³



Graphique 3 : Répartition des élu-e-s siégeant au sein des conseils municipaux en fonction du genre et de la position au sein du conseil, Communales 2017.

Sur les 1119 élu-e-s, 26 ont renoncé à siéger au sein des conseils municipaux et un élu est décédé. Ils/elles ont été remplacé-e-s par 27 candidat-e-s qui n'avaient donc pas été élu-e-s. La répartition des femmes et des hommes reste cependant identique.

Pour l'ensemble des élu-e-s, on compte 102 bourgmestres⁵⁴, 226 échevin-e-s et 791 conseiller-ère-s.

Sur les 277 femmes siégeant au sein des conseils communaux du pays, on dénombre 215 conseillères, 50 échevines et 12 bourgmestres.

Sur les 842 hommes siégeant au sein des conseils communaux du pays, on dénombre 576 conseillers, 176 échevins et 90 bourgmestres.

	Femmes	Hommes	Total général
Bourgmestres	11,76%	88,24%	100,00%
Échevin-e-s	22,12%	77,88%	100,00%
Conseiller-ère-s	27,18%	72,82%	100,00%
Total général	24,75%	75,25%	100,00%

Tableau 16 : Taux de femmes élues en fonction de la position au sein des conseils.

⁵³ Les données sur les conseils communaux reposent sur les indications données dans l'Annuaire du Syvicol : www.syvicol.lu.

⁵⁴ En 2018, le nombre de communes au Luxembourg passe de 105 à 102, suite à trois fusions : Mompach et Rosport forment la nouvelle commune de Rosport-Mompach ; Septfontaines et Hobscheid forment la nouvelle commune de Habscht et Boevange-sur-Attert et Tuntange forment la nouvelle commune Helperknapp.

Ainsi, 27,18% des conseiller-ère-s, 22,12% des échevin-e-s 11,76% et des bourgmestres sont des femmes. Plus la position occupée est une position élevée au sein du conseil et moins les femmes sont représentées.

	Femmes	Hommes	Total général
Bourgmestres	4,33%	10,69%	9,12%
Échevin-e-s	18,05%	20,90%	20,20%
Conseiller-ère-s	77,62%	68,41%	70,69%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 17 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la position au sein du conseil.

Ainsi, sur l'ensemble des femmes élues, seules 18,05% deviennent échevines et 4,33% deviennent bourgmestres, alors qu'au sein des hommes (qui sont en outre beaucoup plus nombreux), respectivement 20,90% et 10,69% deviennent échevins et bourgmestres⁵⁵.

4.2. Les positions des élues en fonction de plusieurs variables

En outre, des disparités s'observent, là encore, en fonction de plusieurs variables.

4.2.1. Les positions des élues en fonction de la région

D'abord, ces taux varient en fonction de la région.

	Femmes	Hommes
CENTRE	28,51%	71,49%
Bourgmestres	23,81%	76,19%
Échevin-es	22,92%	77,08%
Conseiller-ères	30,56%	69,44%
Est	26,32%	73,68%
Bourgmestres	8,70%	91,30%
Échevin-es	27,66%	72,34%
Conseiller-ères	28,48%	71,52%
Nord	18,40%	81,60%
Bourgmestres	8,57%	91,43%
Échevin-es	12,33%	87,67%
Conseiller-ères	21,83%	78,17%
Sud	27,54%	72,46%
Bourgmestres	8,70%	91,30%
Échevin-es	29,31%	70,69%
Conseiller-ères	29,02%	70,98%
Total général	24,75%	75,25%

Tableau 18 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, de la région et de la position dans le conseil.

Ainsi, en dehors des disparités en termes d'élus, précédemment observées, on remarque surtout que dans la région Centre, le taux de bourgmestres femmes est bien plus élevé que dans les autres régions : 23,81% contre environ 8% dans les autres régions. Le taux d'échevines est le plus fort dans le Sud, avec 29,31% (contre 27,66% dans l'Est, 22,92% dans le Centre, et seulement 12,33% dans le Nord). Ainsi, même quand il s'agit de la distribution des positions au sein du conseil, on observe une situation moins favorable aux femmes dans la région Nord surtout.

⁵⁵ Si l'on considère l'ensemble des candidat-e-s, on constate que 0,94% des femmes candidates sont devenues bourgmestres. Au sein des hommes candidats, 3,92% sont devenus bourgmestres.



4.2.2. Les positions des élues en fonction du système

Les taux de femmes conseillères, échevines et bourgmestres varient aussi en fonction du système.

	Mandats Femmes (%)	Mandats Hommes (%)
Majoritaire	21,97%	78,03%
Bourgmestres	14,29%	85,71%
Échevin-e-s	18,80%	81,20%
Conseiller-ère-s	24,28%	75,72%
Proportionnel	27,17%	72,83%
Bourgmestres	8,70%	91,30%
Échevin-e-s	25,69%	74,31%
Conseiller-ère-s	29,44%	70,56%
Total général	24,75%	75,25%

Tableau 19 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, du système électoral et de la position dans le conseil.

Le taux de femmes bourgmestres est plus bas au sein des communes à système proportionnel : on compte seulement 8,7% de femmes bourgmestres contre 14,29% au sein des communes à système majoritaire. Par contre, le taux de femmes échevines est plus élevé dans les communes à système proportionnel : on compte seulement 18,8% de femmes échevines dans les communes à système majoritaire contre 25,69% au sein des communes à système proportionnel.

4.2.3. Les positions des élues en fonction du parti politique (communes à système proportionnel)

Enfin, les taux de femmes conseillères, échevines et bourgmestres varient aussi en fonction du parti politique.

	MANDATS FEMMES (NB)	MANDATS HOMMES (NB)	MANDATS FEMMES ET HOMMES (NB)	MANDATS FEMMES (%)	MANDATS HOMMES (%)
Piratepartei		3	3	0,00%	100,00%
Conseiller-ère-s		3	3	0,00%	100,00%
Déi Gréng	33	44	77	42,86%	57,14%
Conseiller-ère-s	27	36	63	42,86%	57,14%
Échevin-e-s	6	7	13	46,15%	53,85%
Bourgmestres		1	1	0,00%	100,00%
KPL		2	2	0,00%	100,00%
Conseiller-ère-s		1	1	0,00%	100,00%
Échevin-e-s		1	1	0,00%	100,00%
Déi Lénk	2	6	8	25,00%	75,00%
Conseiller-ère-s	2	6	8	25,00%	75,00%
LSAP	41	114	155	26,45%	73,55%
Conseiller-ère-s	34	80	114	29,82%	70,18%
Échevin-e-s	6	22	28	21,43%	78,57%
Bourgmestres	1	12	13	7,69%	92,31%
DP	28	80	108	25,93%	74,07%
Conseiller-ère-s	24	65	89	26,97%	73,03%
Échevin-e-s	3	10	13	23,08%	76,92%
Bourgmestres	1	5	6	16,67%	83,33%

CSV	54	155	209	25,84%	74,16%
Conseiller-ère-s	40	99	139	28,78%	71,22%
Échevin-e-s	12	36	48	25,00%	75,00%
Bourgmestres	2	20	22	9,09%	90,91%
ADR		4	4	0,00%	100,00%
Conseiller-ère-s		4	4	0,00%	100,00%
Autres	5	29	34	14,71%	85,29%
Conseiller-ère-s	4	20	24	16,67%	83,33%
Échevin-e-s	1	5	6	16,67%	83,33%
Bourgmestres		4	4	0,00%	100,00%
Total général et moyenne	163	437	600	27,17%	72,83%

Tableau 20 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, de la position dans le conseil et du parti politique (communes à système proportionnel).

Au-delà des disparités entre les partis, préalablement observées, c'est au sein du DP qu'on trouve le plus haut taux de femmes bourgmestres (16,67%). Mais en chiffre absolu, cela ne représente en réalité qu'une bourgmestre femme (contre 5 hommes). En fait, le nombre de femmes bourgmestres est trop limité pour permettre des comparaisons entre les partis.

Par contre, il paraît plus intéressant de comparer les taux d'échevines et de conseillères. C'est au sein de Déi Gréng qu'ils sont les plus élevés pour les femmes : 42,86% des conseiller-ère-s et 46,15% des échevin-e-s sont des femmes au sein des élu-e-s de ce parti (par contre, le seul bourgmestre estampillé Déi Gréng est un homme).

4.3. Quelques éléments du portrait des échevin-e-s et conseiller-ère-s

Sur l'ensemble des élu-e-s, les bourgmestres sont les plus âgé-e-s puisqu'elles/ils ont en moyenne 53,69 ans, contre 50,9 ans pour les échevin-e-s et 49,95 pour les conseiller-ère-s. Ce classement se retrouve de manière équivalente au sein des femmes et des hommes.

On remarque également que les positions d'échevin-e-s et de bourgmestres sont avant tout occupées par des nationaux puisque 100% des bourgmestres dont la nationalité est identifiée sont luxembourgeois-es. D'autre part, 75% des personnes ayant une double nationalité (dont la luxembourgeoise) et 76,92% des personnes d'une autre nationalité sont des conseiller-ère-s.

Au sein des bourgmestres, on trouve également un taux beaucoup plus élevé de cadres supérieur-e-s (36,27% contre 25,65% dans la population des élu-e-s). Le portrait des douze bourgmestres femmes figure en Annexe 5.

➔ La position des femmes élues au sein des conseils échevinaux : ce qu'il faut retenir

Sur les 277 femmes siégeant dans les conseils communaux en 2018, on dénombre 215 conseillères, 50 échevines et 12 bourgmestres. Le taux de femmes au sein des conseiller-ère-s est de 27,18%, le taux de femmes au sein des échevin-e-s est de 22,12% et le taux de femmes au sein des bourgmestres est seulement de 11,76%.

Par ailleurs, seules 4,33% des élues deviennent bourgmestres et 18,05% deviennent échevines, alors qu'au sein des hommes, respectivement 10,69% et 20,90% d'entre eux deviennent bourgmestres et échevins. Ainsi, plus la position occupée est une position élevée au sein du conseil et moins les femmes sont représentées.

En outre, des disparités s'observent, là encore, en fonction de plusieurs variables. Ainsi, dans la région Centre, le taux de bourgmestres femmes est bien plus élevé que dans les autres régions (23,81% contre environ 8% dans les autres régions) et le taux d'échevines est le plus fort dans le Sud, avec un taux de 29,31% (contre 27,66% dans l'Est, 22,92% dans le Centre, et seulement 12,33% dans le Nord). Par ailleurs, le taux de femmes bourgmestres est plus bas au sein des communes à système proportionnel mais le taux de femmes échevines est plus élevé au sein de ces mêmes communes. Enfin, c'est au sein de Déi Gréng qu'on observe le taux le plus élevé de conseillères (42,86%) et d'échevines (46,15%).

Les portraits des conseiller-ère-s, échevin-e-s et bourgmestres varient aussi un peu : les bourgmestres semblent les plus âgé-e-s, les positions d'échevin-e-s et de bourgmestres sont avant tout occupées par des nationaux et au sein des bourgmestres, on trouve un taux beaucoup plus élevé de cadres supérieurs.

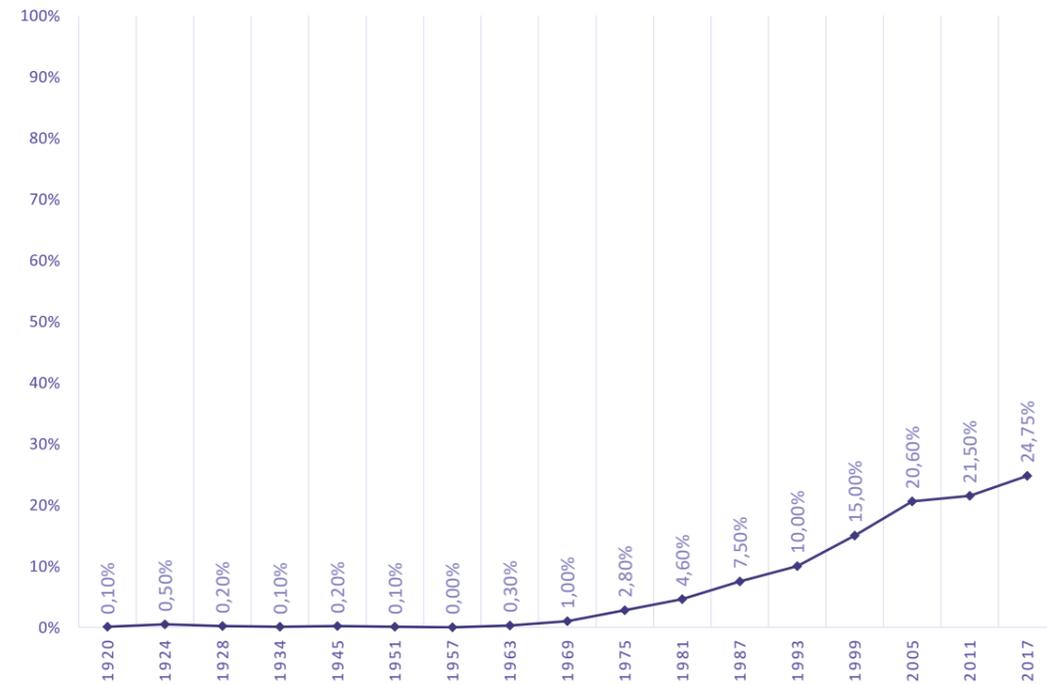


5. L'évolution des taux de femmes élues, de leur profil et de leur position au sein des conseils communaux

Pour finir, mettons en perspective les résultats des élections de 2017, avec ceux des élections précédentes. Nous observerons l'évolution des taux d'élues femmes (4.1.) puis celle de leur profil (4.2.) au fil des scrutins.

5.1. L'évolution des taux d'élues au fil des scrutins

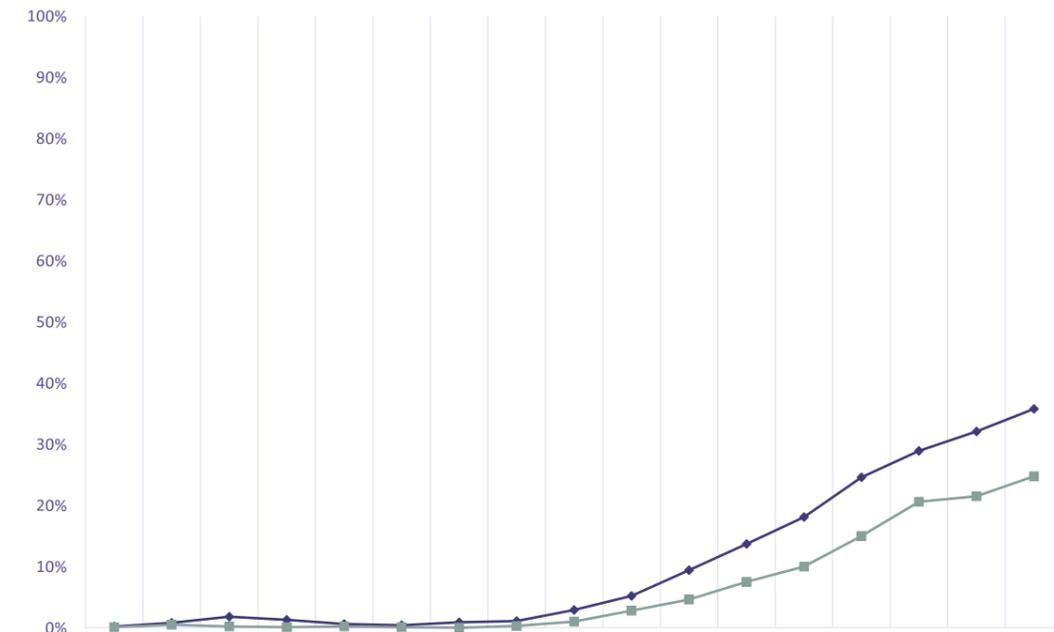
5.1.1. L'évolution des taux d'élues au niveau national



Graphique 28 : Évolution des taux d'élues aux élections communales depuis 1920.

Comme pour l'évolution des taux de candidates, on observe depuis 1920, une courbe très plate jusqu'en 1963, mais qui décolle lentement à partir de 1969⁵⁶. Depuis cette date, le taux d'élues progresse de façon presque régulière au fil des scrutins, avec des résultats occasionnellement décevants, comme ce fut le cas en 2011. Le taux de femmes élues aux précédentes élections communales avait marqué une progression de seulement 0,90 points de pourcentage par rapport à 2005. En 2017, la progression se confirme plus nettement, avec un bond de 3,25 points du pourcentage d'élues par rapport à 2011.

⁵⁶ Renée Wagner (1998) a décrit cette évolution en trois phases : l'ère des pionnières depuis l'introduction du droit de vote des femmes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (durant laquelle on trouve une dizaine de femmes parmi les pionnières de la politique communale jusqu'à la fin des années 1930) ; une période de repli au cours des années 1950 (les élues disparaissent complètement en 1957) et un renouveau à partir des années 1970 (c'est en 1969 que le taux d'élues atteint 1%).

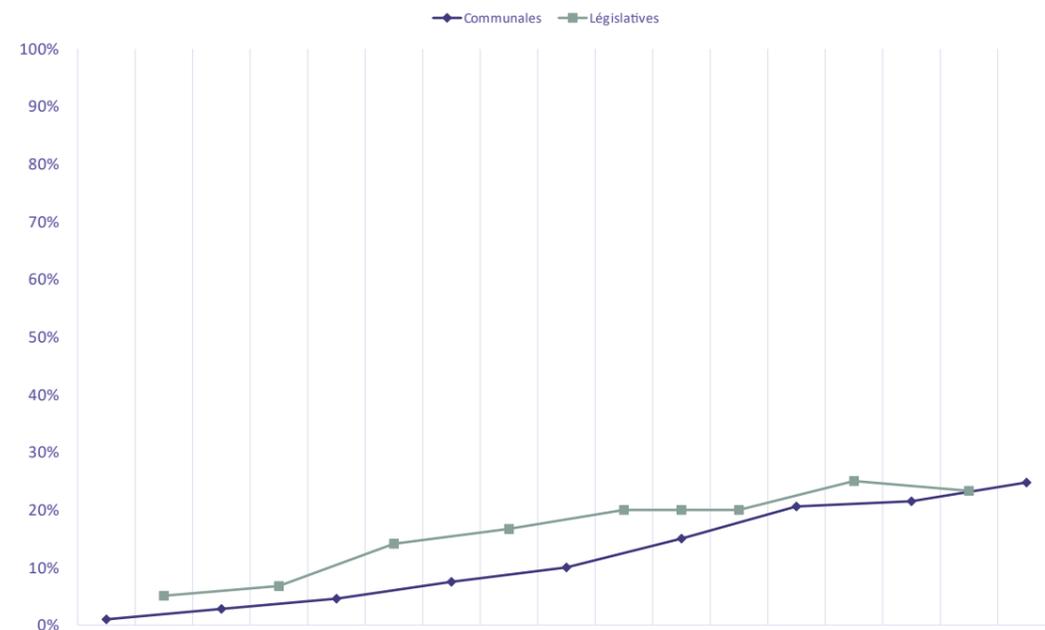


	1920	1924	1928	1934	1945	1951	1957	1963	1969	1975	1981	1987	1993	1999	2005	2011	2017
Candidates	0,20%	0,80%	1,80%	1,30%	0,60%	0,40%	0,90%	1,10%	2,90%	5,20%	9,40%	13,70%	18,10%	24,60%	28,90%	32,10%	35,78%
Élues	0,10%	0,50%	0,20%	0,10%	0,20%	0,10%	0,00%	0,30%	1,00%	2,80%	4,60%	7,50%	10,00%	15,00%	20,60%	21,50%	24,75%
Écarts	0,1	0,3	1,6	1,2	0,4	0,3	0,9	0,8	1,9	2,4	4,8	6,2	8,1	9,6	8,3	10,6	11,02

Graphique 29 : Évolution des taux de candidates et d'élues aux élections communales depuis 1920.

Par ailleurs, on observe, à partir du Graphique 29, que l'écart entre le taux de candidates et le taux d'élues ne cesse de croître (de 1,9 points en 1969, on passe à 11,02 cette année). Cela signifie que l'évolution des taux de candidates est plus rapide que l'évolution des taux d'élues.





	1969	1974	1975	1979	1981	1984	1987	1989	1993	1994	1999	2004	2005	2009	2011	2013	2017
Législatives		5,1%		6,8%		14,1%		16,7%		20,0%	20,0%	20,0%		25,0%		23,3%	
Communes	1,0%		2,8%		4,6%		7,5%		10,0%		15,0%		20,6%		21,5%		24,8%

Graphique 30 : Évolution des taux d'élus depuis 1969 (élections législatives et communales).

Enfin, si l'on prend en considération les taux de femmes élues aux élections législatives et communales (depuis 1969⁵⁷), on observe que le taux de femmes élues est toujours meilleur aux élections législatives. Néanmoins, l'écart entre les taux de femmes élues aux élections législatives et aux élections communales se réduit depuis 1999 surtout. En effet, pendant plusieurs élections consécutives (1994, 1999 et 2004), le taux d'élus a stagné au niveau législatif tandis qu'il progressait au niveau communal. Les élections législatives de 2009 avaient mis fin à cette tendance avec une nette hausse du taux de femmes élues, tandis que les élections communales de 2011 se soldaient par la stagnation du taux de femmes élues. Mais en 2013, ce même taux a baissé pour les élections législatives. En 2017, la stagnation n'est pas confirmée et les taux de 2013 (législatives) et 2017 (communales) sont proches.

5.1.2. L'évolution des taux d'élus en fonction de plusieurs variables

L'évolution des taux d'élus ne suit pas la même courbe partout et varie en fonction des communes, de la région, du système électoral et du parti politique.

On a vu précédemment que les taux d'élus variaient d'abord en fonction des communes. Dans une perspective plus diachronique, on observe également qu'aucun progrès n'est jamais acquis à ce niveau.

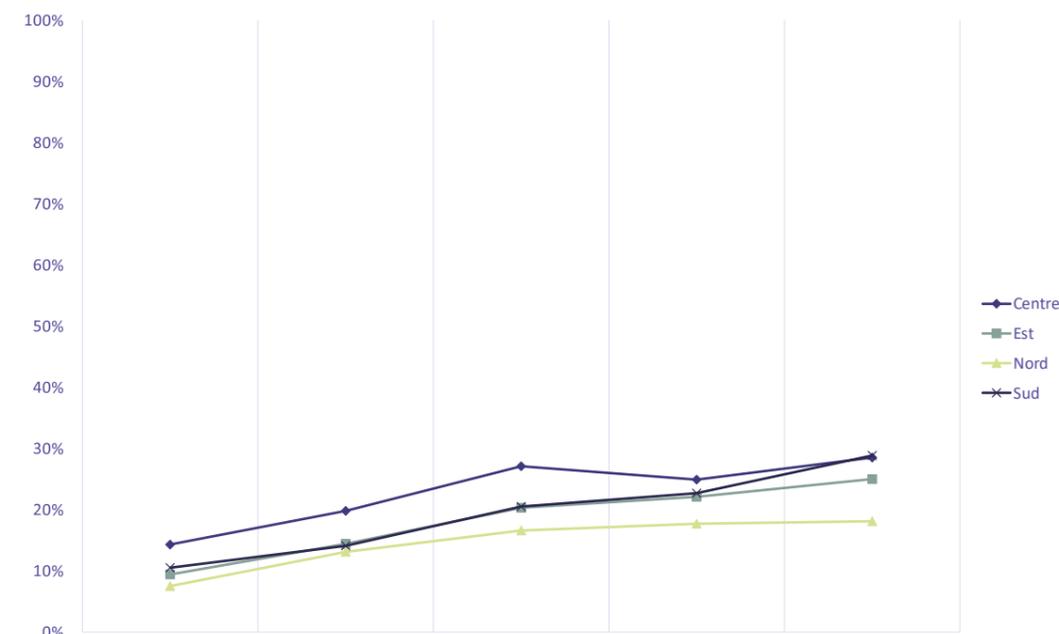
Ainsi, dans le hitparade des 10 communes aux conseils communaux les plus féminins, 4 d'entre elles⁵⁸ figuraient déjà dans celui de 2011, mais 6 en sont aussi sorties⁵⁹. Par ailleurs, en 2011, pour la première fois, deux communes avaient dépassé la parité (Reisdorf et Roeser) alors qu'en 2017, les deux communes de Reisdorf et Roeser voient leur taux d'élus baisser avec respectivement 33,3% et 38,46% d'élus femmes. En 2017, ce sont trois communes qui atteignent la parité (il s'agit de Beaufort, Grevenmacher et Walferdange).

⁵⁷ En Annexe 4, figure le détail des taux (de candidates et) d'élus au fil de tous les scrutins (législatifs et communaux) depuis 1920. Le graphique 30 reprend une partie de ces résultats seulement pour une question de lisibilité.

⁵⁸ Il s'agit de : Hesperange, Dudelange, Luxembourg et Manternach.

⁵⁹ Il s'agit de : Biwer, Reisdorf, Roeser, Fischbach, Sanem et Niederanven.

Enfin, le nombre de communes n'ayant pas élu de femmes passe de 11 en 2011 à 8 en 2017. Il faudra vérifier au fil des futurs scrutins si la tendance persiste ou non.



	1993	1999	2005	2011	2017
Centre	14,30%	19,80%	27,10%	24,90%	28,51%
Est	9,40%	14,40%	20,30%	22,10%	25,00%
Nord	7,50%	13,10%	16,60%	17,70%	18,10%
Sud	10,50%	14,10%	20,50%	22,70%	28,85%

Graphique 31 : Évolution des taux d'élus en fonction de la région depuis 1993 (élections communales).

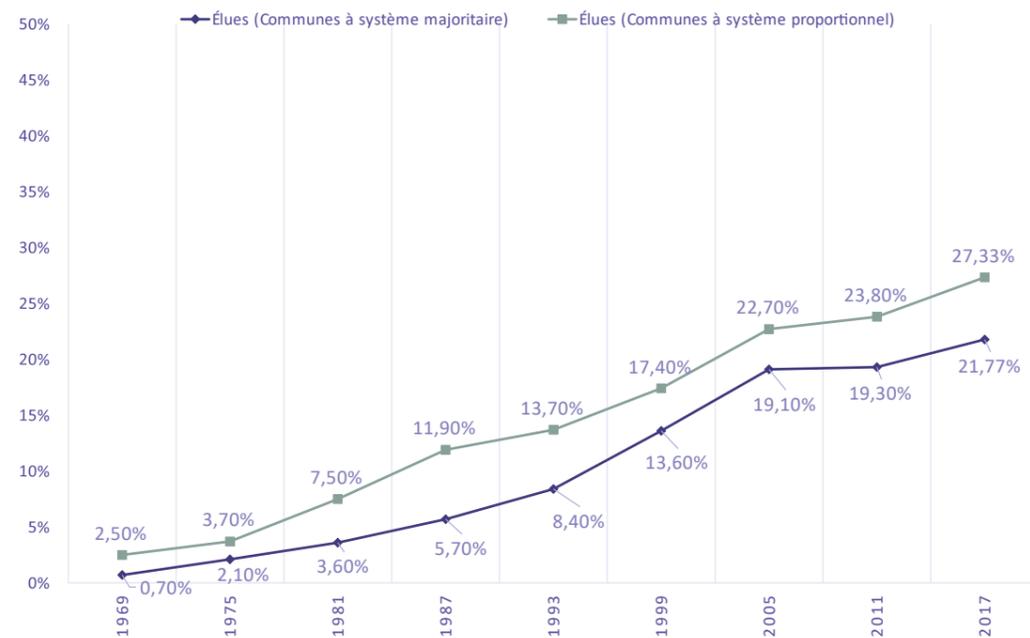
Au fil des scrutins, on observe une hausse des taux d'élus dans toutes les régions, mais qui ne se fait pas avec la même régularité. Ainsi, le Nord est, au fil des élections, la région qui présente la courbe la moins ascendante (disons, celle qui progresse le moins vite). L'Est et le Sud présentent des courbes quasiment similaires, avec une augmentation régulière. La région Centre se situe depuis toujours au-dessus du lot, mais l'augmentation importante observée entre 1993 et 2005 se ralentit légèrement. En 2011, jamais les différences de taux d'élus entre les régions n'avaient été si faibles. En 2017, les écarts sont grands entre les régions Nord et Est d'un côté et les régions Sud et Centre de l'autre. On note surtout que le taux de femmes élues au Sud dépasse celui de la région Centre, et ce pour la première fois.



	1993	1999	2005	2011	2017
Centre					
Candidates	20,90%	27,60%	34,80%	36,90%	39,33%
Élues	14,30%	19,80%	27,10%	24,90%	28,51%
Écart	6,6	7,8	7,7	12	10,81
Est					
Candidates	11,90%	18,70%	23,30%	31,30%	36,26%
Élues	9,40%	14,40%	20,30%	22,10%	25,00%
Écart	2,5	4,3	3	9,2	11,26
Nord					
Candidates	11,90%	17,50%	21,90%	21,60%	24,64%
Élues	7,50%	13,10%	16,60%	17,70%	18,10%
Écart	4,4	4,4	5,3	3,9	6,53
Sud					
Candidates	22,60%	29,10%	31,40%	34,70%	38,66%
Élues	10,50%	14,10%	20,50%	22,70%	28,85%
Écart	12,1	15	10,9	12	9,8

Tableau 21 : Taux d'élues et de candidates en fonction de la région et au fil des scrutins depuis 1993 (élections communales).

Si l'on tient compte de l'écart entre les taux de candidates et les taux d'élues, on constate que l'impact des régions est là aussi important. Ainsi, l'écart entre les taux de candidates et les taux d'élues suit une tendance générale d'augmentation dans presque toutes les régions. Cela signifie que les taux de candidates augmentent plus vite que les taux d'élues dans toutes les régions. Or, ce constat ne s'applique pas à la région Sud, qui voit cet écart se réduire (le taux de candidates n'augmente pas aussi vite que le taux d'élues). Au Nord, cet écart est plus bas qu'ailleurs, et augmente peu à peu. Par contre, au Centre et surtout à l'Est, l'augmentation est franche.



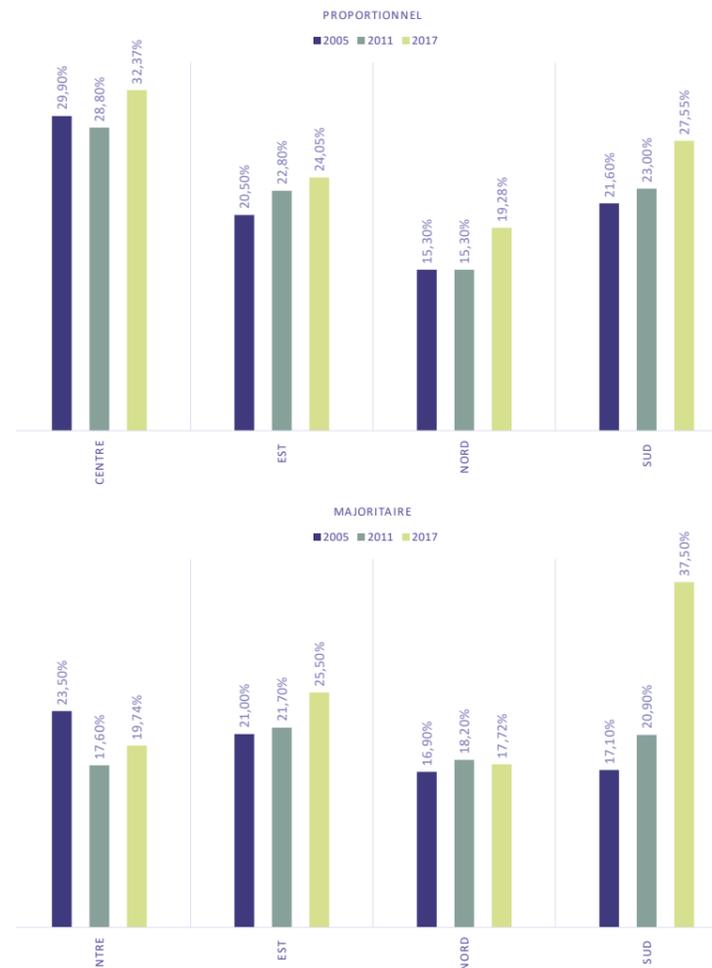
Graphique 32 : Évolution des taux d'élues en fonction du système électoral (majoritaire et proportionnel) depuis 1969.

L'observation des courbes dessinant l'évolution des taux d'élues dans les communes à système majoritaire et dans les communes à système proportionnel montre clairement qu'elles augmentent toutes les deux : les taux de femmes élues augmentent donc de façon presque constante pour les deux types de systèmes électoraux au fil des scrutins, mais quasiment en parallèle.

	1969	1975	1981	1987	1993	1999	2005	2011	2017
Communes à système majoritaire									
Candidates	1,70%	3,20%	6,00%	7,90%	11,50%	16,20%	19,50%	20,10%	23,73%
Élues	0,70%	2,10%	3,60%	5,70%	8,40%	13,60%	19,10%	19,30%	21,77%
Écarts	1	1,1	2,4	2,2	3,1	2,6	0,4	0,08	1,95
Communes à système proportionnel									
Candidates	5,10%	3,30%	14,20%	19,30%	23,60%	30,10%	33,40%	36,20%	39,40%
Élues	2,50%	3,70%	7,50%	11,90%	13,70%	17,40%	22,70%	23,80%	27,33%
Écarts	2,6	-0,4	6,7	7,4	9,9	12,7	10,7	12,4	12,06

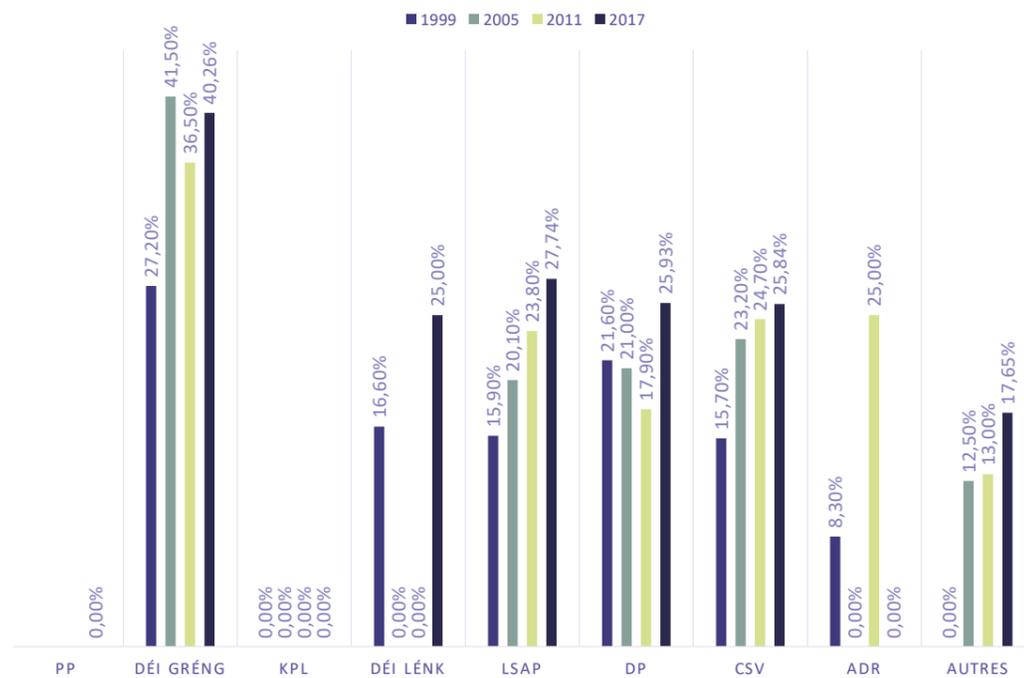
Tableau 22 : Taux d'élues et de candidates en fonction de la région et au fil des scrutins depuis 1969.

Si l'on observe les taux de candidates et les taux d'élues au fil des scrutins et en fonction du système électoral, on constate que l'impact de ce dernier reste, là aussi, important au fil du temps. Dans les communes à système majoritaire, l'écart entre les deux taux est toujours moins élevé que dans les communes à système proportionnel. Il augmente également moins clairement que dans les communes à système proportionnel. Autrement dit, le taux d'élues évolue moins vite que le taux de candidates, surtout dans les communes à système proportionnel. Cela s'explique sans doute principalement par le fait que les communes à système proportionnel suscitent beaucoup plus de candidatures pour un nombre de sièges comparable pour les communes des deux systèmes. Le taux de candidat-e-s y est donc toujours beaucoup plus élevé que le taux d'élue-e-s (le taux de réussite y est beaucoup moins bon), et cela quel que soit le genre.



Graphiques 33 et 34 : Évolution des taux d'élues en fonction de la région et du système électoral depuis 2005.

Si l'on compare l'évolution des taux d'élues dans les communes à système majoritaire et dans les communes à système proportionnel, on constate d'abord qu'elle est positive partout sauf dans les communes du Nord à système majoritaire (qui présentaient déjà un taux de candidates inférieur à 2011). Le plus grand écart positif s'observe dans les communes à système majoritaire du Sud avec +16,6 points de pourcentage par rapport à 2011.



Graphique 35 : Évolution des taux d'élus en fonction du parti politique depuis 1999 (élections communales).

Considérons l'évolution des taux d'élus au sein des différents partis depuis 1999. On observe d'abord que les taux d'élus au sein des partis tendent à l'augmentation, sauf pour le KPL et l'ADR. Ils n'augmentent systématiquement et régulièrement d'un scrutin à l'autre qu'au sein du LSAP, du CSV et des partis « autres ». Le DP, Déi Gréng et Déi Lénk, qui régressaient à l'issue des dernières élections, voient leurs taux de femmes élues augmenter nettement.

Si l'on observe enfin, l'écart entre le taux de candidates et le taux d'élus, on constate que l'impact du parti politique est, là aussi, important au fil des scrutins. Ainsi, cet écart est-il toujours important pour le KPL, Déi Lénk et l'ADR (entre 24,66 et 42,6 points), même s'il tend cette année à diminuer pour Déi Lénk. Pour Déi Gréng et le DP, l'écart est plus faible entre les taux de candidates et d'élus cette année. Par contre, il augmente légèrement au sein du CSV.

5.2. L'évolution des profils des élus

La proportion de femmes au sein des élu-e-s n'est pas la seule donnée à évoluer au fil des scrutins : le profil de ces dernières semble également changer.

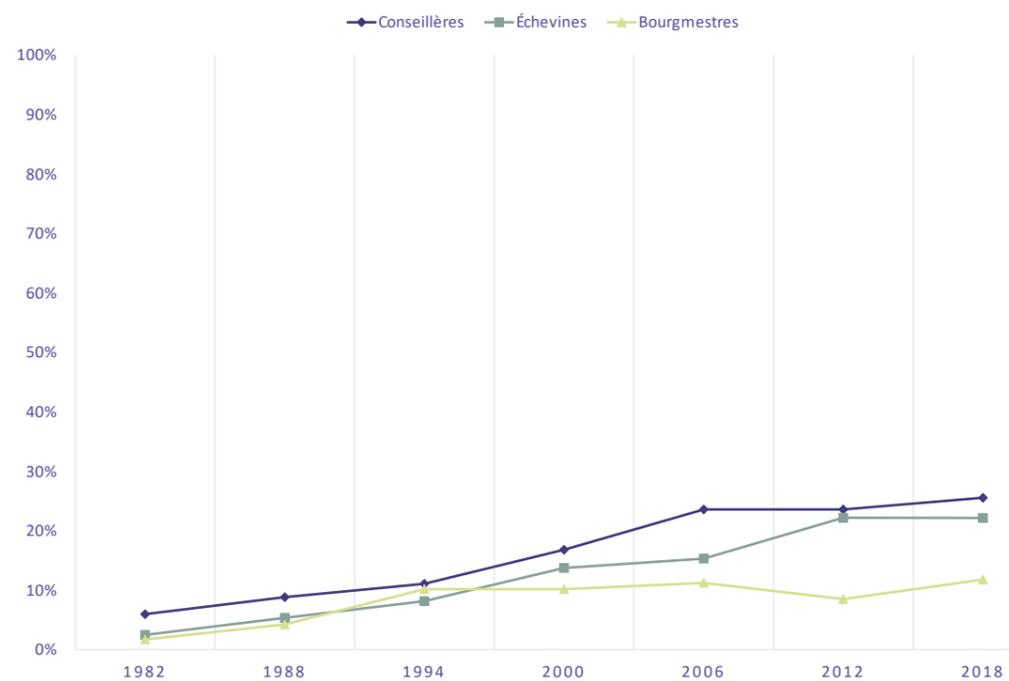
Ainsi, l'âge moyen des élus varie fortement d'une élection à l'autre puisqu'il passe de 48,1 ans en 2005 à 49,3 ans en 2011 et à 47,29 ans en 2017. En l'absence de données sur une plus longue période et en l'absence d'une prise en compte des âges des hommes élus, aucune tendance ne se dessine donc clairement pour le moment.

Les nationalités des élus ont visiblement tendance à se diversifier puisqu'en 2011, 97,1% des élus étaient de nationalité luxembourgeoise contre 90,26% en 2017 (89,17% de nationalité luxembourgeoise et 1,08% de double nationalité dont la nationalité luxembourgeoise). Il sera intéressant de contrôler si cette évolution devient une tendance ou non au fil des prochains scrutins.

Concernant l'activité professionnelle, la CSP et le secteur d'activité, nous ne pouvons comparer ces données avec celles des années précédentes (les nomenclatures utilisées ont été précisées). Néanmoins, il apparaît que le taux de femmes sans activité diminue doucement (12,27% en 2017 contre 13,3% en 2011 mais 22,2% en 2005). Là encore, il sera intéressant de contrôler si cette évolution devient une tendance ou non au fil des prochains scrutins.

5.3. L'évolution des positions des élus

L'évolution des taux d'élus bourgmestres, échevines ou conseillères depuis 1982 est constante mais lente



	1982	1988	1994	2000	2006	2012	2018
Bourgmestres	1,69%	4,24%	10,17%	10,17%	11,21%	8,49%	11,76%
Échevines	2,47%	5,33%	8,13%	13,71%	15,29%	22,17%	22,12%
Conseillères	5,96%	8,82%	11,07%	16,80%	23,55%	23,57%	25,53%

Graphique 36 : Évolution des taux de conseillères, échevines et bourgmestres depuis 1982.

Comme on le constate à partir du Graphique 36, les taux de femmes bourgmestres, échevines et conseillères augmentent peu à peu, mais cette augmentation n'est pas linéaire. À l'issue des élections de 2011 par exemple, on observait une baisse du nombre de femmes bourgmestres. Cette année, on note une augmentation des taux de femmes conseillères et bourgmestres (on passe de 9 à 12 bourgmestres et de 185 conseillères en 2012 à 215 en 2018, soit 30 de plus) mais une légère baisse du taux d'échevines (il passe de 51 en 2012 à 50 en 2018). Le nombre de femmes bourgmestres revient donc presque aux chiffres records de 2006 (où on comptait 13 bourgmestres femmes).

On remarque également que l'évolution des taux de femmes bourgmestres est plus lente que celle des taux de femmes échevines, qui est elle-même plus lente que celle des taux de femmes conseillères.

➔ L'évolution des taux et des profils des élu-e-s au fil des scrutins : ce qu'il faut retenir

Comme pour l'évolution des taux de candidates, on observe depuis 1920 une courbe très plate jusqu'en 1963, mais qui décolle lentement à partir de 1969. Dès lors, le taux d'élus progresse de façon presque régulière au fil des scrutins. Cette année, la progression se confirme plus nettement, avec un bond de 3,25 points du pourcentage d'élus par rapport à 2011. Le taux de femmes élues est toujours meilleur aux élections législatives, mais l'écart entre les taux de femmes élues aux élections législatives et aux élections communales se réduit depuis 1999 surtout.

Par ailleurs, l'évolution des taux d'élus ne suit pas la même courbe partout et change en fonction de plusieurs variables : ainsi, l'évolution des taux de femmes est irrégulière au sein des communes (la courbe peut s'effondrer d'un scrutin à l'autre pour une même commune), constante dans les deux systèmes (les deux courbes évoluent en parallèle), irrégulière selon la région (l'évolution est plus lente dans la région Nord) et irrégulière d'un parti à l'autre au fil des scrutins (la courbe peut s'effondrer d'un scrutin à l'autre même si la tendance est à la progression pour l'ensemble des partis).

L'évolution du profil des élus est difficile à décrire, mais on observe une tendance à une diversification des profils avec une diminution du taux d'élus sans activité et une augmentation du taux d'élus de nationalités autres que luxembourgeoises.

L'évolution des taux de femmes bourgmestres, échevines et conseillères suit une courbe ascendante, mais cette augmentation n'est pas linéaire. L'évolution des taux de femmes bourgmestres est plus lente que celle des taux de femmes échevines, qui est elle-même plus lente que celle des taux de femmes conseillères.





Conclusions et perspectives

1. Synthèse du rapport⁶⁰

L'analyse des données sur les candidat-e-s et élu-e-s, et particulièrement sur les femmes candidates et élues, aux élections communales de 2017 aboutit aux constats suivants.

1.1. Les taux de candidates et les profils des candidat-e-s aux élections de 2017

1.1.1. Les taux de participation des femmes en 2017

Le taux de participation des femmes aux élections communales est faible. En 2017, 1279 femmes et 2296 hommes se sont présenté-e-s aux élections communales, ce qui représente 35,78% de femmes contre 64,22% d'hommes. Le taux de candidates est donc faible au regard du taux de femmes dans la population totale du Grand-Duché (50%).

En outre, le taux de participation des femmes change en fonction de plusieurs variables, déjà identifiées par plusieurs études européennes. Il passe de :

- **0 à 51,92% selon la commune.** Sur les 105 communes que compte le Luxembourg en 2017, seules 41 présentent un taux de femmes candidates supérieur à la moyenne nationale (35,78%) et 5 communes ne présentent aucune femme candidate.
- **24,64% à 39,33% selon la région.** La région Centre est celle qui présente le plus de candidates (39,33%), suivie de la région Sud (38,66%) et de la région Est (36,26%). Seule la région Nord présente un taux de candidates inférieur à la moyenne nationale (24,64%).
- **23,73% à 39,4% selon le système électoral.** Le taux de candidates des communes au scrutin proportionnel (39,4%) dépasse largement celui des communes au scrutin majoritaire (23,73%), soit un écart de 15,67 points de pourcentage entre les deux systèmes.
- **26,53% à 49,66% d'un parti à l'autre.** La quasi-totalité des partis présente des listes de candidature dans lesquelles au moins 35% des candidat-e-s sont des femmes. Le parti Déi Lénk présente la plus grande proportion de femmes candidates (49,66%).

L'effet de ces variables se renforce enfin quand elles se croisent. Ainsi, c'est dans les communes à système proportionnel du Centre qu'on compte le taux le plus élevé de candidates (42,03%) et c'est dans les communes à système majoritaire du Nord qu'on compte le taux le moins élevé de candidates (19,49%). De la même manière, c'est dans le Sud pour les partis Déi Lénk et Déi Gréng qu'on observe les taux les plus élevés de femmes candidates (respectivement 50,55% et 50,48% de femmes) et à l'inverse, c'est dans l'Est pour les partis KPL, Déi Lénk, ADR et « autres », et dans le Nord pour les partis KPL et Déi Lénk qu'on compte les taux les moins élevés de femmes candidates (0%).

1.1.2. Les profils des candidates en 2017

Les femmes candidates présentent un profil légèrement différent des hommes candidats. Elles sont plus jeunes (47 ans contre 48 pour les hommes), moins uniformément de nationalité luxembourgeoise, majoritairement actives professionnellement (76,58%, soit un peu plus que les hommes). Par contre, elles sont moins retraitées (10,76% contre 19,14% au sein des hommes) et plus sans activité (12,66% contre 4,72% au sein des hommes). Elles sont généralement plus employées (26,82% contre 24,43% au sein des hommes) ou occupent une profession intermédiaire (26,74% contre 21,57% au sein des hommes) mais occupent un peu moins une profession intellectuelle supérieure que les hommes (20,64% contre 21,34% au sein des hommes). Elles travaillent enfin plus que les hommes dans l'éducation (15,95% contre 8,01% au sein des hommes) et dans le milieu médical et paramédical (10,01% contre 3,22% au sein des hommes) mais moins dans la fonction publique (25,96% contre 29,7% au sein des hommes). Enfin, sur les 1279 candidates, 30,49% avaient déjà brigué un mandat lors des élections communales de 2011 et 10,47% avaient été élues.

Les profils des hommes et des femmes candidat-e-s changent également en fonction de plusieurs variables. La région, le système électoral, le parti politique font varier sensiblement l'âge, la nationalité, l'activité professionnelle ou la CSP des candidat-e-s. Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, les femmes des communes à système majoritaire sont plus jeunes (47 ans) que les femmes des communes à système proportionnel (49 ans).

Les différences observées entre le profil des femmes et celui des hommes sont parfois creusées par l'impact de ces variables. C'est le cas par exemple au sein du KPL où 44,9% des hommes candidats sont retraités alors que ce taux est seulement de 4,17% chez les femmes au sein de Déi Lénk.

1.1.3. L'évolution des taux et des profils des candidates depuis 1920

Le taux de candidates aux dernières élections de 2017 confirme une progression lente mais constante de la participation des femmes aux élections depuis 1920, et surtout depuis 1969. Le taux de femmes candidates passe ainsi de 2,9% aux élections communales de 1969 à 35,78% aux élections communales de 2017, soit une augmentation de 32,88 points en 48 ans.

Cette évolution ne s'observe pas partout de la même manière : par exemple, pour la région Nord ou pour les communes à système majoritaire, on observe une progression plus lente qu'ailleurs. D'ailleurs, le taux de femmes candidates dans les communes à système majoritaire du Nord perd 8,38 points de pourcentage par rapport à 2011. Au sein des partis, l'évolution n'est jamais linéaire et certains partis progressent également moins vite que d'autres.

L'évolution des profils des candidates va plutôt vers un vieillissement des candidates, une diversification des nationalités et une légère augmentation du taux de femmes sans activité.

1.2. Les taux de réussite, taux d'élus et portraits des élu-e-s aux élections de 2017 et leur évolution depuis 1920

1.2.1. Les taux de réussite en 2017

Le taux de réussite des hommes candidats est bien supérieur à celui des femmes candidates (36,67% contre 21,66%). Autrement dit, 36,67% des candidats hommes ont été élus contre 21,66% des candidates femmes. Cela signifie qu'une femme aux élections de 2017 ne bénéficie pas des mêmes probabilités d'être élue qu'un homme : un peu plus d'une chance sur quatre quand on est une femme contre plus d'une chance sur trois quand on est un homme. Le problème de la faible proportion de femmes participant à la vie politique ne dépend donc pas uniquement du nombre de candidates proposées au suffrage. Il dépend aussi notamment 1) de la volonté des électeur-ric-e-s et donc, de l'évolution des mentalités de tous et toutes à l'égard des femmes et 2) de la volonté des partis de mettre en avant leurs candidates, dans les médias par exemple.

En outre, ce taux de réussite des candidat-e-s (femmes et hommes) varie aussi grandement en fonction de plusieurs variables. Pour ne citer qu'un exemple, au sein des communes à système proportionnel, le taux de réussite est nettement plus bas pour les hommes et les femmes qu'au sein des communes majoritaires, le nombre de candidat-e-s étant plus élevé pour un nombre de sièges presque équivalent.

Et puis, le taux de réussite des femmes spécifiquement varie aussi en fonction de plusieurs variables : par exemple, le taux de réussite des candidates du Sud est de seulement 16,03% (autrement dit, dans la région Sud, 16,03% des candidates ont été élues) ; de 19,56% pour les femmes du Centre mais de 28,79% pour les candidates de l'Est et de 36,09% pour les candidates du Nord.

Enfin, le taux de réussite des candidates ayant déjà été élues en 2011 est bien meilleur que celui des femmes qui ne l'avaient pas été.

1.2.2. Les taux d'élus en 2017

Le taux de femmes élues est de 24,75% (contre 75,25% d'hommes élus), soit un quart des mandataires. Ce taux reste faible au regard du taux de femmes dans la population luxembourgeoise (50%) et au regard des taux de femmes élues aux élections locales dans les 28 pays européens (où la moyenne des taux de femmes dans les conseils locaux est de 35% selon l'Insee 2017) ou même dans les pays du continent européen (où la moyenne est à 25,99% de conseillères dans les 35 pays ayant fourni des données selon la Commission pour l'égalité des genres 2016 : 57).

Ce taux change en fonction des variables déjà identifiées (commune, région, système électoral et parti politique). Notamment, il passe de :

- **0% à 55,56% en fonction de la commune.** Ainsi, trois communes dépassent la parité, 15 communes ont un taux d'élus supérieur à 40% mais 8 communes n'ont pas élu de femme.
- **18,1% à 28,85% en fonction de la région.** Le taux de femmes élues est de 28,85% pour le Sud (88 élues) ; 28,51% pour le Centre (71 élues) ; 25% pour l'Est (57 élues) ; et 18,10% pour le Nord (61 élues).
- **21,77% à 27,77% en fonction du système électoral.** Dans les communes à système proportionnel, le taux de femmes élues est de 27,33%, contre 21,77% dans les communes à système majoritaire.
- **0% à 40,26% en fonction du parti politique.** Si Déi Gréng compte 40,26% d'élus, le PP ou le KPL n'en comptent aucune.

En outre, l'impact de ces variables se renforce quand elles se croisent. Par exemple, le plus faible taux de femmes élues s'observe dans les communes à système majoritaire de la région Nord (17,72%) et le taux le plus élevé de femmes élues s'observe au Centre, pour le parti Déi Gréng (48,15% d'élus).

Enfin, nous avons montré qu'un taux de candidates élevé n'implique pas de manière automatique un taux élevé d'élus, mais que ce dernier augmente significativement les chances d'une représentation plus équilibrée des genres des élu-e-s.

⁶⁰ La synthèse qui suit reprend en grande partie le contenu des synthèses qui ponctuent le rapport.



1.2.3. Les profils des élues en 2017

On observe quelques nuances entre le profil des hommes élus et le profil des femmes élues. Les femmes élues sont plus âgées, un peu moins de nationalité luxembourgeoise, plus sans activité professionnelle mais moins retraitées que les hommes élus. Elles sont 38,63% d'élues en 2017 à avoir déjà été élues en 2011.

On observe moins d'écart entre le profil des candidats hommes et le profil des élus hommes qu'entre le profil des candidates femmes et le profil des élues femmes. Femmes et hommes élu-e-s présentent ainsi des profils plus semblables que les femmes et les hommes candidat-e-s (l'élection uniformise en quelque sorte les profils).

Les profils des élu-e-s changent en fonction de plusieurs variables comme la région, le système électoral et le parti politique. Par exemple, 20,08% des élu-e-s du Centre sont retraité-e-s contre 14,03% dans le Nord.

De la même manière, l'écart observé entre le profil des élues femmes et celui des élus hommes se creuse parfois en fonction de ces variables. Par exemple, les femmes des communes à système majoritaire sont à 4,42% porteuses d'une autre nationalité (contre 0,74% des élus hommes dans les mêmes communes à système majoritaire).

1.1.4. La composition des conseils communaux en 2017

Sur les 277 femmes siégeant au sein des conseils communaux, on dénombre 215 conseillères, 50 échevines et 12 bourgmestres. Le taux de femmes au sein des conseiller-ère-s est de 27,18%, le taux de femmes au sein des échevin-e-s est de 22,12% et le taux de femmes au sein des bourgmestres est seulement de 11,76%.

Par ailleurs, seules 4,33% des élues deviennent bourgmestres et 18,05% deviennent échevines, alors qu'au sein des hommes, respectivement 10,69% et 20,90% d'entre eux deviennent bourgmestres et échevins. Ainsi, plus la position occupée est une position élevée au sein du conseil et moins les femmes sont représentées.

En outre, des disparités s'observent, là encore, en fonction de plusieurs variables :

- **de la région :** dans la région Centre, le taux de bourgmestres femmes est bien plus élevé que dans les autres régions (23,81% contre environ 8% dans les autres régions) et le taux d'échevines est le plus fort dans le Sud, avec 29,31% (contre 27,66% dans l'Est, 22,92% dans le Centre, et seulement 12,33% dans le Nord).
- **du système électoral :** le taux de femmes bourgmestres est plus bas mais le taux de femmes échevines est plus élevé dans les communes à système proportionnel.
- **du parti politique :** c'est au sein de Déi Gréng qu'on observe le taux le plus élevé de conseillères (42,86%) et d'échevines (46,15%).

Les portraits des conseiller-ère-s, échevin-e-s et bourgmestres varient aussi un peu : les bourgmestres semblent les plus âgé-e-s, les positions d'échevin-e-s et de bourgmestres sont avant tout occupées par des nationaux et au sein des bourgmestres, on trouve également un taux beaucoup plus élevé de cadres supérieur-e-s.

1.1.5. Les évolutions des taux, profils et positions des élues au fil des scrutins depuis 1920

Comme pour l'évolution des taux de candidates, on observe depuis 1920, une courbe très plate jusqu'en 1969, mais qui décolle lentement à partir de cette date. Dès lors, le taux d'élues progresse de façon presque régulière au fil des scrutins. Cette année, la progression se confirme plus nettement, avec un bond de 3,25 points de pourcentage d'élues par rapport à 2011. Le taux de femmes élues est toujours meilleur aux élections législatives, mais l'écart entre les taux de femmes élues aux élections législatives et aux élections communales se réduit depuis 1999 surtout.

Par ailleurs, l'évolution des taux d'élues ne suit pas la même courbe partout et change en fonction de plusieurs variables. Ainsi, l'évolution des taux de femmes est irrégulière au sein des communes (la courbe peut s'effondrer d'un scrutin à l'autre pour une même commune), constante dans les deux systèmes (les deux courbes évoluent en parallèle), irrégulière selon la région (l'évolution est plus lente dans la région Nord) et irrégulière d'un parti à l'autre au fil des scrutins (la courbe peut s'effondrer d'un scrutin à l'autre même si la tendance est à la progression pour l'ensemble des partis).

L'évolution générale du profil des élues est difficile à décrire, mais on observe pour les femmes élues, une tendance à une diversification des profils avec une diminution du taux d'élues sans activité et une augmentation des élues de nationalités autres que luxembourgeoise.

L'évolution des taux de femmes bourgmestres, échevins et conseillères suit une courbe ascendante, mais cette augmentation n'est pas linéaire. L'évolution des taux de femmes bourgmestres est plus lente que celle des taux de femmes échevines, qui est elle-même plus lente que celle des taux de femmes conseillères.

2. Trois problèmes principaux et des pistes à explorer pour les solutionner

2.1. Les problèmes identifiés par cette étude

Au vu de ce rapport, des rapports qui précèdent et de la situation d'autres pays quant à la représentation politique des femmes, **le Conseil National des Femmes du Luxembourg ne peut que constater le déséquilibre flagrant qui existe au niveau de la prise de décision politique.** Même si les taux de femmes candidates et élues progressent au fil des scrutins et ont encore progressé cette année, les femmes représentent environ un tiers des candidat-e-s, un quart des élu-e-s et seulement 11,76% des bourgmestres.

Pour résumer, les femmes sont moins nombreuses en tant que candidates, leurs taux de réussite sont moins bons, elles sont donc encore moins nombreuses à être élues et enfin, elles occupent significativement moins que les hommes, les positions les plus élevées au sein des conseils communaux. En outre, en fonction de la commune, de la région, du système électoral et du parti politique, cette situation générale est parfois aggravée. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des personnes interrogées dans un sondage, réalisé par l'agence Quest pour l'Observatoire des élections communales 2011, considèrent la politique comme la chasse gardée des hommes⁶¹.

On l'a vu au fil des analyses : la participation des femmes à la vie politique communale est entravée à chaque étape du processus électoral. Les principaux problèmes identifiés sont donc les suivants :

1

Le nombre de femmes candidates aux élections est trop faible. Ce dernier dépend essentiellement de la volonté des femmes elles-mêmes et donc de l'évolution des mentalités ainsi que des dispositifs permettant d'encourager cet engagement (notamment dans certaines régions ou communes) ; de la volonté des partis (comme on l'a vu, certains partis encouragent les femmes à se présenter plus que d'autres) ; et du système électoral (le système majoritaire n'encourage pas les femmes à s'engager).

2

Les femmes ne sont pas suffisamment élues. Le taux de femmes élues dépend évidemment d'abord de la volonté des électeur-trice-s et donc de l'évolution des mentalités (l'image des femmes et de la politique joue sur le choix des candidat-e-s), mais également de la mise en avant des candidates dans l'espace public et notamment dans les médias (là encore, le rôle des partis est donc primordial).

3

Les positions d'échevin-e et de bourgmestre dans les conseils communaux ne sont pas suffisamment accessibles aux femmes élues. Ces positions dépendent là encore du système électoral et des efforts des partis.

Le CNFL estime que cette situation est intenable et qu'elle est contraire aux engagements nationaux et internationaux pris par l'État (en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou l'article 11(2) de la Constitution).

Le CNFL réaffirme ainsi la nécessité d'accentuer une politique volontariste ; autrement dit, nous croyons que la volonté peut instaurer un changement en profondeur. Comme le montrent plusieurs études internationales, la participation des femmes peut être améliorée.

Voyons d'abord quelles sont les pistes qui sont explorées au niveau international, avant de développer, dans la partie suivante, les recommandations adoptées par le CNFL pour le Luxembourg.

⁶¹ Les résultats de ce sondage figurent dans le précédent rapport du CNFL (2011 : 75-77).



2.2. Les solutions explorées ailleurs

2.2.1. Augmenter le taux de candidates et changer les mentalités : la piste des quotas

Malgré les controverses qu'ils suscitent, plusieurs études montrent que les quotas électoraux femmes-hommes permettent une représentation plus équitable des femmes en politique (par exemple : Direction générale des politiques internes 2008, Boistard 2014, Commission pour l'égalité des genres 2016, etc.). Près de 45 pays dans le monde ont introduit des quotas électoraux hommes-femmes par voie législative, et dans une cinquantaine d'autres pays, un certain nombre de partis politiques ont inscrit volontairement des quotas dans leurs statuts. Les quotas sont ainsi aujourd'hui appliqués dans presque la moitié des pays de la planète. L'Europe n'a pas été à l'avant-garde de cette nouvelle attitude. Mais au début des années 2000, un certain nombre de mesures novatrices ont été adoptées dans le contexte européen en vue d'obtenir un équilibre femmes-hommes dans les assemblées politiques (Direction générale des politiques internes 2008).

Toutes les études montrent que les quotas ont un effet positif sur la réalisation d'un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans un certain nombre de pays et à différents niveaux. D'ailleurs, concernant les taux de femmes membres du conseil local, les pays ayant élu le plus de femmes aux élections locales sont souvent des pays ayant adopté des quotas légaux (comme la France, la Belgique, la Finlande, l'Espagne ou la Slovaquie) (Commission pour l'égalité des genres 2016). Mais évidemment, les effets varient en fonction de plusieurs critères, dont le contexte spécifique du pays, le type de quotas mis en place, les sanctions appliquées en cas de non-respect, l'attitude des partis politiques ou le système politique. Une étude de la Direction générale des politiques internes (2008) a notamment dressé une carte de l'expansion des quotas femmes-hommes en Europe et a répertorié les nombreux et différents types de quotas utilisés. Les arguments « pour » et « contre » y sont détaillés et analysés, à l'aune notamment d'études de cas. L'étude montre ainsi que les quotas femmes-hommes ont conduit, dans certains cas, à des augmentations remarquablement rapides de la représentation des femmes, mais aussi à des déceptions dans d'autres cas. La conclusion principale de cette étude est la suivante :

« (...) pour qu'un système de quotas soit efficace, il doit être compatible avec le système électoral en place, et il faut par ailleurs que les règles de quotas (par exemple 30 ou 40% de femmes sur les listes électorales) soient complétées par des dispositions réglant les questions d'ordre utile de même que par d'éventuelles sanctions légales réellement appliquées, s'agissant des cas dans lesquels les quotas fixés par voie législative ne seraient pas respectés.

Les quotas ne constituent donc qu'une des mesures visant à augmenter la représentation politique des femmes.⁶²

L'étude s'achève sur six recommandations à prendre en compte pour une action future (ibid. : 42-44) :

- 1 « Tous les partis politiques devraient adopter un plan d'action en faveur du recrutement des femmes et aussi de membres des autres groupes sous-représentés, en se fondant sur une analyse des causes de cette sous-représentation. »
- 2 « Les partis politiques et les organisations de femmes, ainsi que d'autres parties concernées, devraient élaborer des outils permettant de vérifier l'intégration de la dimension de genre dans le cadre du processus de désignation des candidat-e-s et des élections. »
- 3 « Avec ou sans quotas hommes/femmes, il convient d'appliquer de multiples mesures pour remédier au problème de la sous-représentation des femmes en politique ; celles-ci peuvent prendre la forme, par exemple, de programmes de renforcement des capacités, d'actions de soutien aux organisations féminines, de recommandations ou d'objectifs spécifiques en fonction du choix du parti. »
- 4 « Si des quotas hommes/femmes sont appliqués, ceux-ci doivent être compatibles avec le système électoral en vigueur pour pouvoir être efficaces. »

⁶² Nous soulignons.

5 « Si des quotas hommes/femmes sont appliqués, des critères précis de mise en œuvre (par exemple, instructions relatives au classement des candidats sur les listes ou règles de classement en ordre utile) doivent être définis. Dans les systèmes prévoyant des quotas légaux, des sanctions légales doivent être prévues en cas de non-respect, telles que de lourdes amendes ou le retrait des listes. Lorsqu'un parti adopte des quotas volontaires, l'organe central du parti doit conclure avec ses fédérations locales « un contrat » portant sur l'application pratique des règles relatives à ces quotas. » Sur ce point, une autre étude montre d'ailleurs que les quotas ne fonctionnent que si les femmes occupent une place en haut des listes électorales, sur des sièges où elles ont de réelles chances de succès. Les partis doivent ainsi s'impliquer dans le recrutement de politiciennes qualifiées en nombre suffisant, plutôt que de se cantonner à quelques membres alibis (Banque Mondiale 2014 ; Dahlerup 2002).

6 « Si des quotas légaux sont appliqués, des organes institutionnels doivent être chargés d'administrer, de surveiller et de contrôler la mise en œuvre de la législation en matière de quotas hommes/femmes. Des fonds devraient être consacrés à des recherches sur l'application et l'impact des quotas hommes/femmes. » Une autre étude montre sur ce dernier point qu'il est recommandé de prévoir des sanctions en cas de manquement à la loi (Banque Mondiale 2014, Dahlerup 2002). Boistard (2013) propose aussi de renforcer l'efficacité de la pénalité financière par un système de bonus/malus, qui pourrait prendre en compte le nombre de femmes élues, et pas seulement candidates. Une incitation supplémentaire consisterait à reconnaître les efforts des partis qui mettent leurs candidates en position éligible, en leur redistribuant le produit des sanctions financières imposées à ceux qui ne respectent pas la parité.

Ainsi encadrés, les systèmes de quotas ont engendré des résultats très positifs en termes d'augmentation des femmes candidates et d'accès aux responsabilités politiques. Par exemple, en 1994 avant l'adoption d'un système de quotas, l'Afrique du Sud était classée 141^{ème} au monde en matière de représentation politique des femmes. Six ans plus tard, grâce aux quotas, ce pays se hissait à la 10^{ème} place et fin 2015, l'Afrique du Sud comptait 42% de femmes au Parlement.

Les quotas peuvent également transformer les stéréotypes de genre sur les capacités des femmes à exercer un leadership (Banque Mondiale 2014 ; IPU 2015). Dans son indicateur « Institution Sociales et Égalité femmes-hommes » (SIGI en anglais), l'OCDE intègre l'existence de quotas inscrits dans la législation à l'échelon local et national parmi les différentes variables prises en compte pour mesurer le degré de discriminations contre les femmes dans 160 pays. Le pourcentage de femmes parmi les parlementaires nationaux entre également en considération dans les mesures du SIGI (Centre de développement de l'OCDE 2014). On note ainsi, parmi les pays d'Europe les mieux dotés en proportion de femmes, la présence de deux pays géographiquement proches du Luxembourg (la France et la Belgique) (voir encadré)⁶³.

⁶³ Nous reprenons ici une partie du rapport du CNFL (2012).

Deux exemples d'application des quotas proches du Luxembourg : la France et la Belgique

En Belgique, l'évolution de la participation des femmes aux élections communales a été peu importante jusque dans les années 1970 et le taux d'élues est resté en dessous de 10% avant 1988. En vue d'atteindre un meilleur équilibre, la Belgique a été le premier pays de l'Union européenne à introduire des quotas sur les listes de candidat-e-s : en 1994, un quota d'un quart ; en 1999, un quota d'un tiers. En 2002, suite à une modification de la Constitution introduisant le « droit fondamental à l'égalité des hommes et des femmes », la parité fut inscrite dans la loi. Si les listes ne respectent pas la parité, les places réservées aux femmes doivent rester vides. Le système électoral belge prévoyant que, dans le cas du vote de liste, l'ordre des candidatures présenté par les partis soit pris en compte (effet « dévolutif⁶⁴»), la loi a également introduit l'obligation d'appliquer le principe de la parité aux candidatures en rang utile. Initialement, la loi prévoyait que les deux genres devaient être représentés aux trois premières places, puis aux deux premières places. Les premières élections qui se sont déroulées selon les nouvelles dispositions de la loi de 2002 ont eu lieu en 2006. Le taux d'élues est passé de 29% à 33,6%, soit une progression de 4,6 points. Notons que, lors des élections précédentes de l'année 2000, 15% des listes répondaient déjà aux critères de parité fixés par après par la loi⁶⁵. Le taux des femmes maires a ainsi progressé en 2008 pour atteindre 13,8%. On peut préciser qu'en ce qui concerne les municipalités de moins de 3500 habitant-e-s, ce taux est passé de 7% en 2001 à 14,2% en 2008, alors qu'il a régressé de 11% en 2001 à 9,6% en 2008 dans les municipalités comptant plus de 3500 habitants. En somme, on constate ainsi une nette progression du taux d'élues depuis l'annonce de l'instauration de quotas. La Belgique est, en ce qui concerne la représentation des femmes dans les conseils communaux, un des meilleurs élèves et se positionne maintenant à la 3^e place par rapport aux autres pays de l'UE (Insee 2017). Au niveau de l'exécutif, le constat est cependant plus nuancé. Alors que le taux de femmes échevines est passé de 13% à 20% entre les élections de 1994 et de 2000, les femmes bourgmestres ne représentent que 12,4% en 2016.



En France, le droit de vote fut accordé aux femmes assez tardivement – en 1944 – et l'entrée des femmes dans les conseils municipaux s'est avérée laborieuse. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que le taux d'élues dépasse les 10% (14% en 1983) pour entamer une progression régulière par la suite. La première mesure législative qui a favorisé la participation des femmes fut la loi du 20 novembre 1982 modifiant le mode de scrutin des municipalités de plus de 3500 habitant-e-s en introduisant la représentation proportionnelle pour celles-ci. Le taux d'élues est passé de 17,2% en 1989 à 21,7% en 1995. C'est au début des années 1990 qu'ont débuté les discussions autour de l'introduction de quotas puis de la parité. Se rendant à l'évidence selon laquelle les partis politiques résisteraient à présenter des listes équilibrées tant qu'aucune disposition ne les y contraindrait, la France fut le premier pays au monde à imposer des listes de candidat-e-s paritaires. La loi du 6 juin 2000⁶⁶ impose que, dans les communes de plus de 3500 habitant-e-s, les candidat-e-s doivent se présenter sur des listes selon un système mi-majoritaire, mi-proportionnel. La loi prévoit également la parité par tranche de six sur les listes présentées dans les municipalités. En 2001, le taux global des élues est de 33% et même de 47,5% dans les municipalités de plus de 3500 habitant-e-s. En 2007, une nouvelle loi étend l'obligation de parité lors de la désignation des exécutifs régionaux et municipaux qui recensent plus de 3500 habitant-e-s. Elle impose également une nouveauté pour les élections cantonales où candidat-e-s et suppléant-e-s doivent désormais représenter les deux genres. Lors des élections de 2008, le taux d'élues passe à 35%. On continue à observer une grande disparité entre les communes selon leur taille, les communes de moins de 3500 habitant-e-s, qui représentent 90% des communes françaises, n'étant pas concernées par les lois contraignantes. Dans les municipalités de moins de 3500 habitant-e-s, le taux des élues en 2008 est de 32,2% contre 48,5% dans les municipalités de plus de 3500 habitant-e-s. On peut préciser qu'en ce qui concerne les municipalités de moins de 3500 habitant-e-s, ce taux est passé de 7% en 2001 à 14,2% en 2008, alors qu'il a régressé de 11% en 2001 à 9,6% en 2008 dans les municipalités comptant plus de 3500 habitant-e-s. En ce qui concerne les villes de plus de 100000 habitant-e-s, 6 sur 38 sont dirigées par des femmes à partir des élections de 2008 (15,7%). En 2001, 4 de ces grandes villes sur 36 sont dirigées par une femme (11,1%). Depuis les élections de 2014, la part de conseillères municipales est de 40,3 %, toutes tailles de communes confondues, contre 35 % en 2008. Elles représentent près de la moitié (48,1 %) des conseillers municipaux des villes de plus de 1000 habitants, soumises aux contraintes de la loi sur la parité, selon les données du ministère de l'Intérieur. Malgré ces chiffres encourageants, en 2016, seules 16,1% des maires sont des femmes⁶⁷. Elles représentent 11% des maires des communes de 30000 à 100000 habitants et 14,6 % de celles de 100000 habitants et plus. Paris, dont la maire est une femme, est une exception qui masque donc l'absence de femmes à la tête des grandes métropoles.

2.2.2. Agir sur tous les fronts : les autres pistes

Les quotas peuvent donc être une mesure efficace mais ne suffit pas à elle seule à garantir une représentation équitable des femmes dans la vie politique (WikiGender 2017).

Parmi les autres pistes envisagées, l'interdiction du cumul des mandats, à commencer par celui de parlementaire avec une fonction exécutive locale, fait largement consensus et aurait un effet sur la participation des femmes à la vie politique (Boistard 2013).

Ensuite, plusieurs études recommandent d'encourager un système électoral proportionnel. Les travaux menés notamment par l'Union Interparlementaire (UIP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou encore l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OCDE) (et synthétisés par Boistard 2013) montrent que les pays appliquant un système de représentation proportionnelle comptent une proportion plus élevée de femmes dans leurs parlements que ceux appliquant un système de scrutin majoritaire. Les systèmes électoraux mixtes (par exemple, les systèmes mixtes avec compensation proportionnelle) semblent plus favorables à la représentation parlementaire des femmes que les systèmes majoritaires, mais moins propices à l'élection de femmes que les systèmes de représentation proportionnelle traditionnels. Ensuite, toujours selon Boistard (2013), « en général, les circonscriptions plurinominales sont jugées plus favorables à la désignation et à la représentation des femmes que les circonscriptions uninominales ». La raison avancée est que les circonscriptions plurinominales permettent d'équilibrer les listes des partis et ainsi, représentent divers intérêts internes aux partis, renforcent la cohérence des partis et attirent les votes des électrices. Ainsi, alors que, dans les systèmes à scrutin majoritaire des circonscriptions uninominales, seules les candidatures individuelles sont possibles, dans les scrutins à représentation proportionnelle, les électeur-trice-s se voient proposer des listes.

Boistard (2013) montre aussi que le type de liste joue sur la représentation des femmes. On peut trouver différents types de listes : bloquées, ouvertes ou libres. Avec les listes bloquées, les partis politiques déterminent l'ordre dans lequel

leurs candidat-e-s se verront attribuer des sièges éventuels, et l'électeur-trice approuve l'intégralité de la liste sans pouvoir modifier cet ordre. À l'inverse, avec les listes ouvertes (comme c'est le cas au Luxembourg), l'électeur-trice peut exprimer sa préférence pour des candidat-e-s particulier-ère-s, modifiant ainsi l'ordre de placement sur la liste. Avec les listes libres, l'électeur-riche peut même choisir entre des candidat-e-s de différentes listes. Le type de liste le plus avantageux pour la représentation des femmes dépend de l'existence de quotas par sexe, et surtout, dépend du type de quota. Si le quota prévoit l'ordre de placement et s'il est effectivement mis en œuvre, les listes bloquées semblent plus avantageuses. L'auteur de l'étude souligne aussi l'importance de l'organisation des femmes, qui pourraient mener une campagne active en faveur du vote pour les candidates. À ce moment, le vote de préférence ne serait pas forcément contraire à l'intérêt des femmes.

Selon la Direction Générale des politiques internes de l'Union européenne (2008), **avec ou sans quotas, les partis politiques doivent adopter des plans d'action visant au recrutement d'un nombre égal de candidat-e-s des deux sexes pour les sièges « gagnables » ou « à remporter »**, avec l'objectif plus général, pour tous les partis politiques, d'arriver à une politique plus inclusive vis-à-vis des femmes. Des outils (et des budgets) doivent également être mis au point pour contrôler la répartition femmes-hommes lors des différents processus de désignation et d'élection.

Toujours selon la même source, différentes mesures, par exemple **des programmes de renforcement des capacités, doivent être développés et mis en application.** Sur Wikigender (2017), on cite notamment la formation des femmes à l'exercice du leadership (par l'intermédiaire d'un système de mentors par exemple) et l'accès à des financements et à un réseau pour les femmes candidates, de sorte qu'elles puissent combattre à armes égales avec les candidats masculins. En outre, les aspirations politiques des femmes sont limitées par les normes sociales et attitudes négatives qui prévalent dans de nombreuses sociétés quant à leur capacité à diriger. De telles actions visent à rendre évident, dans l'esprit des femmes, qu'elles ont les capacités pour diriger. On peut aussi encourager une implication renforcée des femmes tout au long du processus électoral, depuis leur inscription sur les listes électorales jusqu'à leur participation aux commissions électorales (Banque Mondiale 2014, ONU-Femme 2017c).

Enfin, des actions de sensibilisation doivent être menées au sein de la population. Une étude conduite dans 86 pays a montré que 53% des hommes et 41% des femmes préféreraient des dirigeants politiques masculins (Wikigender 2017). Ce fait explique sans doute en partie pourquoi le taux de réussite est bien moins bon pour les candidates femmes. Or, plus un pays a de femmes au parlement, plus ses ressortissant-e-s sont susceptibles de penser que celles-ci font d'aussi bons leaders que les hommes (Banque mondiale 2014). Par ailleurs, la présente étude a aussi montré que les femmes élues en 2011 étaient souvent réélues. Ce cercle vertueux doit être encouragé par des actions spécifiques sur l'image des femmes ou sur la répartition des tâches domestiques. D'autre part, la participation politique des femmes est entravée par le temps plus important consacré aux responsabilités familiales (Banque mondiale 2014). La sensibilisation doit donc viser, à long terme, un dégageant du temps libre pour les futures candidates et une appropriation du politique. Elle doit aussi viser la mobilisation de la société civile en faveur de l'engagement des femmes en politique.

3. Les recommandations du CNFL

Compte-tenu de la présente étude et aussi des recommandations précitées, le CNFL propose donc les quatre types d'actions qui suivent.

3.1. Augmenter le nombre de candidates et faire évoluer les mentalités par les quotas

Le 23 septembre 2015, un quota de 40% pour les élections législatives nationales et un quota de 50% pour les élections européennes du sexe sous-représenté ont été fixés. Ces prises de décisions accompagnent et accentuent par ailleurs les efforts volontaires de certains partis politiques. Avec un quota obligatoire d'au moins 40%, les partis politiques devront redoubler d'efforts pour recruter des candidates qui ont de réelles chances d'être élues. Car comme on l'a vu, un taux élevé de candidates est souvent prédictif d'un taux élevé d'élues.

Le CNFL préconise la parité femmes-hommes (50-50) dans la prise de décision politique à tous les niveaux (y compris le niveau communal). Il demande l'institution progressive de seuils fixant le pourcentage maximum de représentant-e-s de l'un ou de l'autre genre sur les listes des candidat-e-s aux élections. Il plaide pour :

- l'extension des quotas au niveau communal avec un autre type de sanctions
- la modification de la loi sur les quotas afin de les ancrer par circonscription.

Le CNFL revendique la composition paritaire de toutes les commissions consultatives communales. L'introduction de quotas obligatoires sur les listes des candidat-e-s n'aura pas d'effet direct sur les communes de moins de 3000 habitant-e-s qui fonctionnent selon le scrutin majoritaire. Or, c'est justement dans ces communes que le taux des candidates et le taux d'élues sont les moins élevés. La composition paritaire des commissions consultatives sera un moyen pour faire participer davantage de femmes à la vie politique locale, notamment dans les petites communes.

⁶⁴ L'effet dévolutif permet aux listes de puiser, après les élections, dans les votes de liste (« case de tête ») pour les distribuer parmi les candidatures, selon leur ordre d'apparition sur la liste. Voter pour une liste revient donc à approuver et renforcer l'ordre des candidatures tel qu'il figure sur la liste. Dénoncée comme « particarie », cette disposition est tempérée par le fait que les électrices et électeurs disposent de voix de préférences. Ces dernières ont surtout un impact au niveau des élections communales.

⁶⁵ Alors que le taux d'élues était de 20% lors des élections de 1994, il est ainsi passé à 27% en 2000.

⁶⁶ Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

⁶⁷ Source : « Les collectivités locales en chiffres 2016 », portail de l'État au service des collectivités locales.



3.2. Augmenter le nombre de candidates et le taux d'élues par des mesures d'accompagnement des candidates

Dans le cadre de la législation électorale actuelle, l'introduction de quotas au niveau politique concernera évidemment seulement les listes des candidat-e-s aux élections et non le nombre de sièges à attribuer à l'un et à l'autre genre. Même avec des listes paritaires, il restera donc probable qu'une majorité d'hommes – notamment les anciens mandataires – continuera à être élue. Une politique volontariste pour promouvoir l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision politique devra donc prévoir différentes mesures d'accompagnement.

Le CNFL va continuer à instaurer et à encourager des actions de sensibilisation et de mobilisation auprès des candidates potentielles. L'action « Promotion d'une politique communale d'égalité entre femmes et hommes » initiée par le CNFL en collaboration avec le syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) en 1995 restera un cadre de choix pour organiser des actions sur le plan local. D'où l'importance pour les communes de disposer d'organes spécifiques – délégué-e-s, commissions consultatives, services – qui ont pour mission explicite de promouvoir l'égalité femmes-hommes (et notamment la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, CCRE 2006) et qui disposent des moyens nécessaires pour le faire. Des actions de sensibilisation et de mobilisation spécifiques devront viser la région du Nord du pays et, en général, les communes au scrutin majoritaire où les candidates et les élues sont particulièrement sous-représentées.

Au plan national, les structures étatiques et associatives (gouvernement, chambre des député-e-s et l'ensemble du tissu associatif) sont appelées à redoubler d'efforts pour encourager les femmes à briguer un mandat politique, pour demander aux partis politiques de bien encadrer leurs candidates et de présenter autant de femmes têtes de liste que d'hommes, pour mener les électeurs et électrices à voter l'équilibre femmes-hommes. Des formations au niveau des partis ou des formations spécifiquement destinées aux femmes seront encouragées et / ou mises en place.

Le CNFL préconise que les partis politiques visent l'équilibre femmes-hommes dans leurs propres organes décisionnels, qu'ils établissent des statistiques sur l'avancée des femmes membres du parti et sur leur participation à la prise de décision tant interne que publique. Dans tous les pays, la place des femmes dans les institutions politiques dépend de l'attitude des partis. Information, formation, mentoring, coaching et augmentation de la visibilité des femmes sont des instruments éprouvés qui demandent à être davantage utilisés en vue d'augmenter les chances des femmes candidates aux élections. Le CNFL encourage également les partis politiques à redoubler d'efforts pour intéresser et convaincre les femmes. Il leur appartiendra d'accorder une importance particulière à la politique communale en visant avant tout les jeunes femmes et les non-Luxembourgeoises.

Le CNFL encourage la mise en place de mesures permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et autres engagements (notamment politiques). Dans la législation française par exemple, le statut des élu-e-s prévoit un remboursement de frais de garde d'enfants occasionnés par l'activité politique des parents.

Le CNFL souhaite également continuer à développer l'Observatoire de la participation politique des femmes. L'Observatoire de la participation des femmes aux élections dispose d'une banque de données regroupant les informations sur la participation politique des femmes depuis l'introduction du suffrage universel en 1919. Comme nous l'avons déjà souligné au cours de nos études précédentes, le travail de l'Observatoire, rendant visible l'état actuel de la participation des femmes et des hommes, est en soi un moyen de promotion de la parité. Mais à chaque élection, les données sur le profil des femmes et des hommes sont de plus en plus difficiles à recueillir (notamment parce que les mesures sur la protection des données personnelles se renforcent). Dans l'intérêt d'une bonne évaluation des élections, il est nécessaire de pouvoir recourir à des sources d'information complètes et fiables. Cela implique des capacités autrement plus importantes, tant au niveau des ressources humaines, que des moyens informatiques. Il serait intéressant d'observer la mesure dans laquelle les différences de profil entre femmes et hommes et le genre expliquent le taux de réussite des candidat-e-s. A priori, le genre semble plus discriminant mais seule l'élaboration d'un modèle statistique pourrait le vérifier.

Dans le même ordre d'idées, il serait également souhaitable de faire des études qualitatives (observations, entretiens) pour cerner de plus près les déséquilibres les plus marquants qui concernent notamment les jeunes femmes, les non-Luxembourgeoises, les communes au scrutin majoritaire et les communes situées au Nord du pays.

3.3. Travailler sur l'image des femmes et sur l'image de la politique dans la société

Le CNFL va continuer à instaurer et à encourager des actions de sensibilisation et de mobilisation auprès de la population, défendant d'abord l'image des femmes. Plusieurs actions devront aller dans le sens d'une reconnaissance de la nécessité de l'égalité femmes-hommes en politique, mais aussi au travail, devant les tâches domestiques, etc.

Le CNFL va continuer à instaurer et à encourager des actions de sensibilisation et de mobilisation auprès de la population, défendant également l'image de la politique. Au Luxembourg, le sondage réalisé par l'agence Quest pour l'Observatoire des élections communales de 2011 (CNFL 2012) a révélé que le monde politique a une mauvaise réputation. Près de deux tiers des personnes interrogées – femmes et hommes confondus – sont convaincues que le milieu politique n'est ni juste, ni équitable, ni transparent. 58 % des femmes et 36 % des hommes pensent ainsi que les hommes considèrent encore la politique comme leur chasse gardée. La difficulté que disent éprouver certains partis politiques à recruter des femmes pourrait s'expliquer ainsi. L'intérêt pour l'actualité politique ne manque pourtant pas. Dans le sondage précité, près de la moitié des répondant-e-s expriment un intérêt marqué pour la politique nationale, européenne et internationale, même si l'intérêt des femmes semblait moins prononcé. La politique communale suscite moins d'intérêt, mais seules 14% des personnes interrogées affirment ne pas s'y intéresser du tout. Il apparaît enfin que l'intérêt des femmes pour l'actualité politique est moins prononcé que celui des hommes. Plusieurs actions de communication et de soutien devront donc viser à améliorer, à court terme, l'image de la politique et des femmes en politique.

Le CNFL va aussi encourager les partis à valoriser et mettre en avant les femmes qui se présentent sur leurs listes et notamment leur participation aux débats et tables rondes publiques et dans les médias.

3.4. Instaurer des quotas au niveau de la prise de décision économique

Enfin, le CNFL conçoit la problématique de la participation des femmes aux élections comme faisant partie d'un vaste ensemble de questions et d'actions à mener, dans tous les domaines. Autrement dit, si l'on souhaite voir évoluer les mentalités en politiques, il faut les faire évoluer dans tous les domaines. Le CNFL pense donc que des lois doivent imposer une plus large participation des femmes, mais aussi amorcer un changement de mentalité dans plusieurs domaines de la société. En vue de promouvoir l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision, le CNFL demande ainsi l'introduction, par voie légale, d'actions au niveau économique.

Dans les Conseils d'administration du secteur privé, tout comme dans le domaine de la prise de décision politique, le CNFL préconise une participation paritaire à la prise de décision économique. Il demande l'instauration de seuils progressifs minimaux de représentation d'un genre (quotas) au sein des conseils d'administration. Le CNFL soutient ainsi l'initiative de la Commission européenne qui souhaite introduire des quotas au niveau de certains conseils d'administration. Il est néanmoins d'avis, qu'au niveau national, il n'est pas approprié de limiter les interventions aux seules entreprises cotées en bourse. Le CNFL préconise de viser un seuil minimum de 40% à partir de 2018 avec des sanctions en cas de non-respect de ce seuil.

Dans les postes de prises de décision du secteur privé, le CNFL réitère sa revendication de prévoir une obligation légale – avec obligation de résultats – visant à introduire un plan d'actions positives en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre des négociations collectives de travail. Il semble évident que de tels plans devront contenir des mesures en vue d'équilibrer la participation des femmes et des hommes aux postes de décision.

Dans le secteur public, le CNFL réitère sa revendication de voir instituer une progression de seuils fixant le pourcentage maximum de représentant-e-s de l'un ou de l'autre genre dans les conseils d'administration et autres organes de prise de décision. Cette progression de seuils devrait, au minimum, se situer au même niveau que celle préconisée pour le secteur privé. Néanmoins, considérant que l'État a un rôle particulier à assumer dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes, le CNFL est d'avis que les seuils fixés pour le secteur public devront faire figure d'exemple en excédant ce qui est préconisé pour le secteur privé.

C'est en menant de front plusieurs actions (instauration de quotas ou de cadres légaux, études, communication, sensibilisation, accompagnements, etc.) que la situation pourra réellement, durablement et sensiblement s'améliorer.





Bibliographie

1. Études citées

Amoyel Laure, Laroche-Reeff Monique, Manderscheid Karin, Raskin Anik en collaboration avec Berger-Modert Marie-France et Krier-Bechberger Sylvie. 2004. *Promotion de l'équilibre femmes/hommes dans la prise de décision dans et par les partis politiques luxembourgeois : enquête réalisée avant les élections de 2004*. Luxembourg, CNFL.

Assemblée générale des Nations Unies. 1989. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ratifiée par le Luxembourg le 2 février 1989.

Banque Mondiale. 2014. *Voice and Agency. Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*, Banque Mondiale. Washington. Disponible en ligne.

Boistard Pascale. 2014. *Femmes et politique : Promouvoir l'accès des femmes en politique, la question des quotas*. Disponible en ligne.

Boistard Pascale. 2013. *Femmes et politique : le rôle des partis politiques et l'impact du système électoral dans la représentation des femmes au parlement*. Disponible en ligne.

Carhif AVG, Claudine Marissal et Ingrid Hansen, sous la direction scientifique d'Éliane Gubin et de Leen Van Molle. 2001. *Vers la démocratie paritaire : analyse des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000*. Bruxelles : Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, Direction de l'égalité des chances.

Centre de Développement de l'OCDE. 2014. *Social Institutions and Gender Index. 2014 Synthesis Report*, Editions OCDE, Paris. Disponible en ligne.

Coenen Marie-Thérèse. 2005. « La parité ». In *Université des femmes : Publications et analyses* (analyse n° 29/2005). Disponible en ligne.

Commission européenne. 2006. *Communication au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions : Vers une stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005)*. Disponible en ligne.

Commission européenne. 1998. *100 mots pour l'égalité : un glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, Luxembourg. Disponible en ligne.

Commission européenne. 1996. *Rapport au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social sur la mise en œuvre de la recommandation 96/1994 du Conseil du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision*.

Conseil de l'Europe, Commission pour l'égalité des genres. 2016. *Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision*. Disponible en ligne.

Conseil de l'Europe, Commission pour l'égalité des genres. 2008. *Systèmes de quotas électoraux hommes/femmes et leur application en Europe*. Disponible en ligne.

Conseil de l'Europe. 2002. *Les femmes en politique dans les États membres du Conseil de l'Europe*. Document d'information.

Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). 2006. *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*. Disponible en ligne.

Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). 2005. *Women's Political Participation in CEMR Members*.

Conseil National des Femmes du Luxembourg. 2013. *La participation politique des femmes aux élections législatives de 2013*. Disponible en ligne.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Stein Monique, Ludewig Jean-Luc et avec la collaboration de Becker-Bauer Danielle, Kuttan Colette, Laroche-Reeff Monique, Raskin Anik et Wolf Claude. 2012. *La participation politique des femmes aux élections communales de 2011*. Luxembourg : Conseil National des Femmes du Luxembourg.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Blond-Hanten Carole, Lejealle Blandine, Wagener Renée. 2012. *La participation politique des femmes aux élections de 2009*. Luxembourg : Conseil National des Femmes du Luxembourg.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Molling Laury, Raskin Anik, Rouff Jeanne, Stein Monique. 2006. *La participation politique des femmes aux élections communales de 2005*. Luxembourg : CNFL.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Stein Monique, Laroche-Reeff Monique, en collaboration avec Berger-Modert Marie-France, Krier-Bechberger Sylvie, Manderscheid Karin, Molling Laury et Raskin Anik. 2005. *Premières femmes dans les conseils communaux*. Luxembourg : CNFL.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Wagener Renée en collaboration avec Berger-Modert Marie-France, Casali Landy, Laroche-Reeff Monique, Raskin Anik, Stein Monique. 2005. *La participation politique des femmes aux élections de 2004*. Luxembourg : CNFL.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Dubois Nadine, Kuttan Colette, Stein Monique (en collaboration avec Laroche-Reeff, Loschetter Viviane et Wagener Renée). 2000. *La participation politique des femmes aux élections de 1999*. Luxembourg : Conseil National des Femmes du Luxembourg.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Laroche-Reeff Monique. 1995. *Les femmes dans les conseils communaux au Luxembourg suite aux élections de 1975, 1981, 1987 et 1993*. Luxembourg : CNFL.

Constitution luxembourgeoise. 2016. *Texte coordonné à jour au 20 octobre 2016*. Disponible en ligne.

Dahlerup Drude. 2002. « Chapitre 4 : Le recours aux quotas pour augmenter le nombre de femmes dans les instances parlementaires », in *Les Femmes au Parlement : Au-delà du nombre*, International IDEA. Disponible en ligne.

Direction générale des études du Parlement européen. 1997. *Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes*. Document de travail. Série droits des femmes, w-10. Disponible en ligne.

Direction générale des politiques internes du Parlement Européen. 2008. *Étude Quotas électoraux hommes-femmes et leur application en Europe*. Disponible en ligne.

Dumont Patrick, Fehlen Fernand, Kies Raphaël, Poirier Philippe. 2006. *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg* : rapport élaboré pour la Chambre des Députés. Luxembourg.

Genisson Catherine. 2002. *La parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie*. Rapport à Monsieur le Premier Ministre.

Humanrights. 2017. *Participation politique des femmes*. Disponible en ligne.

Insee. 2017. *Femmes et hommes, l'égalité en question, édition 2017* - Insee Références. Disponible en ligne.

Mossuz-Lavau Janine. 2002. « La parité hommes/femmes en politique : bilan et perspectives ». Dans : *Population & Sociétés*, n° 377(2002).

ONU-Femmes. 2017a. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Disponible en ligne.

ONU-Femmes. 2017b. *Les femmes en politique : 2017*. Disponible en ligne.

ONU-Femmes. 2017c. *Leadership et participation des femmes à la vie politique*. Disponible en ligne.

ONU. 2011. *Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la participation des femmes à la vie politique*. Disponible en ligne.

ONU. 1995. *Déclaration et programme d'action de Beijing*. Disponible en ligne.

Statec. 2016. *Regards sur l'évolution de la population depuis le recensement de 2011*. N° 16/2016. Disponible en ligne.

Statec 2012. *Recensement de la population*. Disponible en ligne.

Statec. 2010. *Le Luxembourg 1960-2010 : les mutations de l'emploi*. Disponible en ligne.

Wagener Renée. 2006. *Observatoire de la participation politique des femmes aux élections communales de 2005*, Luxembourg.

Wagener Renée. 1999. « Si hunn näischt ze erwaarde gehat, bei kengem : die politische Rolle der Frauen in den 50er Jahren ». In *Le Luxembourg des années 50 : une société entre tradition et modernité*. Luxembourg.

Wagener Renée. 1998. *Politische Partizipation von Frauen in Luxemburg seit 1919*. Luxembourg : Centre d'Information et de Documentation des Femmes (Cid-femmes).

Wagener Renée. 1997. « Frauen aller Stände, beschreitet den Weg der Selbsthilfe : Catherine Schleimer-Kill und die Action féminine im Einsatz um die politische Beteiligung von Frauen in der Zwischenkriegszeit ». In *Wenn nun wir Frauen auch das Wort ergreifen : Frauen in Luxemburg 1880-1950*. Luxembourg.

Zimmermann Marie-Jo. 2005. *Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un bilan contrasté*. Disponible en ligne.

2. Autres sources

Portail de l'État français au service des collectivités locales. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Portail de l'État au service des collectivités locales. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2016>

Site de l'Express. https://www.lexpress.fr/actualite/politique/municipales-2014-qui-sont-vos-candidats_1499236.html

Site de l'INSEE, Nomenclatures des professions et catégories socio-professionnelles. <https://www.insee.fr/fr/information/2497952>

Site de l'Institut Voor De Gelijkheid van Vrouwen en Mannen. <http://www.iefh.fgov.be>

Site de l'ONU Femmes. <http://www.unwomen.org/fr>

Site de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. www.chd.lu

Site du Communes et Régions d'Europe (CCRE). www.ccre.org

Site du Cid-femmes. <http://fraendag.lu/fr/geschichte/1911-1919/>

Site du Statec. <http://www.statistiques.public.lu/>

Site du Syvicol, Annuaire des communes. www.syvicol.lu/

Site officiel des élections au Grand-Duché du Luxembourg. <http://www.elections.public.lu/fr/elections-communales/2017/resultats.html>

Site WikiGender. <https://www.wikigender.org/fr/>



Table des illustrations

1. Tableaux

Tableau 1 : Taux de femmes dans les conseils et taux de femmes maires dans les 28 pays de l'UE (Insee 2017 : 54-57).	21
Tableau 2 : Classement des 30 communes présentant les plus hauts taux de femmes parmi les candidat-e-s, Communales 2017.	33
Tableau 3 : Nombre de sièges et de candidat-e-s en fonction du genre et de la région mise en relation avec les taux de femmes candidates par région, Communales 2017.	33
Tableau 4 : Nombre de communes, de sièges disponibles et de candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, mis en relation avec les taux de femmes candidates par système, Communales 2017.	34
Tableau 5 : Nombre de listes et candidat-e-s en fonction du genre et du parti politique mis en relation avec les taux de femmes candidates par parti, Communales 2017.	35
Tableau 6 : Nombre de sièges et de candidat-e-s en fonction du genre et de la région et du système électoral, mis en relation avec les taux de femmes candidates, Communales 2017.	35
Tableau 7 : Taux de femmes candidates en fonction du parti politique et de la région, Communales 2017.	36
Tableau 8 : Nombre de candidat-e-s et élu-e-s mis en relation avec le taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, Communales 2017.	55
Tableau 9 : Taux de réussite des candidates en fonction de leur élection ou non en 2011, Communales 2017.	56
Tableau 10 : Classement des 15 communes dans lesquelles plus de 40% de femmes ont été élues, mis en relation avec les nombres et taux de femmes candidates et élues, Communales 2017.	58
Tableau 11 : Nombre de sièges pourvus mis en relation avec le nombre et le taux de femmes élues en fonction de la région, Communales 2017.	58
Tableau 12 : Nombre de communes, de sièges pourvus, de femmes candidates et élues en fonction du système électoral, Communales 2017.	59
Tableau 13 : Nombre de listes de chaque parti mis en relation avec les taux de femmes candidates et élues (communes à système proportionnel), Communales 2017.	61
Tableau 14 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, du système électoral et de la région, Communales 2017.	62
Tableau 15 : Taux de femmes élues en fonction du parti politique et de la région (communes à système proportionnel), Communales 2017.	62
Tableau 16 : Taux de femmes élues en fonction de la position au sein des conseils.	69
Tableau 17 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la position au sein du conseil.	70
Tableau 18 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, de la région et de la position dans le conseil.	70
Tableau 19 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, du système électoral et de la position dans le conseil.	71
Tableau 20 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, de la position dans le conseil et du parti politique (communes à système proportionnel).	71
Tableau 21 : Taux d'élus et de candidates en fonction de la région et au fil des scrutins depuis 1993 (élections communales).	77
Tableau 22 : Taux d'élus et de candidates en fonction de la région et au fil des scrutins depuis 1969.	78
Tableau 23 : Âges moyens des candidat-e-s en fonction du genre et de la région, Communales 2017.	150
Tableau 24 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la nationalité et de la région, Communales 2017.	150
Tableau 25 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de l'activité professionnelle et de la région, Communales 2017 (non réponses enlevées).	151
Tableau 26 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la CSP et de la région, Communales 2017.	151
Tableau 27 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, du secteur professionnel et de la région, Communales 2017.	152
Tableau 28 : Répartition des femmes candidates en 2017, déjà candidates ou élues en 2011 en fonction de la région, Communales 2017.	152
Tableau 29 : Âges moyens des candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, Communales 2017.	153
Tableau 30 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la nationalité et du système électoral, Communales 2017.	153

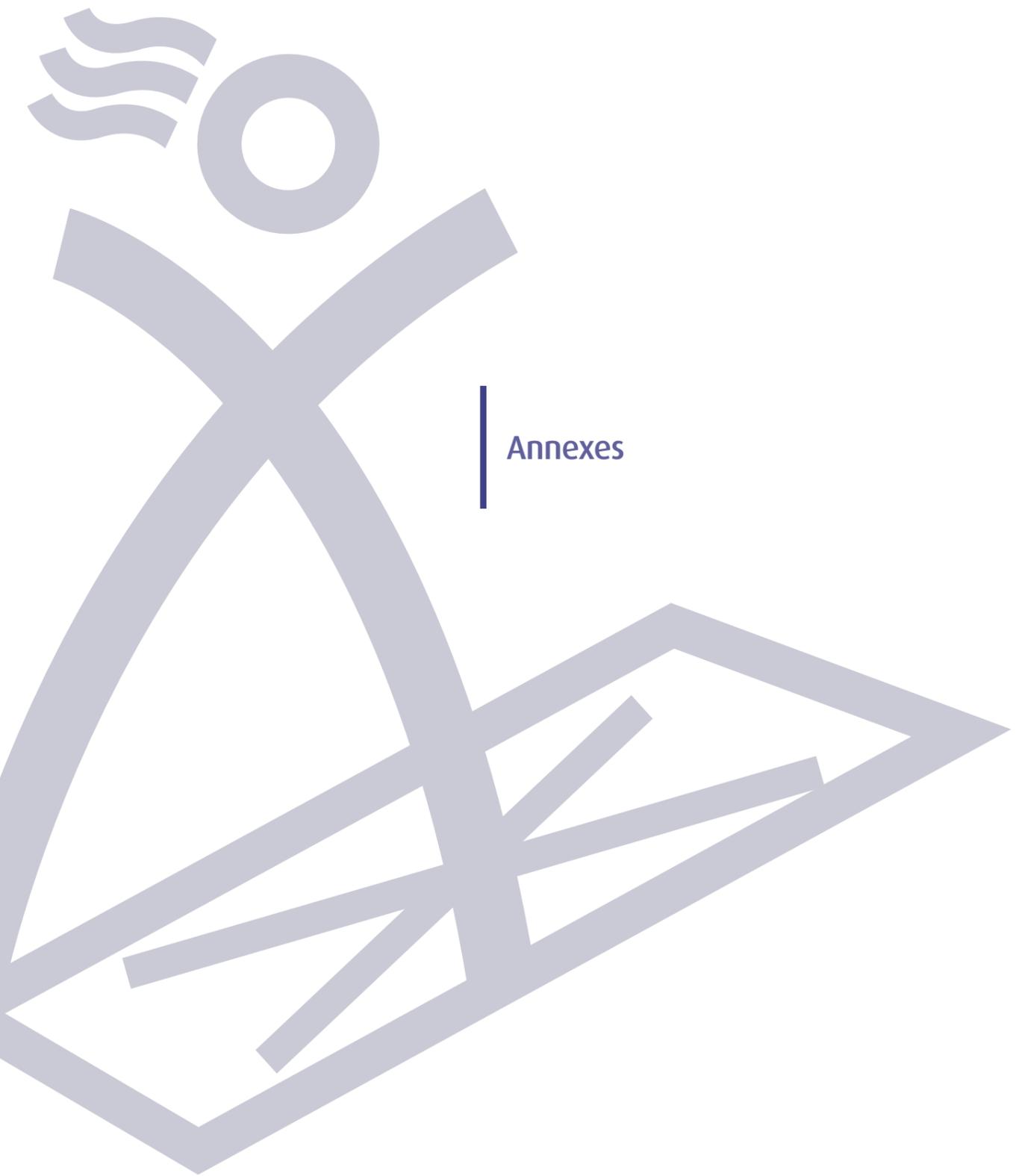
Tableau 31 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de l'activité professionnelle, du système électoral, Communales 2017 (non réponses enlevées).	154
Tableau 32 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la CSP et du système électoral, Communales 2017.	154
Tableau 33 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la CSP et du système électoral, Communales 2017.	154
Tableau 34 : Répartition des candidates en 2017 ayant déjà été candidates ou élues en 2011 en fonction du système électoral, Communales 2017.	155
Tableau 35 : Âges moyens des candidat-e-s en fonction du parti politique, communes à système proportionnel, Communales 2017.	155
Tableau 36 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la nationalité et du parti politique, communes à système proportionnel, Communales 2017.	156
Tableau 37 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de l'activité professionnelle et du parti politique, communes à système proportionnel, Communales 2017 (non réponses enlevées).	157
Tableau 38 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, de la CSP et du parti politique, communes à système proportionnel, Communales 2017.	158
Tableau 39 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, du secteur d'activité et du parti politique, communes à système proportionnel, Communales 2017.	159
Tableau 40 : Répartition des candidates ayant déjà été candidates ou élues en 2011 au sein des partis politiques, communes à système proportionnel, Communales 2017.	159
Tableau 41 : Évolution des taux de candidates et élues depuis 1920.	160
Tableau 42 : Âges moyens des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre et de la région, Communales 2017.	161
Tableau 43 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de la nationalité et de la région, Communales 2017.	162
Tableau 44 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de l'activité professionnelle et de la région, Communales 2017 (non réponses enlevées).	162
Tableau 45 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de la CSP et de la région, Communales 2017.	163
Tableau 46 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, du secteur professionnel et de la région, Communales 2017.	164
Tableau 47 : Répartition des candidates et élues en 2017 déjà candidates en 2011 en fonction de la région, Communales 2017.	164
Tableau 48 : Répartition des candidates et élues en 2017 déjà élues en 2011 en fonction de la région, Communales 2017.	164
Tableau 49 : Âges moyens des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre et du système électoral, Communales 2017.	165
Tableau 50 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de la nationalité et du système électoral, Communales 2017.	165
Tableau 51 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de l'activité professionnelle et du système électoral, Communales 2017 (non réponses enlevées).	166
Tableau 52 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de la CSP et du système électoral, Communales 2017.	166
Tableau 53 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, du secteur professionnel et du système électoral, Communales 2017.	167
Tableau 54 : Répartition des élues et candidates en 2017 déjà candidates en 2011 en fonction du système électoral, Communales 2017.	167
Tableau 55 : Répartition des candidates et élues en 2017 déjà élues en 2011 en fonction du système électoral, Communales 2017.	168
Tableau 56 : Âges moyens des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre et du parti politique, Communales 2017.	169
Tableau 57 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de la nationalité et du parti politique, Communales 2017.	169
Tableau 58 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de l'activité professionnelle et du parti politique, Communales 2017 (non réponses enlevées).	170
Tableau 59 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, de la CSP et du parti politique, Communales 2017.	171
Tableau 60 : Répartition des candidat-e-s et élu-e-s en fonction du genre, du secteur professionnel et du parti politique, Communales 2017.	172
Tableau 61 : Répartition des élues et candidates en 2017 ayant déjà été candidates en 2011 en fonction du parti politique (communes à système proportionnel), Communales 2017.	172
Tableau 62 : Répartition des élues et candidates en 2017 ayant déjà été élues en 2011 en fonction du parti politique (communes à système proportionnel), Communales 2017.	173



2. Graphiques

Graphique 1 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, Communales 2017.....	27
Graphique 2 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, Communales 2017.....	27
Graphique 3 : Positions des élu-e-s siégeant au sein des conseils municipaux en fonction du genre (Nb), Communales 2017.....	28
Graphique 1 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre, Communales 2017.....	31
Graphique 4 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la tranche d'âge, Communales 2017.....	38
Graphique 5 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la nationalité, Communales 2017.....	39
Graphique 6 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de l'activité professionnelle, Communales 2017.....	40
Graphique 7 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et de la catégorie socioprofessionnelle (CSP), Communales 2017.....	40
Graphique 8 : Répartition des candidat-e-s en fonction du genre et du secteur professionnel, Communales 2017.....	41
Graphique 9 : Répartition des candidat-e-s déjà élues en 2011, des candidates mais non élues en 2011 et des candidates pour la première fois en 2017, Communales 2017.....	42
Graphique 10 : Évolution des taux de femmes candidates au fil des scrutins communaux depuis 1920.....	44
Graphique 11 : Évolution des taux de femmes candidates au fil des scrutins législatifs et communaux depuis 1969.....	45
Graphique 12 : Évolution des taux de femmes candidates aux élections communales en fonction de la région depuis 1969.....	46
Graphique 13 : Évolution des taux de femmes candidates aux élections communales en fonction du système électoral depuis 1963.....	47
Graphiques 14 et 15 : Évolution des taux de femmes candidates en fonction de la région et du système électoral depuis 2005.....	48
Graphique 16 : Évolution des taux de femmes candidates aux élections communales en fonction du parti depuis 1999.....	48
Graphique 17 : Évolution de l'âge moyen des candidates depuis 1963.....	49
Graphique 2 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre, Communales 2017.....	52
Graphique 18 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre, Communales 2017.....	53
Graphique 19 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et de la région, Communales 2017.....	54
Graphique 20 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et du système électoral, Communales 2017.....	55
Graphique 21 : Taux de réussite des candidat-e-s en fonction du genre et du parti, Communales 2017.....	56
Graphique 22 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la tranche d'âge, Communales 2017.....	64
Graphique 23 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la nationalité, Communales 2017.....	64
Graphique 24 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de l'activité professionnelle, Communales 2017.....	65
Graphique 25 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et de la CSP, Communales 2017.....	66
Graphique 26 : Répartition des élu-e-s en fonction du genre et du secteur d'activité,	

Communales 2017.....	67
Graphique 27 : Répartition des élues (femmes) en fonction de leur notoriété, Communales 2017.....	67
Graphique 3 : Répartition des élu-e-s siégeant au sein des conseils municipaux en fonction du genre et de la position au sein du conseil, Communales 2017.....	69
Graphique 28 : Évolution des taux d'élues aux élections communales depuis 1920.....	73
Graphique 29 : Évolution des taux de candidates et d'élues aux élections communales depuis 1920.....	74
Graphique 30 : Évolution des taux d'élues depuis 1969 (élections législatives et communales).....	75
Graphique 31 : Évolution des taux d'élues en fonction de la région depuis 1993 (élections communales).....	76
Graphique 32 : Évolution des taux d'élues en fonction du système électoral (majoritaire et proportionnel) depuis 1969.....	77
Graphiques 33 et 34 : Évolution des taux d'élues en fonction de la région et du système électoral depuis 2005.....	78
Graphique 35 : Évolution des taux d'élues en fonction du parti politique depuis 1999 (élections communales).....	79
Graphique 36 : Évolution des taux de conseillères, échevines et bourgmestres depuis 1982.....	80



Annexes

Annexe 1. Les noms des candidates et élues, Communales 2017

Commune	Nom d'époux	Nom de famille	Prénom	Élues 2017	Position dans le conseil échevinal 2018
Beaufort	Drouet	Levy	Sandra	Oui	Conseillère
Beaufort	Ivelj	Marson	Marie-Ange	Oui	Conseillère
Beaufort	Donneaux	Pereira	Cindy	Oui	Conseillère
Beaufort	Meester	Sanguessuga	Andreza	Oui	Conseillère
Beaufort		Scholtes	Lily	Oui	Échevine
Bech		Biewer	Gaby	Oui	Conseillère
Beckerich		Schmartz	Mickels	Oui	Conseillère
Beckerich		Van Der Kley	Ingrid	Oui	Conseillère
Berdorf		Kinnen	Claudine	Non	
Berdorf		Klein	Sonia	Non	
Berdorf		Melchert	Karin	Non	
Berdorf		Schiltz	Nicole	Non	
Berdorf		Schmit	Brigitte	Non	
Berdorf	Spaus	Laugs	Josiane	Non	
Berdorf	Seyler	Grommes	Suzette	Oui	Échevine
Bertrange		Damjanovic	Gaby	Non	
Bertrange		De Feudis	Liliana	Non	
Bertrange	Kler	Goeres	Christiane	Non	
Bertrange	Hoffmann	Goldschmit	Joëlle	Non	
Bertrange		Gross	Katja	Non	
Bertrange	Pettinger	Heggen	Linda	Non	
Bertrange	Wirtz	Hess	Dany	Non	
Bertrange		Hild	Yola	Non	
Bertrange	Pütz	Kolbach	Liliane	Non	
Bertrange	Moro	Oliveira Costa	Françine	Non	
Bertrange		Peters	Liette	Non	
Bertrange	Weiland	Promme	Arlette	Non	
Bertrange	Da Silva Moreira	Rodrigues Coimbra Gouveia	Natalia	Non	
Bertrange	Pletgen	Schneider	Anny	Non	
Bertrange		Schuster	Yolande	Non	
Bertrange	Plantone	Trivisani	Rita	Non	
Bertrange	Wennmancher	Weber	Jacquie	Non	
Bertrange		Wies	Sylvie	Non	
Bertrange	Bemtgen	Jost	Marie-France	Non	Conseillère
Bertrange		Krier	Jessy	Oui	Conseillère
Bertrange	Lux	Schares	Nadine	Oui	A renoncé
Bertrange	Smit	Thijs	Monique	Oui	Échevine
Bettembourg	Kieffer	Bizjak	Netty	Non	
Bettembourg		Dominici	Linda	Non	
Bettembourg		Fliegner	Kerstin	Non	
Bettembourg		Friedgen	Sylvie	Non	
Bettembourg	Freis	Graas	Toiny	Non	

Bettembourg	Hennico	Kaber	Christiane	Non	
Bettembourg		Koehler	Pierrette	Non	
Bettembourg	Speltz	Kraemer	Renée	Non	
Bettembourg	Stefanutti	Larosch	Nadine	Non	
Bettembourg		Lecuit	Judith	Non	
Bettembourg		Loeven	Sharon	Non	
Bettembourg	Wenner	Ludwig	Viviane	Non	
Bettembourg	Klonski	Mahboubi	Najlaa	Non	
Bettembourg	Peters	Mergen	Susi	Non	
Bettembourg	Foetz	Paulo Ribeiro	Anabela	Non	
Bettembourg	Schummer	Pissingier	Helma	Non	
Bettembourg		Pissingier	Marianne	Non	
Bettembourg	Monti	Pletschette	Milly	Non	
Bettembourg	Friedgen	Raach	Marie-Thérèse	Non	
Bettembourg	Stehmeier	Ruppert	Marianne	Non	
Bettembourg	De Pina	Sanches	Elisabeth	Non	
Bettembourg	Canais	Santini	Sandrine	Non	
Bettembourg		Stirn	Tanja	Non	
Bettembourg		Storck	Stéphanie	Non	
Bettembourg	Feltz	Thiltgen	Micheline	Non	
Bettembourg		Thiry	Mireille	Non	
Bettembourg		Wahl	Michèle	Non	
Bettembourg		Wirth	Kathrin	Non	
Bettembourg		Doerner	Christine	Oui	Échevine
Bettembourg		Jansa	Sylvie	Oui	Conseillère
Bettembourg	Rodesch	Kommes	Joanne	Oui	Conseillère
Bettembourg		Lorsché	Josée	Oui	Échevine
Bettendorf	Meyers	Hansen	Pascale	Oui	Bourgmestre
Bettendorf	Schannel	Serres	Suzette	Oui	Conseillère
Betzdorf		Adam	Simone	Non	
Betzdorf	Apolinario	Do Carmo	Paula	Non	
Betzdorf	Domingues	Bastos	Isabelle	Non	
Betzdorf		Bobeta	Elma	Non	
Betzdorf		Bodevin	Marie-Paule	Non	
Betzdorf		Engel	Carole	Non	
Betzdorf		Fischer Fürwentsches	Barbara	Non	
Betzdorf		Klemmer	Nathalie	Non	
Betzdorf	Kremer	Rippinger	Liette Marie	Non	
Betzdorf	Krier	Bechberger	Sylvie	Non	
Betzdorf	Dos Santos	Magno	Debora	Non	
Betzdorf		Moulin	Claire	Non	
Betzdorf		Rodrigues	Ana	Non	
Betzdorf		Teixeira	Ana Luisa	Non	
Betzdorf		Theisen	Jodie	Non	
Betzdorf		Toularhmine	Amel	Non	



Betzdorf	Jung	Waxweiler	Danielle	Non	
Betzdorf	Klares	Goergen	Fernande	Oui	Conseillère
Betzdorf	Schmit	Weigel	Sylvette	Oui	Conseillère
Bissen	Seyler	Barros Dinis	Cindy	Oui	Conseillère
Bissen	Brück	Urwald	Diane	Non	
Bissen	Kraus	Fagny	Joëlle	Oui	Conseillère
Biwer		Birkel	Martine	Oui	Conseillère
Biwer		Mai	Léa	Oui	Conseillère
Biwer		Steinmetz	Sylvie	Oui	Échevine
Boevange/ Attert	Gloesener	Becker	Célia	Non	
Boevange /Attert	Streicher	Schintgen	Félicie	Non	
Boevange/ Attert	Gieres	Deitz	Sylvie	Oui	Conseillère
Boevange/Attert	Gengler	Valmorbida	Laurence	Oui	Conseillère
Bourscheid	Nickels	Theis	Annie	Oui	Bourgmestre
Bous	Bsarani	Garnier	Sophie	Non	
Bous	Kutten	Brentjens	Lily	Non	
Bous		Gonzalez	Patricia	Oui	Conseillère
Bous		Kill	Netty	Oui	Échevine
Bous		Rössler	Aurore	Oui	Conseillère
Clervaux		Aschman	Betsy	Oui	Conseillère
Clervaux		Bichler	Josée	Non	
Clervaux		Conrad	Aline	Non	
Clervaux		Czebe	Ilona	Non	
Clervaux		Foresi	Patricia	Non	
Clervaux		Jeanty	Rita	Non	
Clervaux		Johann	Simone	Non	
Clervaux		Krausch	Karin	Non	
Clervaux	Godfroid	Kreins	Claudine	Non	
Clervaux		Lentz	Marianne	Non	
Clervaux		Nicolas	Anne	Non	
Clervaux		O'Brien	Silvia	Non	
Clervaux	Greven	Peiffer	Marie-Paule	Non	
Clervaux	Zeimes	Scheier	Marion	Non	
Clervaux	Diederich	Karier	Romy	Oui	Conseillère
Colmar-Berg		Hedin	Violeta	Non	
Colmar-Berg	Pletschette	Janssen	Sandy	Non	
Colmar-Berg	Kasel	Schmit	Malou	Oui	Échevine
Colmar-Berg		Majeres	Jacqueline	Oui	Conseillère
Colmar-Berg		Weber	Georgette	Oui	Échevine
Colmar-Berg		Wickler	Isabelle	Oui	Conseillère
Consdorf	Giefer	Dos Santos Almeida	Regina	Non	
Consdorf	Meyers	Schmit	Isabelle	Non	
Consdorf	Weber	Garson	Henriette	Oui	Échevine
Consdorf		Jeitz	Edith	Oui	Bourgmestre
Contern		Arcanger	Rose-Marie	Non	
Contern	Arrensdorff	Dumont	Lydie	Non	
Contern	Back	Pelaié	Marie-France	Non	
Contern		Brandenburger	Martina	Non	

Contern		Córdova Carnero	Elizabeth	Non	
Contern		Diederich	Pia	Non	
Contern	Feilen	Brisbois	Micheline	Non	
Contern		Fox	Anna	Non	
Contern		Holst	Annika	Non	
Contern		Holst	Birgitte	Non	
Contern		Kies	Danielle	Non	
Contern	Kolbach	Hoffmann	Marie-Anne	Non	
Contern	Krischel	Kahlen	Romaine	Non	
Contern		Lagoda	Astrid	Non	
Contern		Lorent	Sandra	Non	
Contern		Moritz	Muriel	Non	
Contern		Schumacher	Elisabeth dite Liss	Non	
Contern		Wies	Stéphanie	Non	
Contern		Wolter	Laurence	Non	
Contern	Zovilé	Braquet	Marion	Oui	Bourgmestre
Dalheim		Bloomer	Tracy	Oui	Conseillère
Dalheim		Da Silva Freitas Da Cruz	Dora	Non	
Dalheim	Beissel	Ernst	Marie-Louise	Oui	Conseillère
Dalheim		Ernster	Francine	Oui	Conseillère
Dalheim	Georges	Olinger	Peggy	Oui	Conseillère
Diekirch		Almeida	Caroline	Non	
Diekirch		Baulisch	Astrid	Non	
Diekirch		De Magalhaes	Carla	Non	
Diekirch	Baus	Deltgen	Giny	Non	
Diekirch		Hoffmann	Elisabeth	Non	
Diekirch		Jachiet	Isabelle	Non	
Diekirch		Lorentz	Lyn	Non	
Diekirch		Merken	Astrid	Non	
Diekirch		Monteiro Pereira	Betty	Non	
Diekirch		Prim	Elisabeth	Non	
Diekirch		Reiser	Claudine	Non	
Diekirch		Schilz	Gaby	Non	
Diekirch	Kerger	Faber	Françoise	Oui	Conseillère
Diekirch		Schmoetten	Pascale	Oui	Conseillère
Differdange		Backes	Sarah	Non	
Differdange		Beauchaud	Josiane	Non	
Differdange		Bertinelli	Liza	Non	
Differdange		Bigler	Irène	Non	
Differdange		Boisanté	Catherine	Non	
Differdange		Cabo Da Costa	Olivia Maria	Non	
Differdange		Charlé	Zenia	Non	
Differdange		Colbach	Eliane	Non	
Differdange	Montenero	Da Cruz Barreiro	Paula	Non	
Differdange		De Abreu	Diana	Non	

Differdange		Di Nardo	Vanessa	Non	
Differdange		Diederich	Pascale	Non	
Differdange		Eischen	Martine	Non	
Differdange		Freund	Anne	Non	
Differdange	Fuchs	Antony	Joëlle	Non	
Differdange		Gaidarji	Aura	Non	
Differdange		Gasbarrini	Olympia	Non	
Differdange		Giannotte	Joelle	Non	
Differdange	Holper	Gilbertz	Marie-Josée	Non	
Differdange		Goergen	Martine	Non	
Differdange	Gracin	Haas	Nicole	Non	
Differdange		Kruchten	Margot	Non	
Differdange		Lopes	Diana	Non	
Differdange		Malané	Estelle	Non	
Differdange	Reichmann	Marcelet	Alexandra	Non	
Differdange	Ruckert	Meiser	Gertrud	Non	
Differdange		Mondot	Marianne	Non	
Differdange	Morang	Leisen	Marie-Josée	Non	
Differdange	Ruckert	Muller	Babette	Non	
Differdange		Muno	Claudine	Non	
Differdange		Nardecchia	Carine	Non	
Differdange	Raoul	Pinheiro	Sophie	Non	
Differdange		Promme	Claire	Non	
Differdange		Raschella	Laura	Non	
Differdange		Scalise	Sonya	Non	
Differdange		Schambourg	Pierrette	Non	
Differdange	Mondot	Sebastiani	Juliana	Non	
Differdange	Klein	Seidel	Viviane	Non	
Differdange	Dias	Tavares	Gloria	Non	
Differdange		Thoss	Gisèle	Non	
Differdange		Valle	Mireille	Non	
Differdange		Wagener	Françoise	Non	
Differdange		Werecki	Julie	Non	
Differdange	Wagener	Wilwo	Françoise	Non	
Differdange		Wohl	Nicole	Non	
Differdange	Richartz	Nilles	Yvonne	Non	Conseillère
Differdange	Brassel	Rausch	Christiane	Oui	Conseillère
Differdange		Pregno	Laura	Oui	Échevine
Differdange		Saeul	Christiane	Oui	Conseillère
Dippach	Scharry	Back	Chantal	Non	
Dippach	Busca	Becker	Gaby	Non	
Dippach		Delleré	Marie	Non	
Dippach	Reuter	Gilles	Claudine	Non	
Dippach	Gira	Decker	Elodie	Non	
Dippach		Jans	Enja	Non	
Dippach		Luciani	Chiara	Non	
Dippach		Pauly	Natacha	Non	

Dippach	Thuruthimattathil	Kurumundayil	Joissy	Non	
Dippach	Diederich	Warren	Beryl	Non	
Dippach	Schott	Gantrel	Annette	Oui	Conseillère
Dippach	Bei	Roller	Manon	Oui	Bourgmestre
Dippach	Nothum	Schortgen	Lisa	Oui	A renoncé
Dudelange		Dall'Agnol	Claudia	Oui	Échevine
Dudelange		Ahmedova	Semiray	Non	
Dudelange		Bintener	Vera	Non	
Dudelange		Block	Maggy	Non	
Dudelange		Borscheid	Joanna	Non	
Dudelange		Bracaj	Anola	Non	
Dudelange		Cherif	Fadila	Non	
Dudelange		Dany	Tessy	Non	
Dudelange		De Paoli	Doris	Non	
Dudelange	Garnier	Delcourt	Marie	Non	
Dudelange	Di Bartolomeo	Ries	Josiane	Oui	Échevine
Dudelange	Andrich	Duval	Sylvie	Oui	Conseillère
Dudelange		Erpelding	Thessy	Non	
Dudelange		Fernandes De Almeida	Helena	Non	
Dudelange		Ferreira De Mattos	Cristiane	Non	
Dudelange		Freitas Da Costa	Julia	Non	
Dudelange		Haas	Nathalie	Non	
Dudelange		Haase	Jasmin	Non	
Dudelange		Heinen	Monique	Non	
Dudelange	Strock	Karrenbauer	Nicole	Non	
Dudelange	Bouchard	Kaspar	Sandra	Non	
Dudelange	Back	Kelsen	Nancy	Non	
Dudelange		Kemp	Françoise	Non	
Dudelange	Biren	Kettel	Monique	Non	
Dudelange		Martins	Mara	Non	
Dudelange		Mich	Sandra	Non	
Dudelange		Nieles	Danièle	Non	
Dudelange		Olivieri	Sabrina	Non	
Dudelange	Koster	Pasquini	Carole	Non	
Dudelange		Passinhas Carona	Lara	Non	
Dudelange		Petesck	Michèle	Non	
Dudelange		Richard	Catherine	Non	
Dudelange		Sadiku	Shade	Non	
Dudelange		Schmit	Michèle	Non	
Dudelange	Schmit	Benassuti	Tania	Non	
Dudelange		Schneider	Christiane	Non	
Dudelange		Seil	Celia	Non	
Dudelange		Thoma	Carole	Non	
Dudelange	Valentiny	Hammes	Marie-Jeanne	Non	
Dudelange		Wandivinit	Lisa	Non	
Dudelange	Weber	Weiland	Nancy	Non	



Dudelange		Weinert	Ida	Non	
Dudelange		Wilhelm	Fernande	Non	
Dudelange		Goergen	Romaine	Oui	Conseillère
Dudelange	Body	Kohn	Martine	Oui	Conseillère
Dudelange		Oliveira	Emilia	Oui	Conseillère
Dudelange		Schlussnuss	Brit	Oui	A renoncé
Dudelange	Kayser	Wengler	Michèle	Oui	Conseillère
Echternach	Dieschbourg	Becker	Christiane	Oui	Conseillère
Echternach		Andrade	Vera	Non	
Echternach		Araujo	Sonia	Non	
Echternach	Fogens	Monzel	Christina	Non	
Echternach		Folgueira	Tina	Non	
Echternach		Frank	Nadine	Non	
Echternach		Freitas	Lurdes	Non	
Echternach		Hartmann	Carole	Non	
Echternach		Kahn	Nicole	Non	
Echternach	Wang	Lauer	Anne	Non	
Echternach		Linster	Isabelle	Non	
Echternach		Ludwig	Caroline	Non	
Echternach	Heim	Marteling	Danielle	Non	
Echternach		Muller	Marion	Non	
Echternach		Stoltz	Sandra	Non	
Echternach	Rippinger	Weidenaar	Stéphanie	Non	
Echternach	Amodio	Zimmer	Yvonne	Non	
Echternach		Zeimetz	Carole	Non	Conseillère
Ell	Lepage	Beltgens	Marion	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Alzette		Bofferding	Tania	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Alzette		Biltgen	Elaine	Non	
Esch-Sur-Alzette	Breuer	Dequiotz	Jacqueline	Non	
Esch-Sur-Alzette		Broers	Tammy	Non	
Esch-Sur-Alzette		Broers	Marigold (Goldie)	Non	
Esch-Sur-Alzette		Da Silva Teixeira	Sandra	Non	
Esch-Sur-Alzette		Di Bernardo	Sylvia	Non	
Esch-Sur-Alzette		Disiviscour	Viviane	Non	
Esch-Sur-Alzette		Engel	Irène	Non	
Esch-Sur-Alzette		Ferraria Fialho	Sonia	Non	
Esch-Sur-Alzette		Fratoni	Nelly	Non	
Esch-Sur-Alzette	Freis	Thinnes	Astrid	Non	
Esch-Sur-Alzette	Glod	Wealer	Mandy	Non	
Esch-Sur-Alzette		Gomes Ganeto	Maria José	Non	
Esch-Sur-Alzette		Hentges	Anne-Rose	Non	
Esch-Sur-Alzette		Jadoul	Geneviève	Non	
Esch-Sur-Alzette	Keiser	Logutova	Lidia	Non	
Esch-Sur-Alzette	Deischer	Kless	Edeltraud	Non	
Esch-Sur-Alzette		Konsbruck	Malou	Non	
Esch-Sur-Alzette		Laborier	Sandra	Non	
Esch-Sur-Alzette		Landa	Christiane	Non	
Esch-Sur-Alzette		Mandres	Sarah	Non	

Esch-Sur-Alzette		Maria Neves Do Rosario	Eduarda	Non	
Esch-Sur-Alzette		Muller	Marceline	Non	
Esch-Sur-Alzette		Ndiaye	Dibor	Non	
Esch-Sur-Alzette		Neves De Carvalho Fernandes	Teresa	Non	
Esch-Sur-Alzette		Nunes Lobo	Jessica	Non	
Esch-Sur-Alzette		Oliveira Jacinto	Sandra	Non	
Esch-Sur-Alzette		Passeri	Claudia	Non	
Esch-Sur-Alzette		Pastoret	Cathy	Non	
Esch-Sur-Alzette		Pizzaferri	Joëlle	Non	
Esch-Sur-Alzette		Rasquin	Carmen	Non	
Esch-Sur-Alzette		Sabotic	Amra	Non	
Esch-Sur-Alzette		Sassel	Danièle	Non	
Esch-Sur-Alzette	Castelain	Schortgen	Kim	Non	
Esch-Sur-Alzette		Schumacher	Marie Alix	Non	
Esch-Sur-Alzette		Schweich	Nicole	Non	
Esch-Sur-Alzette		Simoes Pereira	Catarina	Non	
Esch-Sur-Alzette	Sonnetti	Heiderscheid	Chantal	Non	
Esch-Sur-Alzette		Strottner	Magali	Non	
Esch-Sur-Alzette		Urbany	Laura	Non	
Esch-Sur-Alzette		Veiga De Carvalho	Maria	Non	
Esch-Sur-Alzette		Wa Malembu	Tshibundulu (Madelaine)	Non	
Esch-Sur-Alzette		Waringo	Marceline	Non	
Esch-Sur-Alzette		Werner	Tania	Non	
Esch-Sur-Alzette		Wernert	Alexandra	Non	
Esch-Sur-Alzette		Weyrich	Lola	Non	
Esch-Sur-Alzette		Wotipka	Vera	Non	
Esch-Sur-Alzette	Biltgen	Jacque	Denise	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Alzette		Ragni	Mandy	Oui	Échevine
Esch-Sur-Alzette		Scholl	Daliah	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Alzette		Spautz	Vera	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Alzette		Wies	Line	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Sure	Weiler	Ferber	Christiane	Non	
Esch-Sur-Sure	De Brouwer	Kirchens	Silvia	Non	
Esch-Sur-Sure	Bruyere	Lux	Irène	Non	
Esch-Sur-Sure	Zennane	Recken	Carmen	Non	
Esch-Sur-Sure	Wealer	Roeser	Tania	Non	
Esch-Sur-Sure	Demuth	Lutgen	Anne dite Annette	Oui	Conseillère
Esch-Sur-Sure	Missavage	Welter	Mireille	Oui	Conseillère
Ettelbruck		Arcanjo Da Costa	Marie do Carmo	Non	
Ettelbruck		Besenius	Claude	Non	
Ettelbruck		Birchen	Svenja	Non	
Ettelbruck		Bram	Martine	Non	
Ettelbruck		Brück	Anita	Non	
Ettelbruck		Conzemius	Sonja	Non	
Ettelbruck		Da Silva Fernandes	Sonia	Non	



Ettelbruck		Deloos	Mariette	Non	
Ettelbruck		Dichter	Viviane	Non	
Ettelbruck		Fritscher	Melissa	Non	
Ettelbruck		Kons	Katja	Non	
Ettelbruck		Muller	Marie	Non	
Ettelbruck		Pinto	Ana	Non	
Ettelbruck		Poncelet	Monique	Non	
Ettelbruck		Reeff	Joëlle	Non	
Ettelbruck		Schmit	Michèle	Non	
Ettelbruck		Schmitz	Brigitte	Non	
Ettelbruck		Wagner	Elisabeth	Non	
Ettelbruck	Feith	Juncker	Edmée	Oui	Conseillère
Ettelbruck	Reuter	Schmit	Mireille	Oui	Conseillère
Ettelbruck		Thull	Marthy	Oui	Conseillère
Feulen	Bindels	Braun	Tanja	Oui	Conseillère
Feulen		Correia	Miriam	Oui	Conseillère
Feulen	Zahles	Mergen	Christiane	Oui	Conseillère
Flaxweiler		Meier	Brigitte	Non	
Flaxweiler	Weis	Stüber	Betty	Non	
Flaxweiler		Tockert	Claudine	Non	
Flaxweiler	Jans	Fusenig	Juliette	Oui	Échevine
Frisange		Aulner	Marie-Louise	Oui	A renoncé
Frisange	Hoffmann	Carboni	Enza	Oui	Conseillère
Frisange		Becker	Martine	Non	
Frisange		Bonne	Sylvie	Non	
Frisange		Campos	Catherine	Non	
Frisange		Hengen	Chantal	Non	
Frisange		Hutmacher	Samantha	Non	
Frisange		Kozar	Edisa	Non	
Frisange	Berg	Manzari	Filomena	Non	
Frisange		Perez	Julie	Non	
Frisange		Pinto	Sonia	Non	
Frisange	Hansen	Houllard	Michèle	Non	Conseillère
Garnich	Glodt	Dondlinger	Marie-Josée	Oui	Échevine
Garnich	Fischer	Fantini	Sonia	Oui	Conseillère
Garnich	Thurpel	Adamy	Trudchen	Non	
Garnich	Drui	Majerus	Yolande	Oui	Conseillère
Garnich	Hirsch	Nothum	Karin	Oui	Conseillère
Goesdorf	Beyer	Antinori	Sandra	Oui	Conseillère
Goesdorf	Peiffer	Breyer	Muriel	Non	
Goesdorf	Majerus	Schmitz	Christa	Oui	Bourgmestre
Grevenmacher		Burton	Tess	Oui	Conseillère
Grevenmacher	Kraus	Felten	Liane	Oui	Conseillère
Grevenmacher	Crutarcuic	Bartkute	Jolita	Non	
Grevenmacher	Dumont	Binsfeld	Solange	Non	
Grevenmacher		Dubko	Olga	Non	
Grevenmacher	Wagner	Fischer	Kati	Non	

Grevenmacher	Michaeli	Palgen	Sandra	Non	
Grevenmacher		Pereira	Nadine	Non	
Grevenmacher		Picco	Paxi	Non	
Grevenmacher		Roos	Dorothé	Non	
Grevenmacher		Schiffmann	Kitty	Non	
Grevenmacher		Schiltz	Renée	Non	
Grevenmacher		Sertznig	Claire	Non	
Grevenmacher		Wams	Marion	Non	
Grevenmacher		Weisgerber	Kim	Non	
Grevenmacher		Welsch	Nathalie	Non	
Grevenmacher		Hermes	Monique	Oui	Échevine
Grevenmacher	Cogniou	Loos	Martine	Oui	Conseillère
Grevenmacher		Mantz	Lynn	Oui	Conseillère
Grevenmacher		Sauer	Carine	Oui	Conseillère
Grosbous	Glesener	Haas	Maggy	Oui	Conseillère
Grosbous		Steichen	Anne	Oui	Conseillère
Heffingen		Schantzen	Arlette	Non	
Heffingen	Moschetti	Wetz	Suzanne	Oui	Conseillère
Hesperange		Adehm	Diane	Oui	Échevine
Hesperange		Feyder	Myriam	Oui	Conseillère
Hesperange	Reyter	Goerens	Carole	Oui	Conseillère
Hesperange		Amado	Cindy	Non	
Hesperange		Ayaydin	Dilek	Non	
Hesperange		Bidoli	Wilma	Non	
Hesperange		Biver	Désirée	Non	
Hesperange		Bracke	Anna	Non	
Hesperange	Bracke	Wanderscheid	Marthy	Non	
Hesperange		Campos	Margarida	Non	
Hesperange		Carrilho	Beatriz	Non	
Hesperange		Centofanti	Daniela	Non	
Hesperange		De Oliveira Gomes	Mara Filomena	Non	
Hesperange		Delcourt	Claire	Non	
Hesperange		Dioh	Anne Marie	Non	
Hesperange	Baum	Friedrich	Cornelia	Non	
Hesperange		Fulci	Maria Teresa	Non	
Hesperange	Geffroy	Weis	Jeannine	Non	
Hesperange		Gerson	Sonia	Non	
Hesperange	Lentz	Pak	Mi Hee	Non	
Hesperange	Li	Louis	Michèle	Non	
Hesperange		Manzoni	Iris	Non	
Hesperange		Marra	Filomena	Non	
Hesperange		Meyer	Myriam	Non	
Hesperange		Mollet	Emmanuella	Non	
Hesperange	Papritz	Bonamigo	Christiane	Non	
Hesperange	Hentges	Scaufflaire	Catherine	Non	
Hesperange		Sorcinelli	Fabiana	Non	
Hesperange		Terki	Nadia	Non	

Hesperange		Valvason Detto Sarodine	Concetta	Non	
Hesperange		Velazquez	Deborah	Non	
Hesperange		Voci	Erika	Non	
Hesperange		Wolf	Linda	Non	
Hesperange		Zahlen	Kirsten	Non	
Hesperange	Mahassen	Zuccoli	Patricia	Non	
Hesperange		Huberty	Anne	Oui	Conseillère
Hesperange		Keller	Marie-Lyne	Oui	Conseillère
Hesperange	Velazquez	Lunghi	Rita	Oui	Conseillère
Hobscheid		Aires De Jesus	Natalia	Non	
Hobscheid		Becker	Josiane	Non	
Hobscheid	Driss	Cheref	Karima	Non	
Hobscheid		Da Silva	Caroline	Non	
Hobscheid		Goffinet	Nathalie	Non	
Hobscheid	Welter	Karger	Diane	Non	
Hobscheid		Klauner	Carole	Non	
Hobscheid		Kolber	Isabelle	Non	
Hobscheid		M'Rabet	Haifa	Non	
Hobscheid		Rodrigues	Maria	Non	
Hobscheid	Weyland	Wege	Pia	Non	
Hobscheid		Weyland	Aurélie	Non	
Hobscheid	Boulangier	Hoffmann	Chantal	Oui	Échevine
Hobscheid		Roemer	Mireille	Oui	Conseillère
Hobscheid	Baillet	Weiler	Nelly	Oui	Conseillère
Junglinster		Degraux	Christiane	Oui	Conseillère
Junglinster		Goedert	Michèle	Oui	Conseillère
Junglinster	Hetto	Gaasch	Françoise	Oui	Échevine
Junglinster	Martin	Ancion	Marie-Pol	Non	
Junglinster		Arens	Anne-Marie	Non	
Junglinster		Breser	Gaby	Non	
Junglinster		Fisch	Martine	Non	
Junglinster		Gaffiné	Mariette	Non	
Junglinster		Huybrechts	Diane	Non	
Junglinster		Kayser	Monique	Non	
Junglinster		Reiffers	Nathalie	Non	
Junglinster		Schaber	Patricia	Non	
Junglinster		Schmit	Laurence	Non	
Junglinster		Schmitt	Irène	Non	
Junglinster		Schroeder	Anne	Non	
Junglinster	Hinkel	Tadaszak	Mireille	Non	
Junglinster		Thill	Kim	Non	
Junglinster	Saska	Toussaint	Chantal	Non	
Junglinster		Weber	Lis	Non	
Junglinster	Theisen	Wecker	Françoise	Non	
Käerjeng	Hansen	Duprel	Mireille	Oui	Conseillère
Käerjeng	Kremer	Belousova	Anna	Non	
Käerjeng		Colbach	Laurence	Non	

Käerjeng	Kimmes	Collignon	Danièle	Non	
Käerjeng	Thiry	De Bernardi	Monique	Non	
Käerjeng	Frisch	Erpelding	Christiane	Non	
Käerjeng		Flesch	Charlotte	Non	
Käerjeng	Santer	Gillen	Annick	Non	
Käerjeng		Ginter	Cynthia	Non	
Käerjeng		Gomes	Diana	Non	
Käerjeng		Gross	Nadine	Non	
Käerjeng		Harles	Sheila	Non	
Käerjeng		Hermes	Danielle	Non	
Käerjeng		Justen	Nancy	Non	
Käerjeng		Kaiser	Michèle	Non	
Käerjeng		Kihn	Anne dit Anja	Non	
Käerjeng		Linden	Romaine	Non	
Käerjeng		Neu	Mélanie	Non	
Käerjeng	Micarelli	Ninin	Monique	Non	
Käerjeng	Muller	Pesché	Patricia	Non	
Käerjeng		Pilot	Martine	Non	
Käerjeng	Oesch	Runck	Margrit	Non	
Käerjeng		Salingue	Stéphanie	Non	
Käerjeng	Jeitz	Schroeder	Sandra	Non	
Käerjeng	Beck	Stiefer	Antoinette	Non	
Käerjeng		Tempels	Christiane	Non	
Käerjeng		Tintinger	Maggy	Non	
Käerjeng	Calamida	Vercaemer	Véronique	Non	
Käerjeng		Wolff	Marie-Louise	Non	
Käerjeng		Schmit	Danielle	Oui	Conseillère
Käerjeng	Siebenaler	Thill	Josée-Anne	Oui	Échevine
Kayl	Muller	Belleville	Astrid	Oui	Conseillère
Kayl		Becker	Nathalie	Non	
Kayl	Dury	Schadeck	Marianne	Non	
Kayl		Feiereisen	Denise	Non	
Kayl		Fernandes	Tania	Non	
Kayl		Freyeisen	Marie-Paule	Non	
Kayl	Goncalves	Crestani	Fatima	Non	
Kayl		Grün	Mélanie	Non	
Kayl	Huberty	Ries	Raymonde	Non	
Kayl		Linck	Lise	Non	
Kayl		Oliveira Da Silva	Daniela	Non	
Kayl		Röhler	Sabine	Non	
Kayl		Schneider	Sonja	Non	
Kayl	Thein	Hoffmann	Diane	Non	
Kayl		Welter	Claudine	Non	
Kayl	Kemp	Zambon	Norma	Non	
Kayl		Petry	Viviane	Oui	Échevine
Kayl		Thurmes	Danielle	Oui	A renoncé
Kehlen		Back	Joan	Non	

Kehlen		Bastian	Martine	Non	
Kehlen	Dos Santos	Maciel	Paul	Non	
Kehlen		Graas	Caroline	Non	
Kehlen		Holzmacher	Christiane	Non	
Kehlen		Koch	Natacha	Non	
Kehlen		Kremer	Elisabeth	Non	
Kehlen		Krux	Nadine	Non	
Kehlen		Lucchini	Joséanne	Non	
Kehlen	Meyer	Deitz	Claudine	Non	
Kehlen		Moço Ferreira	Isabel Maria	Non	
Kehlen		Roque Lopes	Elsa	Non	
Kehlen		Rübensaat	Christiane	Non	
Kehlen		Theis	Yara	Non	
Kehlen		Van Wissen	Pauline	Non	
Kehlen	Zeihen	Schambourg	Anne	Non	
Kehlen	Heintz	Koch	Nathalie	Oui	Conseillère
Kiischpelt		Folmer	Françoise	Oui	Conseillère
Kiischpelt		Chevallier	Ginette	Non	
Kiischpelt	Lutgen	Lentz	Antoinette	Oui	Échevine
Koerich		Fernandes Cavaco	Vanessa	Oui	Conseillère
Koerich	Goldstein	Marquis	Danielle	Non	
Koerich	Weber	Otto	Liane	Non	
Koerich	Drouet	Skubalova	Kamila	Non	
Koerich		Lanckohr	Jasmine	Oui	Conseillère
Koerich	Flammang	Risch	Pia	Oui	A renoncé
Koerich	Scherer	Thill	Véronique	Oui	Conseillère
Kopstal	Ecker	Goedert	Thilly	Oui	Conseillère
Kopstal		Arenas	Luz	Non	
Kopstal		Arendt	Sylvie	Non	
Kopstal		Berard	Elena	Non	
Kopstal		Da Silva	Laura	Non	
Kopstal		Diederich	Sarah	Non	
Kopstal		Feit	Florence	Non	
Kopstal	Wagner	Ferro	Denise	Non	
Kopstal		Gobran	Carolyn	Non	
Kopstal	Murphy	Grün	Edith	Non	
Kopstal		Thoma	Anne	Non	
Kopstal		Welkenbach	Géraldine	Non	
Kopstal		Scheppach	Maria	Oui	Conseillère
Lac de la Haute Sure		Gaasch	Gaby	Oui	Conseillère
Lac de la Haute Sure		Knoop	Carole	Non	
Larochette		Plier	Eliane	Oui	Conseillère
Larochette		Silva	Natalie	Oui	Bourgmestre
Lenningen		Bellot	Josiane	Oui	Conseillère
Lenningen	Mangen	Forster	Ginette	Non	
Lenningen	Alles	Jung	Dominique	Non	
Lenningen		Jussac	Christelle	Non	
Lenningen		Loerscher	Andrée	Non	
Leudelange	Bisenius	Feipel	Diane	Oui	Bourgmestre

Leudelange	Schmit	Hamen	Christiane	Oui	Conseillère
Leudelange		Manucci	Marta	Non	
Leudelange		Morel	Lucie	Non	
Leudelange	Harris	Ronan	Siobhan	Non	
Lintgen		Diederich	Anne	Oui	Conseillère
Lintgen	Flick	Bartholmé	Josiane	Non	
Lintgen		Lopes	Lionela	Non	
Lintgen	Warling	Sauber	Chantal	Non	
Lintgen		Streveler	Yasmine	Non	
Lorentzweiler		Baumann	Sandra	Non	
Lorentzweiler		Calvario	Diana	Non	
Lorentzweiler		Dümeland	Sandra	Non	
Lorentzweiler		Eischen	Martine	Non	
Lorentzweiler	Gheorghe	Badescu	Ioana	Non	
Lorentzweiler	Guerin	Schanen	Maisy	Non	
Lorentzweiler		Lima De Pina	Angela	Non	
Lorentzweiler	Notario	Macedo	Sandra	Non	
Lorentzweiler	Peter	Gabriel	Vanessa	Non	
Lorentzweiler		Pundel	Catherine	Non	
Lorentzweiler		Schmit	Christine	Non	
Lorentzweiler		Seil	Chris	Non	
Lorentzweiler		Sonunbekova	Naristé	Non	
Lorentzweiler		Welbes	Nathalie	Non	
Lorentzweiler		Wolff	Liss	Non	
Lorentzweiler	Kirsch	Hirtt	Marguy	Oui	Échevine
Lorentzweiler	Prim	Ney	Carole	Oui	Conseillère
Lorentzweiler		Schmit	Joëlle	Oui	Conseillère
Luxembourg		Beissel	Simone	Oui	Échevine
Luxembourg		Bock	Heloïse	Oui	Conseillère
Luxembourg		Camarda	Sylvia	Non	Conseillère
Luxembourg		De Jager	Tania	Oui	Conseillère
Luxembourg		Fayot	Cathy	Oui	Conseillère
Luxembourg		Agostino	Barbara	Non	
Luxembourg	Krombach	Arend	Pascale	Non	
Luxembourg		Benayas Garcia	Sonia	Non	
Luxembourg		Berny	Anne-Marie	Non	
Luxembourg		Bhutia	Nima Lhamu	Non	
Luxembourg		Brömmel	Christa	Non	
Luxembourg		Castellano	Manuela	Non	
Luxembourg		Cerdeira Soares	Elisabete	Non	
Luxembourg	Kies	Ciuca	Christiane	Non	
Luxembourg		Clément	Béatrice	Non	
Luxembourg		Correia Da Veiga	Ana	Non	
Luxembourg	Geier	Courquin	Claire	Non	
Luxembourg		De Macedo Coimbra Mano	Maria Eduarda	Non	
Luxembourg		De Melo Diniz De Moura	Vera	Non	
Luxembourg		Dejeans	Monique	Non	

Luxembourg	Dupont	Deutsch	Françoise	Non	
Luxembourg		Dockendorf	Vera	Non	
Luxembourg		Edjogo Mbassi	Yolande	Non	
Luxembourg		Konsbruck	Claudine	Oui	Conseillère
Luxembourg	Felgen	Jespersen	Dorte	Non	
Luxembourg		Fernandes Neves	Catia	Non	
Luxembourg		Frank	Lynn	Non	
Luxembourg		Frank	Tanja	Non	
Luxembourg		Fuchs	Marie Thérèse	Non	
Luxembourg		Gaasch	Linda	Non	
Luxembourg		Galli	Alessandra	Non	
Luxembourg		Gashonga	Sandrine	Non	
Luxembourg		Goebbels	Joanne	Non	
Luxembourg		Goerens	Stéphanie	Non	
Luxembourg		Goergen	Marceline	Non	
Luxembourg		Goergen	Marie-Jeanne	Non	
Luxembourg		Gresham	Jeannelle	Non	
Luxembourg	Hübner	Gruber	Martine	Non	
Luxembourg		Ikuku	Etikwa	Non	
Luxembourg		Jones	Ginette	Non	
Luxembourg		Jung	Tessy	Non	
Luxembourg		Kunakova	Lucie	Non	
Luxembourg		Labroussi	Catherine	Non	
Luxembourg	Schammo	Lauth	Viviane	Non	
Luxembourg		Luchetta	Patrizia	Non	
Luxembourg		Marinkovic	Jelena	Non	
Luxembourg		May	Liz	Non	
Luxembourg		Mergen	Martine	Non	
Luxembourg		Meyer	Karin	Non	
Luxembourg		Lacramioara Moraru	Daniela	Non	
Luxembourg		Muller	Claudine	Non	
Luxembourg	Waclawek	Nickels	Anne	Non	
Luxembourg		Nunes Ferreira	Silvia	Non	
Luxembourg		Oberweis	Nathalie	Non	
Luxembourg		Pavani	Rossana	Non	
Luxembourg		Peralta Germosen	Kenia	Non	
Luxembourg	Reinhardt	Quack	Ute	Non	
Luxembourg		Reckinger	Marie-Jeanne	Non	
Luxembourg		Reckinger	Sonja	Non	
Luxembourg		Roth	Anita	Non	
Luxembourg		Ruland	Barbara	Non	
Luxembourg		Schaeffer	Martine	Non	
Luxembourg	Faber	Schanen	Marie-Andrée	Non	
Luxembourg		Schmit	Marthe	Non	
Luxembourg		Schosseler	Jeanne	Non	
Luxembourg		Sigurdardottir	Berglind	Non	
Luxembourg		Silva	Tania	Non	
Luxembourg		Soultanova	Goulнора	Non	

Luxembourg		Tessaro	Isabella	Non	
Luxembourg	Dupong	Thiede	Carolina	Non	
Luxembourg		Tileva	Aneliya	Non	
Luxembourg		Troian	Mélanie	Non	
Luxembourg	Muller	Trotsenko	Ndejda	Non	
Luxembourg		Von Bonkewitz	Tatjana	Non	
Luxembourg		Von Reichenbach	Christine	Non	
Luxembourg		Walker	Amy	Non	
Luxembourg		Wolter	Nicole	Non	
Luxembourg		Krieps	Vronny	Oui	A renoncé
Luxembourg		Margue	Elisabeth	Oui	Conseillère
Luxembourg		Metz	Tilly	Oui	Conseillère
Luxembourg		Mart	Colette	Oui	Échevine
Luxembourg		Polfer	Lydie	Oui	Bourgmestre
Luxembourg		Reyland	Claudie	Oui	Conseillère
Luxembourg	Wiseler	Santos Lima	Isabel	Oui	Échevine
Luxembourg		Tanson	Sam	Oui	Conseillère
Mamer		Glangé	Edmée	Oui	Conseillère
Mamer		Haas	Adèle	Oui	Conseillère
Mamer		Baradari	Negin	Non	
Mamer	Engels	Bellion	Marie-José	Non	
Mamer		Bernard	Michèle	Non	
Mamer		Bintener	Lydie	Non	
Mamer	Eicher	Bourkel	Viviane	Non	
Mamer		Frank	Simone	Non	
Mamer		Hames	Christiane	Non	
Mamer		Jemming	Marcelle	Non	
Mamer		Jensen	Elaine	Non	
Mamer		Klopp	Jessica	Non	
Mamer		Kneip	Nadine	Non	
Mamer		Kuhn	Annette	Non	
Mamer		Ley	Isabelle	Non	
Mamer	Pagano	Philippe	Mireille	Non	
Mamer		Schmid	Nadine	Non	
Mamer		Schmit	Monique	Non	
Mamer		Schweitzer	Valérie	Non	
Mamer	Reuter	Weyler	Diane	Non	
Mamer	Vervier	Wirth	Claudine	Non	
Mamer	Klopp	Zangerlé	Sylvie	Non	
Manternach	Thoss	Lehmann	Marie-Rose	Oui	Conseillère
Manternach	Schram	Petri	Alice	Oui	Conseillère
Manternach	Klein	Seil	Henriette	Non	Conseillère
Manternach	Krier	Steinmetz	Isabelle	Oui	Conseillère
Manternach	Klein	Ungeheuer	Alix	Oui	Échevine
Mersch		Brosius	Carine	Oui	Conseillère
Mersch		Beirão	Cecilia	Non	
Mersch		Bruck	Cindy	Non	
Mersch		Carrico	Aida	Non	

Mersch		Delgado Dias	Carisa	Non	
Mersch	Fantin	Halsdorf	Line	Non	
Mersch		Goedert	Elisabeth	Non	
Mersch		Gomes Lima	Jessica	Non	
Mersch		Jung	Lisa	Non	
Mersch	Wantz	Kohnen	Carmen	Non	
Mersch		Lorang	Michèle	Non	
Mersch		Maurer	Véronique	Non	
Mersch	Mayer	Rodesch	Elisabeth	Non	
Mersch	Gengler	Menei	Letizia	Non	
Mersch		Mossong	Lis	Non	
Mersch		Perreira	Maria	Non	
Mersch		Schleimer	Vera	Non	
Mersch		Siebenaller	Isabelle	Non	
Mersch		Toussaint	Petra	Non	
Mersch	Haubrich	Schandeler	Christiane	Oui	Conseillère
Mersch		Weiler	Mariette	Oui	Conseillère
Mersch	Feller	Wilmes	Joëlle	Oui	Conseillère
Mertert	Lang	Boever	Nadine	Oui	Échevine
Mertert	Konzem	Frisch	Colette	Oui	Conseillère
Mertert	Nuszkowski	Hirtt	Cécile (Cilly)	Oui	Conseillère
Mertert		Friden	Carmen	Non	
Mertert		Gretsch	Stéphanie	Non	
Mertert		Klatý	Sandra	Non	
Mertert	Paulus	Kohn	Eliane	Non	
Mertert	Wirtz	Lenertz	Mireille	Non	
Mertert		Luciani	Lynn	Non	
Mertert		Ludwig	Nathalie	Non	
Mertert	Mertes	Cammeraat	Liane	Non	
Mertert	Romizio Monho	Pardal Grilo Monho	Paula	Non	
Mertert	Begma	Parisse	Germaine	Non	
Mertert	Mering	Reimen	Carine	Non	
Mertert		Ris	Solecha	Non	
Mertzig	Elsen	Conzemius	Isabelle	Oui	Échevine
Mertzig	Holzem	Hansen	Myriam	Oui	Conseillère
Mertzig	Schreurs	Decker	Jacqueline	Non	
Mertzig	Vermaat	Miedema	Susan	Non	
Mertzig	Hoffmann	Meurisse	Cathy	Oui	Conseillère
Mertzig	Bormann	Weber	Mady	Oui	Conseillère
Mompach		Weydert	Stéphanie	Oui	Échevine
Mompach	Hein	Zimmer	Chantal	Oui	Conseillère
Mondercange	Kemp	Arendt	Nancy	Oui	Échevine
Mondercange	Becker	Bauer	Danielle	Oui	Conseillère
Mondercange	Baustert	Berens	Marianne	Oui	Conseillère
Mondercange	Juchem	Bastian	Danielle	Non	
Mondercange	Krantz	Bourkel	Renée	Non	
Mondercange		Di Bernardo	Mélissa	Non	
Mondercange		Erpelding	Liliane	Non	

Mondercange		Gindorff	Tanja	Non	
Mondercange		Hansen	Nicole	Non	
Mondercange	Kersch	Hardt	Dany	Non	
Mondercange		Hubo	Maggy	Non	
Mondercange		Hubo	Sammy Jo	Non	
Mondercange		Mafrica	Martine	Non	
Mondercange	Sannipoli	Mehling	Marie-Thérèse	Non	
Mondercange		Quint	Elvire	Non	
Mondercange		Ruffato	Laura	Non	
Mondercange	Scheller	Lehnen	Colette	Non	
Mondercange		Spigarelli	Aurélie	Non	
Mondercange		Weisgerber	Marianne	Non	
Mondercange		Wintersdorf	Elelonore	Non	
Mondercange		Schweich	Christine	Oui	Conseillère
Mondercange	Boever	Thill	Anouk	Oui	Conseillère
Mondorf-les-Bains		Altmann	Tessy	Oui	Conseillère
Mondorf-les-Bains		Esteves	Candida	Oui	Conseillère
Mondorf-les-Bains		Beckius	Sandra	Non	
Mondorf-les-Bains		Cunha	Paula	Non	
Mondorf-les-Bains		Dorneanu	Simona	Non	
Mondorf-les-Bains		Fagny	Dominique	Non	
Mondorf-les-Bains		Heil	Sarah	Non	
Mondorf-les-Bains	Hohl	Fantini	Esther	Non	
Mondorf-les-Bains	Lafleur	Rennel	Nicole	Non	
Mondorf-les-Bains		Lelong	Joëlle	Non	
Mondorf-les-Bains		Monchanin	Aline	Non	
Mondorf-les-Bains		Peporté	Léa	Non	
Mondorf-les-Bains		Schanen	Jacky	Non	
Mondorf-les-Bains		Schermuly	Katja	Non	
Mondorf-les-Bains		Sheridan	Jodie	Non	
Mondorf-les-Bains	Beining	Strasser	Charlotte	Oui	Conseillère
Mondorf-les-Bains		Zbinden	Sonja	Oui	Conseillère
Niederanven	Scharfe	Hansen	Rose	Oui	Conseillère
Niederanven	Dupong	Kremer	Martine	Oui	Conseillère
Niederanven		Bamberg	Sara	Non	
Niederanven	Schiltz	Bauer	Danielle	Non	
Niederanven		Bück	Myriam	Non	
Niederanven		Cadro	Marie	Non	
Niederanven	Cames	De Vries	Jojo	Non	
Niederanven		De Vries	Cloee	Non	
Niederanven	Milbert	Glod	Astrid	Non	
Niederanven	Schon	Jander	Isabelle	Non	
Niederanven		Kremer	Martine	Non	
Niederanven		Levy	Danièle	Non	
Niederanven	De Muur	Ligos	Santina	Non	
Niederanven	Inghelram	Maeyens	Margaretha	Non	
Niederanven		Massard	Hélène	Non	
Niederanven		Milbert	Nora	Non	



Niederanven	Lammar	Petry	Anita	Non	
Niederanven		Schroeder	Anita	Non	
Niederanven		Storn	Déborah	Non	
Niederanven	Muller	Rollinger	Gina	Oui	Conseillère
Niederanven	Paquet	Tondt	Antoinette	Oui	Conseillère
Parc Hosingen		Frieseisen	Louise	Oui	Conseillère
Parc Hosingen	Peffer	Keiser	Francine	Oui	Conseillère
Parc Hosingen		Moris	Christiane	Oui	Conseillère
Parc Hosingen	De Ceulaer	Becker	Marguy	Non	
Pétange	Bouche	Berens	Marie-Louise	Oui	Conseillère
Pétange		Birtz	Gaby	Oui	Conseillère
Pétange	Conzemius	Holcher	Josette	Oui	Conseillère
Pétange	Conter	Klein	Raymonde	Oui	Échevine
Pétange		Agostino	Maria	Non	
Pétange		Bamberg	Patrice	Non	
Pétange	Hermes	Bettinger	Danièle	Non	
Pétange		Brassinne	Chrystelle	Non	
Pétange		Calakovic	Ilda	Non	
Pétange	Hutmacher	Calmes	Jeanny	Non	
Pétange		Capponi	Brigitte	Non	
Pétange		Cossu	Olga	Non	
Pétange		Da Silva Neves	Sónia	Non	
Pétange		Da Costa Cardoso	Melanie	Non	
Pétange		De Santis Ferrini	Rosanna	Non	
Pétange		De Sousa	Maria dit Adilia	Non	
Pétange		Desorbay	Danielle	Non	
Pétange		Deutsch	Jill	Non	
Pétange		Di Domenico	Linda	Non	
Pétange	Dahm	Do Rosario	Antonia	Non	
Pétange		Ehmann	Sandra	Non	
Pétange		Emeringer	Tessy	Non	
Pétange		Erpelding	Monique	Non	
Pétange		Felix	Perrine	Non	
Pétange		Ganeto	Antonia	Non	
Pétange		Goedert	Nathalie	Non	
Pétange		Gomes	Odete	Non	
Pétange		Hutzli	Nicole	Non	
Pétange	Jacoby	Kieffer	Joëlle	Non	
Pétange		Kohl	Sylvie	Non	
Pétange		Lemaire	Valérie	Non	
Pétange		Machado	Michèle	Non	
Pétange		Mathieu	Jessica	Non	
Pétange		Meireles	Anabela	Non	
Pétange		Mentz	Danielle	Non	
Pétange		Minelli	Jessica	Non	
Pétange		Monteiro	Maria	Non	
Pétange		Nau	Claudine	Non	
Pétange		Neves	Cristina	Non	

Pétange		Osch	Marguerite	Non	
Pétange		Paulus	Yvonne	Non	
Pétange		Rama	Natacha	Non	
Pétange		Reiffer	Maryse	Non	
Pétange		Roos	Viviane	Non	
Pétange		Valentin	Alexandra	Non	
Pétange		Wealer	Nadine	Non	
Pétange		Weber	Monique	Non	
Preizerdaul		Boenigk	Mareike	Oui	Conseillère
Preizerdaul	Van Den Berg	Bourg	Margot	Non	
Preizerdaul		Dondelinger	Marie-Paule	Non	
Preizerdaul	Graf	Frade Araújo	Marie-Josée	Non	
Preizerdaul	Grosdidier	Kler	Marlène	Non	
Preizerdaul	Stamerra	Koelsch	Chantal	Non	
Preizerdaul	Lagodny	Koeune	Jeanne	Non	
Putscheid	Sinnes	Huberty	Fabienne	Oui	Échevine
Putscheid	Hermes	Kanivé	Conny	Oui	Échevine
Rambrouch		Binck	Myriam	Oui	Échevine
Rambrouch	Soares Pereira	Kettmann	Sonja	Oui	Conseillère
Rambrouch		Picard	Myriam	Oui	Conseillère
Rambrouch		Antunes De Lemos	Maria	Non	
Rambrouch	Ensch	Brickler	Michelle	Non	
Rambrouch	Hoffmann	Offermann	Nasthasia	Non	
Rambrouch		Kettel	Marie-Louise	Non	
Rambrouch		Origer	Caroline	Non	
Rambrouch	Rech	Thurmes	Nadine	Non	
Rambrouch		Verlent	Tania	Non	
Rambrouch	Weis	Ziewers	Myriam	Non	
Reckange sur Mess	De Vries	Steenvoort	Maria Helena dite Marlène	Non	
Reckange sur Mess	Heyard	Ries	Sonja	Oui	Conseillère
Reckange sur Mess		Schortgen	Esther Gabrielle	Oui	Conseillère
Reckange sur Mess		Thorn	Nicole	Oui	Conseillère
Redange/Attert		Kuffer	Monique	Oui	Conseillère
Redange/Attert		Fonck	Melanie	Non	
Redange/Attert	Bucari	Kremer	Irène dite «Gig»	Non	
Redange/Attert	Sauber	Reding	Michèle	Non	
Redange/Attert		Zacharias	Wally	Oui	Conseillère
Reisdorf	Reckinger	Diederich	Hélène	Oui	Conseillère
Reisdorf	Sauber	Hientgen	Anouk	Oui	Échevine
Reisdorf		Marques De Oliveira	Sonia	Oui	Conseillère
Reisdorf	Felten	Kuhn	Diane	Non	
Reisdorf	Wies	Nober	Joëlle	Non	
Reisdorf		Zeien	Liz	Non	
Remich		Beissel	Marianne	Non	Conseillère
Remich		Bauer	Line	Non	
Remich		Da Silva Pires	Paula	Non	
Remich		De Matos Rodrigues	Susana	Non	



Remich	Emringer	Comes	Josée	Non	
Remich		Geimer	Martine	Non	
Remich		Gobert	Jacqueline	Non	
Remich		Harpes	Joy	Non	
Remich		Hemmen	Jeanne	Non	
Remich		Hoffmann	Aimée	Non	
Remich		Lenert	Paulette	Non	
Remich	Hensgen	Libar	Danièle	Non	
Remich	Majerus	Houdremont	Claire	Non	
Remich	Sanna	Marzona	Sonia	Non	
Remich		Mersch	Sheila	Non	
Remich		Muller	Anne-Marie	Non	
Remich		Wallerich	Rita	Non	
Remich		Weber	Nicole	Non	
Remich		Wirtz	Anne	Non	
Remich		Zimmer	Karin	Non	
Roeser		Ballmann	Bettina	Oui	A renoncé
Roeser		Brix	Nadine	Oui	Conseillère
Roeser	Pesch	Dondelinger	Marianne	Oui	Échevine
Roeser		Flammang	Sandra	Oui	Conseillère
Roeser		Bonnefoux	Annette	Non	
Roeser		Carelli	Sandra	Non	
Roeser		Ciglar	Andreja	Non	
Roeser		Demuth	Corinne	Non	
Roeser	Wagner	Fonck	Tanja	Non	
Roeser		Gauny	Muriel	Non	
Roeser		Kettel	Jill	Non	
Roeser	Friedrich	Klinski	Mireille	Non	
Roeser		Lukic	Branka	Non	
Roeser	Schneider	Peter	Michèle	Non	
Roeser		Poupart	Jacqueline	Non	
Roeser	Schaack	Rasquin	Fernande	Non	
Roeser		Ries	Caroline	Non	
Roeser		Rupp	Laure	Non	
Roeser	Faltz	Turmes	Micheline	Non	
Roeser		Wagemans	Stéphanie	Non	
Roeser		Welter	Isabelle	Non	
Roeser		Wolff	Conny	Non	
Roeser	Quintus	Schanen	Renée	Oui	Échevine
Rosport	Alfter	Feyen	Nadine	Non	
Rosport		Serres	Nicole	Non	
Rosport	Kohnen	Weydert	Nadine	Oui	Conseillère
Rumelange		Biasini	Viviane	Oui	Échevine
Rumelange	Lang	Laux	Francine	Oui	Conseillère
Rumelange		Marx	Carole	Oui	Conseillère
Rumelange		Becker	Malou	Non	
Rumelange		De Stephanis	Veronica	Non	
Rumelange		Dupont	Julie	Non	

Rumelange		Frieseisen	Jessica	Non	
Rumelange		Gros	Christiane	Non	
Rumelange		Klein	Lynn	Non	
Rumelange		Louis	Chantal	Non	
Rumelange		Milani	Mélissa	Non	
Rumelange		Nicu	Lydia	Non	
Rumelange		Peltier	Sandra	Non	
Rumelange		Pescatori	Katia	Non	
Rumelange	Pizzaferrì	Manente	Christiane	Non	
Rumelange		Sabotic	Sanela	Non	
Rumelange		Skenderovic	Lamia	Non	
Rumelange		Tani	Joséphine	Non	
Rumelange	Werber	Speidel	Marie-Jeanne	Non	
Rumelange		Zwick	Elodie	Non	
Rumelange		Schelinsky	Monique	Oui	Conseillère
Saeul	Donven	Lohr	Fabienne	Non	
Sandweiler		Breuer	Jacqueline	Oui	Conseillère
Sandweiler	Massard	Stitz	Simone	Oui	Bourgmestre
Sandweiler		Obertin	Martine	Oui	Conseillère
Sandweiler	Gudendorf	Rollinger	Malou	Oui	Conseillère
Sandweiler	Roller	Lang	Yolande	Oui	Échevine
Sandweiler	Bernardo	Leib	Chantal	Non	
Sandweiler		Courtois	Corine	Non	
Sandweiler		Craighero	Christine	Non	
Sandweiler		Durand	Olivia	Non	
Sandweiler	Hauenstein	Mayer	Nele	Non	
Sandweiler		Josso	Christiane	Non	
Sandweiler		Kemp	Malou	Non	
Sandweiler		Lamparski	Doris	Non	
Sandweiler	Scheider	Godart	Christiane	Non	
Sandweiler		Scheurer	Belinda	Non	
Sandweiler	Schu	Santioni	Sandra	Non	
Sandweiler		Silva Tabanez	Rosa	Non	
Sandweiler		Tieben	Anna	Non	
Sandweiler		Venier	Sandra	Non	
Sandweiler		Verbiest	Sylvia	Non	
Sanem	Reuter	Bauler	Carine	Oui	Conseillère
Sanem	Asselborn	Bintz	Simone	Oui	Échevine
Sanem	Speck	Braun	Patricia	Oui	Conseillère
Sanem		Cecchetti	Myriam	Oui	Conseillère
Sanem	Tornambé	Duchamp	Nadine	Oui	Conseillère
Sanem	Faber	Huberty	Chantal	Oui	Conseillère
Sanem		Morgenthaler	Nathalie	Oui	Échevine
Sanem		Romeo	Francesca	Oui	Conseillère
Sanem		Anen	Aurélie	Non	
Sanem		Arendt	Patricia	Non	
Sanem		Armani	Eugenia	Non	
Sanem		Artuso	Sandy	Non	

Sanem		Bauer	Viviane	Non	
Sanem	Betti	Sorbelli	Silvia	Non	
Sanem		Bley	Anne	Non	
Sanem		Civera	Marie Thérèse	Non	
Sanem		Costanzi	Mirka	Non	
Sanem		Dalscheid	Patrice	Non	
Sanem		Durovic	Edita	Non	
Sanem		Erpelding	Fabienne	Non	
Sanem		Ferreira	Kendra	Non	
Sanem		Gengler	Pascale	Non	
Sanem	Lippert	Gira	Michèle	Non	
Sanem	Krischler	Goulleven	Romance	Non	
Sanem	Lucius	Gruental Klestadt	Carmella	Non	
Sanem		Holzinger	Irina	Non	
Sanem		Hörner	Anna-Marina	Non	
Sanem		Hornick	Michèle	Non	
Sanem		Jung	Fernande	Non	
Sanem		Karpen	Samira	Non	
Sanem		Knebeler	Carmen	Non	
Sanem		Kohl	Suzanne	Non	
Sanem		Kombo	Mujinga	Non	
Sanem	Pletschet	Krier	Nicole	Non	
Sanem		Kruchten	Valérie	Non	
Sanem		Logelin	Anne	Non	
Sanem		Londero	Clarisse	Non	
Sanem		Morbach	Marianne	Non	
Sanem		Nickels	Nathalie	Non	
Sanem		Nogueira	Anabela	Non	
Sanem		Ouakef	Jacqueline	Non	
Sanem		Pedro Da Trindade	Sónia Patricia	Non	
Sanem	Poggi	Philippe	Christiane	Non	
Sanem		Ricacho Sousa	Maria Natália	Non	
Sanem		Schmitt	Myriam	Non	
Sanem		Stefanetti	Morena	Non	
Sanem		Theis	Christiane	Non	
Schengen	Funk	Kiesch	Josée	Oui	Conseillère
Schengen	Willems	Kirsch	Annette	Oui	Conseillère
Schengen		Pütz	Aline	Oui	Conseillère
Schengen	Kinn	Roller	Sylvie	Non	
Schieren		Kries	Tessy	Oui	Échevine
Schieren		Pfeiffer	Suzy	Oui	Conseillère
Schiffflange	Johanns	Caputo	Juliette	Oui	Conseillère
Schiffflange		Cattivelli	Ida	Oui	Conseillère
Schiffflange	Bruch	Foster	Gaby	Oui	Conseillère
Schiffflange	Kuhn	Metz	Nadine	Oui	Conseillère
Schiffflange		Ahmadi	Shiva	Non	
Schiffflange		Dostert	Claudine	Non	

Schiffflange		Duarte Mendes	Sarah	Non	
Schiffflange	Scheibel	Ewert	Jeannine	Non	
Schiffflange		Greger	Katharina	Non	
Schiffflange	Schütz	Heinemann	Astrid	Non	
Schiffflange		Huber	Iris	Non	
Schiffflange		Monte	Fabia	Non	
Schiffflange	Peiffer	Noesen	Christiane	Non	
Schiffflange		Peter	Zoé	Non	
Schiffflange		Pleimelding	Christine dite Krys	Non	
Schiffflange		Pomponi	Graziana	Non	
Schiffflange		Reiff	Anita	Non	
Schiffflange	Zanotelli	Roderes	Patricia	Non	
Schiffflange		Sagramola	Myriam	Non	
Schiffflange	Rodenbourg	Salzig	Mireille	Non	
Schiffflange		Scheibel	Mara	Non	
Schiffflange		Sehl	Christiane	Non	
Schiffflange		Thurmes	Peggy	Non	
Schiffflange		Ungureanu	Maria	Non	
Schiffflange		Van Goidsenoven	Isabelle	Non	
Schiffflange	Wenzel	Mond	Simone	Non	
Schuttrange		Forgiarini	Nora	Oui	Conseillère
Schuttrange	Shawkat	Al Kerwi	Aal'a	Non	
Schuttrange		Altmann	Isabelle	Non	
Schuttrange		Bettendorf	Sandrine	Non	
Schuttrange	Ries	Boever	Laurence	Non	
Schuttrange	Altmeisch	Broekman	Alie	Non	
Schuttrange	Neumann	Diederich	Michèle	Non	
Schuttrange		Dupont	Sylvie	Non	
Schuttrange	Nies	Erpelding	Jessica	Non	
Schuttrange	Gemeinhardt	Fernandes	Maria Manuela	Non	
Schuttrange		Galliano	Beatrice	Non	
Schuttrange		Ley	Brigitte	Non	
Schuttrange	Ries	Leyder	Liliane	Non	
Schuttrange		Marechal	Santa-Ana	Non	
Schuttrange	Van Heesen	Nagel	Annemarie	Non	
Schuttrange	Muller	Ney	Conny	Non	
Schuttrange	Pieper	Seckelmann	Ute	Non	
Schuttrange	Hutmacher	Reding	Renée	Non	
Schuttrange		Scheer	Sandra	Non	
Schuttrange		Schweich	Samantha	Non	
Schuttrange	Probst	Schweich	Violette	Non	
Schuttrange	Polfer	Strauß	Gabriele	Non	
Schuttrange		Thommes	Martine	Non	
Septfontaines	Mosel	Kneip	Astrid	Oui	Conseillère
Septfontaines		Steinbach	Marie-Elisabeth dite Mély	Oui	Conseillère
Stadtbredimus		Modert	Octavie	Oui	Conseillère
Stadtbredimus		Risch	Annick	Non	

Stadtbredimus		Wecker	Josiane	Oui	Conseillère
Steinfort	Dublin	Felten	Marianne	Oui	Conseillère
Steinfort		Houllard	Anne	Oui	Conseillère
Steinfort	Asselborn	Huber	Sylvie	Oui	Conseillère
Steinfort		Blaise	Coryse	Non	
Steinfort		Bleser	Diane	Non	
Steinfort		Della Penna	Déborah	Non	
Steinfort		Doemer	Mireille	Non	
Steinfort		Elsen	Annemie	Non	
Steinfort		Frieden	Lynn	Non	
Steinfort	Feiereisen	Goebel	Gritty	Non	
Steinfort		Grieser	Bianca	Non	
Steinfort		Janne	Bénédicte	Non	
Steinfort		Mathekowitsch	Anne	Non	
Steinfort		Muller	Anne	Non	
Steinfort		Ostach	Hortense	Non	
Steinfort		Thill	Jeannine	Non	
Steinfort		Wunsch	Gwenn	Non	
Steinsel		Degrott	Jana	Oui	Conseillère
Steinsel		Feltgen	Monique	Oui	Conseillère
Steinsel	Engel	Lenertz	Marie-Paule	Oui	Conseillère
Steinsel		Duric	Lucija	Non	
Steinsel		Kass	Isabelle	Non	
Steinsel	Rausch	Lahure	Josette	Non	
Steinsel	Melcher	Nesser	Simone	Non	
Steinsel	Paucard	Politic	Ioana	Non	
Strassen		D'Angelo	Nicole	Oui	Conseillère
Strassen	Dieschburg	Nickels	Martine	Oui	Conseillère
Strassen		Remmy	Claire	Oui	Conseillère
Strassen		Arend	Anne	Non	
Strassen	Bestgen	Martin	Maryse	Non	
Strassen		Biever	Liz	Non	
Strassen	Bock	Schaack	Sylvie	Non	
Strassen		Cannels	Malou	Non	
Strassen		Clement	Carine	Non	
Strassen		Daraio	Anna	Non	
Strassen		Domingues	Isabel	Non	
Strassen		Domingues De Matos	Joana	Non	
Strassen		El-Khoury	Victoria	Non	
Strassen		Fister	Emilie	Non	
Strassen	Hentzen	Petin	Nicole	Non	
Strassen		Holz	Eva-Maria	Non	
Strassen		Joergensen	Lise Merete	Non	
Strassen		Linden	Anne-Marie	Non	
Strassen		Majerus	Marie-Josée	Non	
Strassen	Mc Guire	Schmit	Marianne	Non	
Strassen		Niederborn	Alice	Non	

Strassen	Portugal	Lima	Graça Maria	Non	
Strassen	Roger	Bassing	Charlotte	Non	
Strassen		Thillmany	Josée	Non	
Strassen		Vignerot	Ode	Non	
Strassen	Weber	Morin	Sophie	Non	
Strassen		Wilkinson	Irene	Non	
Strassen	Welter	Gaul	Betty	Oui	Conseillère
Tandel	Lies	Plein	Jeannine	Non	Conseillère
Troisvierges	Siebenaller	Aubart	Sonja	Oui	Conseillère
Troisvierges	Haas	Baesch	Denise	Non	
Troisvierges	Figueiredo Goncalves	Denis Simoes	Cinda	Non	
Troisvierges	Vernack	Dormans	Catherine	Oui	Conseillère
Troisvierges		Gomes Matos	Suzy	Non	
Troisvierges	Cuelenaere	Meyers	Marianne	Oui	Conseillère
Troisvierges		Stempel	Christiane	Non	
Tuntange	Eicher	Karier	Christiane	Oui	Échevine
Tuntange	Kuhn	Di Centa	Nicole	Non	
Tuntange		Kaffman	Marie-Jeanne	Non	
Tuntange	Ruef	Vogt	Liselotte	Non	
Useldange	Staus	Melcher	Irène	Oui	Conseillère
Vallée de L'Ernz	Vital	Krier	Carole	Oui	Conseillère
Vianden		Holweck	Anne Marie	Oui	Conseillère
Vianden		Kerschen	Marie-Josée	Non	
Vianden	Martin	Polfer	Ania	Non	
Vianden		Stiegler	Diana	Non	
Vichten		Dabé	Monique	Oui	Conseillère
Vichten	Junk	Reuter	Rita	Oui	Échevine
Vichten		Pauly	Christiane	Oui	Conseillère
Vichten	Ahmi	Bjelki	Meliha	Non	
Vichten	Weis	Link	Magali	Non	
Wahl	Thommes	Bach	Christiane	Oui	Échevine
Waldbillig	Henx	Greischer	Andrée	Oui	Bourgmestre
Waldbillig		Meyers	Corinne	Oui	Conseillère
Waldbillig	Kremer	Lips	Myriam	Non	
Waldbillig		Stevens	Elli	Non	
Waldbillig	Majerus	Weis	Marie-Rose	Non	
Waldbredimus	Bodker	Madsen	Trine	Oui	Échevine
Waldbredimus	Colletin	Lippert	Mariette	Non	
Walferdange	Courte	Wolde Medhin	Henoké	Oui	Conseillère
Walferdange		Elvinger	Joëlle	Oui	Conseillère
Walferdange	Altmann	Frideres	Josée	Oui	Conseillère
Walferdange	Eiden	Renckens	Marie-Anne	Oui	Conseillère
Walferdange	Schmit	Streff	Edmée	Oui	Conseillère
Walferdange		Thill	Jessie	Oui	Conseillère
Walferdange		Van Acker	Danielle	Oui	Échevine
Walferdange		Dondelinger	Viviane	Non	
Walferdange	Feidt	Mourier	Frédérique	Non	

Walferdange		Freiin Von Ketelhodt	Antonia	Non	
Walferdange		Gallinaro	Elisabeth	Non	
Walferdange	Gortan	Thill	Martine	Non	
Walferdange	Goslings	Kanters	Ricky	Non	
Walferdange	Grün	Hanquet	Mariette	Non	
Walferdange	Hennes	Schauls	Marie-Rose	Non	
Walferdange		Hoffmann	Francine	Non	
Walferdange		Irthum	Eliane	Non	
Walferdange		Jacoby	Doris	Non	
Walferdange	Krecké	Mardetschläger	Helga	Non	
Walferdange		Mertens	Andrée	Non	
Walferdange		Noesen	Alice	Non	
Walferdange		Pieters	Chantal	Non	
Walferdange		Schmit	Manou	Non	
Walferdange	Schoup	Majerus	Carole	Non	
Walferdange		Tondt	Nathalie	Non	
Walferdange	Turmes	Wenkin	Edmée	Non	
Walferdange		Wolff	Sabine	Non	
Weiler-la-Tour		Hemmen	Cécile	Oui	Bourgmestre
Weiler-la-Tour	Mertes	Klein	Claudine	Oui	Conseillère
Weiler-la-Tour	Guidoreni	Reichert	Corinne	Oui	Conseillère
Weiler-la-Tour	Nober	Walter	Nadine	Oui	Conseillère
Weiler-la-Tour		Fouarge	Myriam	Non	
Weiswampach		Faber	Anita	Oui	Conseillère
Weiswampach	Johanns	Hamer	Marie-Paule	Oui	Conseillère
Weiswampach		Patz	Danièle	Oui	Conseillère
Weiswampach	Reiff	Lafleur	Marie-Antoinette	Non	
Wiltz		Kauffmann	Chantal	Oui	Conseillère
Wiltz	Petitnicolas	Weigel	Carole	Oui	Conseillère
Wiltz		Berscheid	Maisy	Non	
Wiltz		Civic	Elisa	Non	
Wiltz	Miller	Feider	Annabelle	Non	
Wiltz	Susic	Fojnica	Sabina	Non	
Wiltz		Gudenburg	Jacqueline	Non	
Wiltz		Ramos Sousa	Lucete	Non	
Wiltz	Hermes	Rentmeister	Claudia	Non	
Wincrange		Schruppen	Sonja	Oui	Conseillère
Wincrange		Beffort	Sylvie	Non	
Wincrange		Faber	Nathalie	Non	
Wincrange		Fettes	Melanie	Non	
Wincrange		Gales	Ramona	Non	
Wincrange		Gilz	Tina	Non	
Wincrange		Haag	Annita	Non	
Wincrange		Haan	Claudine	Non	
Wincrange	Thines	Klein	Alice	Non	
Wincrange	Ansay	Lutgen	Christine	Non	
Wincrange	Molitor	March	Sharon	Non	

Wincrange		Miny	Anouk	Non	
Wincrange	Soares	Pereira	Rose-Marie	Non	
Wincrange	Voss	Rommès	Arlette	Non	
Wincrange		Schmol	Karin	Non	
Wincrange	Hut	Taeck	Carole	Non	
Wormeldange		Kohll	Martine	Oui	Conseillère
Wormeldange		Schmit	Martine	Oui	Échevine
Wormeldange	Eck	Adam	Marie-Louise	Non	
Wormeldange	Tapio	Beckius	Christiane	Non	
Wormeldange	Hippert	Kohler	Judith	Non	
Wormeldange		Wilgé	Maryse	Non	



Annexe 2. Les taux de candidates et d'élues en fonction des communes, Communales 2017

Commune	Canton	Région	Sièges	Candi-dat.e.s	Candidates Femmes (nb)	Candidates Femmes (%)	Élu.e.s	Élues Femmes (nb)	Élues Femmes (%)
Communes à système majoritaire				826	196	23,73%	519	113	21,77%
Beaufort	Echternach	E	9	10	5	50,00%	9	5	55,56%
Bech	Echternach	E	9	8	1	12,50%	8	1	12,50%
Beckerich	Redange	N	9	11	2	18,18%	9	2	22,22%
Berdorf	Echternach	E	9	20	7	35,00%	9	1	11,11%
Bettendorf	Diekirch	N	9	13	2	15,38%	9	2	22,22%
Biwer	Grevenmacher	E	9	15	3	20,00%	9	3	33,33%
Boevange-sur-Attert	Mersch	C	7	12	4	33,33%	7	2	28,57%
Boulaide	Wiltz	N	9	11	0	0,00%	9		0,00%
Bourscheid	Diekirch	N	9	11	1	9,09%	9	1	11,11%
Bous		E	9	13	5	38,46%	9	3	33,33%
Colmar-Berg	Mersch	C	9	14	6	42,86%	9	4	44,44%
Consdorf	Echternach	E	9	19	4	21,05%	9	2	22,22%
Dalheim	Remich	E	9	11	5	45,45%	9	4	44,44%
Ell	Redange	N	9	14	1	7,14%	9	1	11,11%
Erpeldange	Diekirch	N	9	11	0	0,00%	9		0,00%
Esch-sur-Sûre	Wiltz	N	9	21	7	33,33%	9	2	22,22%
Feulen	Diekirch	N	9	9	3	33,33%	9	3	33,33%
Fischbach	Mersch	C	9	10	0	0,00%	9		0,00%
Flaxweiler	Grevenmacher	E	9	15	4	26,67%	9	1	11,11%
Garnich	Capellen	S	9	16	5	31,25%	9	4	44,44%
Goesdorf	Wiltz	N	9	17	3	17,65%	9	2	22,22%
Grosbous	Redange	N	9	11	2	18,18%	9	2	22,22%
Heffingen	Mersch	C	9	17	2	11,76%	9	1	11,11%
Kiischpelt	Wiltz	N	9	12	3	25,00%	9	2	22,22%
Koerich	Capellen	S	9	18	7	38,89%	9	4	44,44%
Lac de la Haute-Sûre	Wiltz	N	9	15	2	13,33%	9	1	11,11%
Larochette	Mersch	C	9	12	2	16,67%	9	2	22,22%
Lenningen	Remich	E	9	15	5	33,33%	9	1	11,11%
Leudelange	Esch-sur-Alzette	S	9	19	5	26,32%	9	2	22,22%
Lintgen	Mersch	C	9	19	5	26,32%	9	1	11,11%
Manternach	Grevenmacher	E	9	11	5	45,45%	9	4	44,44%
Mertzig	Diekirch	N	9	19	6	31,58%	9	4	44,44%
Mompach	Echternach	E	6	7	2	28,57%	6	2	33,33%

Nommern	Mersch	C	9	17	0	0,00%	9		0,00%
Parc Hosingen	Clervaux	N	13	16	4	25,00%	13	3	23,08%
Préizerdaul	Redange	N	9	22	7	31,82%	9	1	11,11%
Putscheid	Vianden	N	9	11	2	18,18%	9	2	22,22%
Reckange-sur-Mess	Esch-sur-Alzette	S	9	18	4	22,22%	9	3	33,33%
Redange	Redange	N	9	15	5	33,33%	9	2	22,22%
Reisdorf	Diekirch	N	9	19	6	31,58%	9	3	33,33%
Rosport	Echternach	E	7	11	3	27,27%	7	1	14,29%
Saeul	Redange	N	7	8	1	12,50%	7		0,00%
Schengen	Remich	E	11	19	4	21,05%	11	3	27,27%
Schieren	Diekirch	N	9	12	2	16,67%	9	2	22,22%
Septfontaines	Capellen	S	4	9	2	22,22%	4	2	50,00%
Stadtbredimus	Remich	E	9	12	3	25,00%	9	2	22,22%
Tandel	Vianden	N	9	14	1	7,14%	9		0,00%
Tuntange	Mersch	C	6	13	4	30,77%	6	1	16,67%
Useldange	Redange	N	9	11	1	9,09%	9	1	11,11%
Vallée de l'Ernz	Diekirch	N	11	12	1	8,33%	11	1	9,09%
Vianden	Vianden	N	9	17	4	23,53%	9	1	11,11%
Vichten	Redange	N	9	19	5	26,32%	9	3	33,33%
Wahl	Redange	N	7	14	1	7,14%	7	1	14,29%
Waldbillig	Echternach	E	9	15	5	33,33%	9	2	22,22%
Waldbredimus	Remich	E	9	10	2	20,00%	9	1	11,11%
Weiler-la-Tour	Luxembourg	C	9	12	5	41,67%	9	4	44,44%
Weiswampach	Clervaux	N	9	16	4	25,00%	9	3	33,33%
Winseler	Wiltz	N	9	9	0	0,00%	9		0,00%
Wormeldange	Grevenmacher	E	9	19	6	31,58%	9	2	22,22%
Communes à système proportionnel				2749	1083	39,40%	600	164	27,33%
Bertrange	Luxembourg	C	13	52	22	42,31%	13	3	23,08%
Bettembourg	Esch-sur-Alzette	S	15	75	32	42,67%	15	4	26,67%
Betzdorf	Grevenmacher	E	11	44	19	43,18%	11	2	18,18%
Bissen	Mersch	C	11	22	3	13,64%	11	2	18,18%
Clervaux	Clervaux	N	11	54	15	27,78%	11	2	18,18%
Contern	Luxembourg	C	11	44	20	45,45%	11	1	9,09%
Diekirch	Diekirch	N	13	52	14	26,92%	13	2	15,38%
Differdange	Esch-sur-Alzette	S	19	133	49	36,84%	19	3	15,79%

Dippach	Capellen	S	11	44	13	29,55%	11	3	27,27%
Dudelange	Esch-sur-Alzette	S	19	95	48	50,53%	19	8	42,11%
Echternach	Echternach	E	11	44	18	40,91%	11	1	9,09%
Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	S	19	145	53	36,55%	19	6	31,58%
Ettelbruck	Diekirch	N	13	52	21	40,38%	13	3	23,08%
Frisange	Esch-sur-Alzette	S	11	44	12	27,27%	11	2	18,18%
Grevenmacher	Grevenmacher	E	11	44	20	45,45%	11	6	54,55%
Hesperange	Luxembourg	C	15	75	38	50,67%	15	6	40,00%
Hobscheid	Capellen	S	11	33	15	45,45%	11	3	27,27%
Junglinster	Grevenmacher	E	13	52	20	38,46%	13	3	23,08%
Käerjeng	Capellen	S	15	75	31	41,33%	15	3	20,00%
Kayl	Esch-sur-Alzette	S	13	52	18	34,62%	13	3	23,08%
Kehlen	Capellen	S	11	52	17	32,69%	11	1	9,09%
Kopstal	Capellen	S	11	33	13	39,39%	11	2	18,18%
Lorentzweiler	Mersch	C	11	44	18	40,91%	11	3	27,27%
Luxembourg	Luxembourg	C	27	208	85	40,87%	27	13	48,15%
Mamer	Capellen	S	13	52	22	42,31%	13	2	15,38%
Mersch	Mersch	C	13	52	22	42,31%	13	4	30,77%
Mertert	Grevenmacher	E	11	33	15	45,45%	11	3	27,27%
Mondercange	Esch-sur-Alzette	S	13	52	22	42,31%	13	5	38,46%
Mondorf-les-Bains	Remich	E	11	44	17	38,64%	11	4	36,36%
Niederanven	Luxembourg	C	13	52	21	40,38%	13	4	30,77%
Pétange	Esch-sur-Alzette	S	17	136	47	34,56%	17	4	23,53%
Rambrouch	Redange	N	11	33	11	33,33%	11	3	27,27%
Remich	Remich	E	11	55	20	36,36%	11		0,00%
Roeser	Esch-sur-Alzette	S	13	52	23	44,23%	13	5	38,46%
Rumelange	Esch-sur-Alzette	S	11	44	21	47,73%	11	4	36,36%
Sandweiler	Luxembourg	C	11	44	20	45,45%	11	5	45,45%
Sanem	Esch-sur-Alzette	S	17	119	47	39,50%	17	8	47,06%
Schifflange	Esch-sur-Alzette	S	15	60	26	43,33%	15	4	26,67%
Schuttrange	Luxembourg	C	11	55	23	41,82%	11	1	9,09%
Steinfort	Capellen	S	11	44	17	38,64%	11	3	27,27%
Steinsel	Luxembourg	C	11	33	8	24,24%	11	3	27,27%
Strassen	Luxembourg	C	13	64	28	43,75%	13	4	30,77%
Troisvierges	Clervaux	N	11	22	7	31,82%	11	3	27,27%
Walferdange	Luxembourg	C	13	52	27	51,92%	13	7	53,85%
Wiltz	Wiltz	N	13	39	9	23,08%	13	2	15,38%
Wintrange	Clervaux	N	11	44	16	36,36%	11	1	9,09%

Annexe 3. Les taux de candidates et d'élues en fonction des partis politiques dans les communes à système proportionnel, Communales 2017

	CANDIDAT.E.S	CANDIDATES FEMMES (NB)	CANDIDATES FEMMES (%)	ÉLU.E.S (NB)	ÉLUES FEMMES (NB)	ÉLUES FEMMES (%)
Bertrange	52	22	42,31%	13	3	23,08%
Déi Gréng	13	7	53,85%	2		0,00%
LSAP	13	6	46,15%	1		0,00%
DP	13	4	30,77%	7	2	28,57%
CSV	13	5	38,46%	3	1	33,33%
Bettembourg	75	32	42,67%	15	4	26,67%
Déi Gréng	15	8	53,33%	2	2	100,00%
LSAP	15	6	40,00%	6	1	16,67%
DP	15	7	46,67%	1		0,00%
CSV	15	6	40,00%	5	1	20,00%
ADR	15	5	33,33%	1		0,00%
Betzdorf	44	19	43,18%	11	2	18,18%
Déi Gréng	11	6	54,55%	3	1	33,33%
LSAP	11	5	45,45%	3		0,00%
DP	11	3	27,27%	2		0,00%
CSV	11	5	45,45%	3	1	33,33%
Bissen	22	3	13,64%	11	2	18,18%
LSAP	1		0,00%			0,00%
CSV	11	3	27,27%	6	2	33,33%
Autres	10		0,00%	5		0,00%
Clervaux	54	15	27,78%	11	2	18,18%
Piratepartei	7	3	42,86%			0,00%
Déi Gréng	11	5	45,45%	2	1	50,00%
DP	11	2	18,18%	2		0,00%
CSV	11	2	18,18%	6	1	16,67%
ADR	6	1	16,67%			0,00%
Autres	8	2	25,00%	1		0,00%
Contern	44	20	45,45%	11	1	9,09%
Déi Gréng	11	5	45,45%	2		0,00%
LSAP	11	6	54,55%	2		0,00%
DP	11	5	45,45%	2		0,00%
CSV	11	4	36,36%	5	1	20,00%
Diekirch	52	14	26,92%	13	2	15,38%
Déi Gréng	13	6	46,15%	1		0,00%
LSAP	13	2	15,38%	7	1	14,29%
DP	13	2	15,38%	1		0,00%
CSV	13	4	30,77%	4	1	25,00%

Differdange	133	49	36,84%	19	3	15,79%
Déi Gréng	19	9	47,37%	7	2	28,57%
KPL	19	8	42,11%	1		0,00%
Déi Lénk	19	9	47,37%	1		0,00%
LSAP	19	5	26,32%	4		0,00%
DP	19	5	26,32%	2	1	50,00%
CSV	19	6	31,58%	4		0,00%
ADR	19	7	36,84%			0,00%
Dippach	44	13	29,55%	11	3	27,27%
LSAP	11	3	27,27%	5	2	40,00%
DP	11	4	36,36%	2		0,00%
CSV	11	3	27,27%	2		0,00%
Autres	11	3	27,27%	2	1	50,00%
Dudelange	95	48	50,53%	19	8	42,11%
Déi Gréng	19	11	57,89%	2	1	50,00%
Déi Lénk	19	13	68,42%	1		0,00%
LSAP	19	9	47,37%	10	5	50,00%
CSV	19	9	47,37%	5	2	40,00%
ADR	19	6	31,58%	1		0,00%
Echternach	44	18	40,91%	11	1	9,09%
Déi Gréng	11	6	54,55%	3	1	33,33%
LSAP	11	5	45,45%	3		0,00%
DP	11	4	36,36%	2		0,00%
CSV	11	3	27,27%	3		0,00%
Esch-Sur-Alzette	145	53	36,55%	19	6	31,58%
Piratepartei	12	3	25,00%			0,00%
Déi Gréng	19	10	52,63%	3	1	33,33%
KPL	19	8	42,11%			0,00%
Déi Lénk	19	9	47,37%	2	1	50,00%
LSAP	19	7	36,84%	6	2	33,33%
DP	19	5	26,32%	2	1	50,00%
CSV	19	6	31,58%	6	1	16,67%
ADR	19	5	26,32%			0,00%
Ettelbruck	52	21	40,38%	13	3	23,08%
Déi Gréng	13	6	46,15%	2	1	50,00%
LSAP	13	5	38,46%	4		0,00%
DP	13	3	23,08%	2		0,00%
CSV	13	7	53,85%	5	2	40,00%
Frisange	44	12	27,27%	11	2	18,18%
LSAP	11	2	18,18%	2		0,00%
DP	11	5	45,45%	1		0,00%
CSV	11	3	27,27%	3	1	33,33%
Autres	11	2	18,18%	5	1	20,00%

Grevenmacher	44	20	45,45%	11	6	54,55%
Déi Gréng	11	4	36,36%	1		0,00%
LSAP	11	5	45,45%	2	2	100,00%
DP	11	5	45,45%	3		0,00%
CSV	11	6	54,55%	5	4	80,00%
Hesperange	75	38	50,67%	15	6	40,00%
Déi Gréng	15	8	53,33%	3	2	66,67%
Déi Lénk	15	8	53,33%			0,00%
LSAP	15	11	73,33%	1	1	100,00%
DP	15	6	40,00%	3	1	33,33%
CSV	15	5	33,33%	8	2	25,00%
Hobscheid	33	15	45,45%	11	3	27,27%
LSAP	11	6	54,55%	1	1	100,00%
DP	11	5	45,45%	2	1	50,00%
CSV	11	4	36,36%	8	1	12,50%
Junglinster	52	20	38,46%	13	3	23,08%
Déi Gréng	13	6	46,15%	2	1	50,00%
LSAP	13	5	38,46%	2		0,00%
DP	13	5	38,46%	4	1	25,00%
CSV	13	4	30,77%	5	1	20,00%
Käerjeng	75	31	41,33%	15	3	20,00%
Déi Gréng	15	7	46,67%	2	1	50,00%
LSAP	15	6	40,00%	5	1	20,00%
DP	15	5	33,33%	1		0,00%
CSV	15	5	33,33%	7	1	14,29%
ADR	15	8	53,33%			0,00%
Kayl	52	18	34,62%	13	3	23,08%
Déi Gréng	13	6	46,15%	2	2	100,00%
LSAP	13	4	30,77%	5	1	20,00%
DP	13	3	23,08%	2		0,00%
CSV	13	5	38,46%	4		0,00%
Kehlen	52	17	32,69%	11	1	9,09%
Piratepartei	8	2	25,00%			0,00%
Déi Gréng	11	6	54,55%	2		0,00%
LSAP	11	3	27,27%	3	1	33,33%
DP	11	2	18,18%	1		0,00%
CSV	11	4	36,36%	5		0,00%
Kopstal	33	13	39,39%	11	2	18,18%
LSAP	3	1	33,33%			0,00%
DP	11	5	45,45%	3		0,00%
CSV	11	3	27,27%	4		0,00%
Autres	8	4	50,00%	4	2	50,00%
Lorentzweiler	44	18	40,91%	11	3	27,27%
Déi Gréng	11	5	45,45%	2	1	50,00%
DP	11	5	45,45%	1	1	100,00%
CSV	11	5	45,45%	2		0,00%
Autres	11	3	27,27%	6	1	16,67%

Luxembourg	208	85	40,87%	27	13	48,15%
Piratepartei	27	5	18,52%			0,00%
Déi Gréng	27	13	48,15%	5	3	60,00%
KPL	19	5	26,32%			0,00%
Déi Lénk	27	13	48,15%	2		0,00%
LSAP	27	12	44,44%	3	1	33,33%
DP	27	14	51,85%	9	6	66,67%
CSV	27	12	44,44%	7	3	42,86%
ADR	27	11	40,74%	1		0,00%
Mamer	52	22	42,31%	13	2	15,38%
Déi Gréng	13	6	46,15%	3	2	66,67%
LSAP	13	5	38,46%	3		0,00%
DP	13	5	38,46%	1		0,00%
CSV	13	6	46,15%	6		0,00%
Mersch	52	22	42,31%	13	4	30,77%
Déi Gréng	13	6	46,15%	3	1	33,33%
LSAP	13	6	46,15%	1		0,00%
DP	13	5	38,46%	5	2	40,00%
CSV	13	5	38,46%	4	1	25,00%
Mertert	33	15	45,45%	11	3	27,27%
LSAP	11	4	36,36%	6	2	33,33%
DP	11	5	45,45%	2		0,00%
CSV	11	6	54,55%	3	1	33,33%
Mondercange	52	22	42,31%	13	5	38,46%
Déi Gréng	13	6	46,15%	1		0,00%
LSAP	13	6	46,15%	5	2	40,00%
DP	13	3	23,08%	2		0,00%
CSV	13	7	53,85%	5	3	60,00%
Mondorf-les-Bains	44	17	38,64%	11	4	36,36%
Déi Gréng	11	4	36,36%	1		0,00%
LSAP	11	6	54,55%	1	1	100,00%
DP	11	4	36,36%	6	3	50,00%
CSV	11	3	27,27%	3		0,00%
Niederanven	52	21	40,38%	13	4	30,77%
Déi Gréng	13	6	46,15%	2	1	50,00%
LSAP	13	6	46,15%	3	1	33,33%
DP	13	4	30,77%	2		0,00%
CSV	13	5	38,46%	6	2	33,33%
Pétange	136	47	34,56%	17	4	23,53%
Piratepartei	17	7	41,18%	2		0,00%
Déi Gréng	17	8	47,06%	2		0,00%
Déi Lénk	17	7	41,18%			0,00%
LSAP	17	6	35,29%	4	1	25,00%
DP	17	7	41,18%	1	1	100,00%
CSV	17	6	35,29%	8	2	25,00%
ADR	17	2	11,76%			0,00%
Autres	17	4	23,53%			0,00%

Rambrouch	33	11	33,33%	11	3	27,27%
LSAP	11	6	54,55%	3	1	33,33%
DP	11	2	18,18%	2		0,00%
CSV	11	3	27,27%	6	2	33,33%
Remich	55	20	36,36%	11		0,00%
Piratepartei	11	4	36,36%	1		0,00%
Déi Gréng	11	4	36,36%	2		0,00%
LSAP	11	5	45,45%	1		0,00%
DP	11	4	36,36%	4		0,00%
CSV	11	3	27,27%	3		0,00%
Roeser	52	23	44,23%	13	5	38,46%
Déi Gréng	13	8	61,54%	2	1	50,00%
LSAP	13	4	30,77%	6	2	33,33%
DP	13	6	46,15%	2	1	50,00%
CSV	13	5	38,46%	3	1	33,33%
Rumelange	44	21	47,73%	11	4	36,36%
KPL	11	6	54,55%	1		0,00%
LSAP	11	4	36,36%	5	2	40,00%
DP	11	6	54,55%	1		0,00%
CSV	11	5	45,45%	4	2	50,00%
Sandweiler	44	20	45,45%	11	5	45,45%
Déi Gréng	11	5	45,45%	3	1	33,33%
LSAP	11	4	36,36%	2	1	50,00%
DP	11	7	63,64%	2	1	50,00%
CSV	11	4	36,36%	4	2	50,00%
Sanem	119	47	39,50%	17	8	47,06%
Déi Gréng	17	9	52,94%	2	1	50,00%
KPL	17	4	23,53%			0,00%
Déi Lénk	17	8	47,06%	2	1	50,00%
LSAP	17	6	35,29%	7	2	28,57%
DP	17	6	35,29%	1	1	100,00%
CSV	17	6	35,29%	5	3	60,00%
ADR	17	8	47,06%			0,00%
Schifflange	60	26	43,33%	15	4	26,67%
Déi Gréng	15	7	46,67%	2		0,00%
LSAP	15	6	40,00%	6	2	33,33%
DP	15	7	46,67%	1	1	100,00%
CSV	15	6	40,00%	6	1	16,67%
Schuttrange	55	23	41,82%	11	1	9,09%
Déi Gréng	11	5	45,45%	1	1	100,00%
LSAP	11	3	27,27%	1		0,00%
DP	11	4	36,36%	4		0,00%
CSV	11	5	45,45%	1		0,00%
Autres	11	6	54,55%	4		0,00%
Steinfort	44	17	38,64%	11	3	27,27%
Déi Gréng	11	5	45,45%	1		0,00%
LSAP	11	4	36,36%	5	2	40,00%
DP	11	3	27,27%	1		0,00%
CSV	11	5	45,45%	4	1	25,00%

Steinsel	33	8	24,24%	11	3	27,27%
LSAP	11	3	27,27%	5	2	40,00%
DP	11	3	27,27%	4	1	25,00%
CSV	11	2	18,18%	2		0,00%
Strassen	64	28	43,75%	13	4	30,77%
Déi Gréng	13	7	53,85%	2	1	50,00%
Déi Lénk	12	5	41,67%			0,00%
LSAP	13	6	46,15%	4	2	50,00%
DP	13	5	38,46%	4	1	25,00%
CSV	13	5	38,46%	3		0,00%
Troisvierges	22	7	31,82%	11	3	27,27%
CSV	11	5	45,45%	4	2	50,00%
Autres	11	2	18,18%	7	1	14,29%
Walferdange	52	27	51,92%	13	7	53,85%
Déi Gréng	13	7	53,85%	2	2	100,00%
LSAP	13	7	53,85%	2	1	50,00%
DP	13	6	46,15%	4	2	50,00%
CSV	13	7	53,85%	5	2	40,00%
Wiltz	39	9	23,08%	13	2	15,38%
LSAP	13	2	15,38%	6		0,00%
DP	13	1	7,69%	2		0,00%
CSV	13	6	46,15%	5	2	40,00%
Wincrange	44	16	36,36%	11	1	9,09%
LSAP	11	3	27,27%	4		0,00%
DP	11	2	18,18%	2		0,00%
CSV	11	5	45,45%	4	1	25,00%
ADR	11	6	54,55%	1		0,00%
Total général	2749	1083	39,40%	600	164	27,33%

Annexe 4. Les taux de candidates et d'élues au fil des scrutins depuis 1920

ANNÉE D'ÉLECTION	ÉLECTIONS COMMUNALES		ÉLECTIONS LÉGISLATIVES	
	Taux de candidates	Taux d'élues	Taux de candidates	Taux d'élues
1919			2,30%	2,10%
1920	0,20%	0,10%		
1922			2,30%	0,00%
1924	0,80%	0,50%		
1925			1,40%	2,10%
1928	1,80%	0,20%		
1929-1931			2,10%	0,00%
1934	1,30%	0,10%		
1934-1937			6,10%	0,00%
1945	0,60%	0,20%	1,30%	0,00%
1948-1951			1,00%	0,00%
1951	0,40%	0,10%		
1954			0,40%	0,00%
1957	0,90%	0,00%		
1959			0,50%	0,00%
1963	1,10%	0,30%		
1964			2,10%	0,00%
1968			2,90%	1,80%
1969	2,90%	1,00%		
1974			8,20%	5,10%
1975	5,20%	2,80%		
1979			13,50%	6,80%
1981	9,40%	4,60%		
1984			19,20%	14,10%
1987	13,70%	7,50%		
1989			25,10%	16,70%
1993	18,10%	10,00%		
1994			28,00%	20,00%
1999	24,60%	15,00%	29,40%	20,00%
2004			31,70%	20,00%
2005	28,90%	20,60%		
2009			34,10%	25,00%
2011	32,10%	21,50%		
2013			34,4%	23,3%
2017	35,78%	24,75%		

Tableau 41 : Évolution des taux de candidates et élues depuis 1920.

Curriculum

Prénom et nom : Marion Zovilé-Braquet

Date de naissance : 13 mai 1960

Commune de résidence : Contern

Nombre d'enfants : 4

Profession : Responsable administrative ALAD

Parti politique: CSV

Autres engagements :

Agent de contrôle ALAD, Présidente de la Commission des Jeunes (12 ans), Commission des Sports, Pacte Climat, Conseil National CSV, Comité circonscription CSV, Agent d'assurance

Études et formation :

13^e technique, diverses formations (bourse / gestion de fortune), examen d'agent d'assurance

Expériences professionnelles préalables :

Employée de banque, bourse et gestion de fortune ; 20 ans comme mère au foyer ; Responsable administrative auprès de l'ALAD



Annexe 5. Le portrait des femmes bourgmestres

Carrière politique

Position antérieure : Conseillère communale depuis 2007

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Logement ; circulation, sécurité et mobilité ; urbanisme ; vie sociale, générations, école, maison relais ; protection des eaux et de l'environnement

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Améliorer la qualité de vie dans nos villages (trafic, lieux de rencontre) ; créer dans nos villages un centre convivial ; plan pluriannuel financier ; plan pluriannuel de développement pour notre commune ; rénover et agrandir les infrastructures communales

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

En leur laissant le choix. En arrêtant les campagnes stupides qui font des femmes une espèce faible qu'il faut aider et forcer à s'engager en politique. Arrêter de dire aux électeurs qu'il faut voter pour ces femmes parce qu'il nous faut un quota. Si toutes les femmes votaient pour des femmes, on n'aurait pas besoin de quota.

Quel serait votre message aux femmes ?

Ne vous laissez pas pousser à vous inscrire sur une liste de candidature par exemple, juste pour remplir un quota. Si vous en avez envie, engagez-vous avec votre motivation et par intérêt à la politique, et non parce qu'une campagne vous y force. Mes conclusions après 10 ans : énormément de satisfaction et aucun regret. Si on le veut vraiment, on y arrive, et même très bien !

Curriculum

Prénom et nom : Diane Bisenius-Feipel

Date de naissance : 20 août 1979

Commune de résidence : Leudelange

Nombre d'enfants : 2

Profession : Fonctionnaire communale, Administration Communale de Dippach

Parti politique: -

Études et formation : Diplôme de fin d'études secondaires

Expériences professionnelles préalables :

Employé de banque Dexia/Bil ; Fonctionnaire communal - Ville de Luxembourg



Curriculum

Prénom et nom : Pascale Hansen

Date de naissance : 28 mai 1975

Commune de résidence : Bettendorf

Nombre d'enfants : 2

Profession : Avocate à la Cour depuis 2001

Parti politique:

Autres engagements :

Membre du Syndicat d'Initiative de Bettendorfe

Études et formation :

Études de droit ; Master au Collège d'Europe à Bruges

Expériences professionnelles préalables :



Carrière politique

Position antérieure: Échevine

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Projet de construction d'une nouvelle École-Maison Relais ; Réaménagement du centre du village / Shared Space ; Avancement du Projet Maison de soins ; Création d'un parking résidentiel

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

-

Quel serait votre message aux femmes ?

Rester fort ! Yes we can !

Carrière politique

Position antérieure : Échevine depuis 2011 ; membre du Conseil communal de la Ville de Vianden de 1999 à 2004

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Élaborer un budget équilibré pour l'année 2018 ; Faire avancer le chantier de la maison relais / crèche sinistrée ; Modernisation de la communication entre l'administration communale et le citoyen

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Moderniser et développer la commune de façon harmonieuse en concertation avec tous les acteurs

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Il faudrait leur montrer davantage que vie politique et famille sont compatibles.

Quel serait votre message aux femmes ?

Osez simplement. C'est la personnalité et l'engagement qui compte et non le sexe.

Curriculum

Prénom et nom : Andrée Henx-Greischer

Date de naissance : 16 mai 1963

Commune de résidence : Christnach

Nombre d'enfants : 1

Profession : Maître d'enseignement technique

Parti politique:

Autres engagements : Soroptimist

Études et formation :

Technicienne en génie civil; Brevet de maîtrise en maçonnerie

Expériences professionnelles préalables : Technicienne dans une entreprise de construction ; Enseignante au LTAM et au LJBM



Carrière politique

Position antérieure : Échevine

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Renouvellement du réseau d'eau potable et d'épuration des eaux usées ; Développement du tourisme régional et local notamment sur le site Müllerthal.

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Analyse des informations ; Guichet électronique.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

La parité en politique est une question de mentalité. Les gens ont besoin de temps pour accepter et comprendre que les femmes ont les mêmes compétences que les hommes.

Quel serait votre message aux femmes ?

D'avoir confiance en soi par rapport à un domaine moins connu.

Curriculum

Prénom et nom : Edith Jeitz

Date de naissance : 17 mai 1964

Commune de résidence : Consdorf

Nombre d'enfants : -

Profession : Employée

Parti politique: DP

Autres engagements : Exploitante de la Fitness-Scheier à Consdorf ; co-exploitante du camping Garden-Parc à Consdorf

Études et formation :

11^{ème} paramédicale, Diplôme d'esthéticienne-pédicure ; Diplôme d'entraîneur INS formation de base ; Cours Grandjean / Formations bancaires à la BIL depuis 1987 (formation continue)

Expériences professionnelles préalables : Retail Banking dans des institutions financières.



Carrière politique

Position antérieure : Membre de la DP

Position au niveau national et / ou européen : Membre du Comité régional Ouest de la DP.

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Embellissement et analyse des infrastructures dans notre commune.

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Faire de notre village, un village plus commerçant et innovant; Démarcher pour que les gens s'engagent dans notre société.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Leur donner plus d'informations, les encourager et démarcher.

Quel serait votre message aux femmes ?

Il faut oser !

Curriculum

Prénom et nom : Annie Nickels-Theis

Date de naissance : 1 avril 1972

Commune de résidence : Lipperscheid

Nombre d'enfants : 2

Profession : Femme au foyer depuis 1998

Parti politique: CSV

Autres engagements : Membre du Comité Syvicol ; Membre du Comité Siden ; Membre Comité CSV Nord ; Présidente des Amis du Château de Bourscheid A.s.b.l. ; Membre d'autres associations locales ; Membre de diverses commissions consultatives au niveau national

Études et formation : Lycée Classique Diekirch

Expériences professionnelles préalables : Employée privée jusque 1998.



Curriculum

Prénom et nom : Christa Schmitz

Date de naissance : 8 janvier 1963

Commune de résidence : Dahl

Nombre d'enfants : 2

Profession : Femme au foyer

Parti politique :

Autres engagements : Monitrice Aérobie/Pilates ; Dirigeante LASEP (depuis 25 ans) ; pratique du théâtre ; statiste film.

Études et formation : 7^{ème} - 5^{ème} enseignement Classique ; Examen de fin d'études moyennes, commerce ; Formation aide-éducatrice ; Formation entraîneur football FLF (enfants)

Expériences professionnelles préalables : Employée Back office Bank of Boston, Luxembourg ville ; Aide éducatrice Maison Relais à Dahl ; Aide aux cours de natation élèves C1 et C2.



Carrière politique

Position antérieure : Membre du conseil communal de 2000 à 2005 puis Bourgmestre depuis 2005.

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Mise en conformité des réseaux d'assainissement et réservoirs d'eau ; Finalisation du PAG en élaboration depuis 2006

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Logements à prix abordable ; Amélioration des services aux citoyens ; Transport public.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Malgré les efforts entamés les dernières années, la participation des femmes reste un problème. Les tâches multiples, à savoir la carrière professionnelle, la famille et l'engagement politique sont souvent incompatibles. L'augmentation du congé politique pourrait être un avantage.

Quel serait votre message aux femmes ?

Ne pas hésiter à prendre de la responsabilité et surtout ne pas craindre un échec.

Carrière politique

Position antérieure :

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Construction d'une nouvelle école, d'une Maison Relais et d'une salle omnisports.

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Réaliser et terminer tous les projets ; Logement adéquat pour nos citoyens.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Il faut une bonne organisation, c'est-à-dire : ménage, enfants, mari, profession. Mais aussi le soutien de la famille, des amis, des institutions. Encourager déjà à l'école les filles à s'imposer.

Quel serait votre message aux femmes ?

N'hésitez pas, engagez-vous. Nous, les femmes on a le don de tenir jusqu'au bout. On possède le doigté, la douceur, mais aussi l'aptitude à s'imposer.

Curriculum

Prénom et nom : Simone Massard-Stitz

Date de naissance : 28 octobre 1963

Commune de résidence : Sandweiler

Nombre d'enfants : 2

Profession : Infirmière

Parti politique : CSV

Autres engagements : Vice-Présidente de Piwitsch asbl (gestionnaire de la maison relais et de la crèche à Sandweiler).

Études et formation : École d'infirmière.

Expériences professionnelles préalables : Infirmière aux urgences.



Curriculum

Prénom et nom : Cécile Hemmen

Date de naissance : 8 mai 1955

Commune de résidence : Hassel

Nombre d'enfants : 2

Profession : Journaliste

Parti politique : LSAP

Autres engagements : Députée parlementaire, Présidente de la circonscription Centre du LSAP, Vice-Présidente et membre de différents syndicats communaux, Comité des femmes socialistes, Présidente de la Commission Santé, Sport et Égalité des Chances / Chambre des Députés.

Études et formation : Baccalauréat Section Langues, Formations en Journalisme, Communication, Commerce et Pédagogie.

Expériences professionnelles préalables : Chargée de direction classes préscolaires, Animatrice et journaliste RTL Radio et Télévision, Coordinatrice Télévie, Responsable en Communication Coque.



Carrière politique

Position antérieure : Membre du conseil communal depuis 1999 puis Bourgmestre depuis 2015.

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

École et maison relais pour le premier cycle ; Élaboration du PAG ; Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées et du bassin de rétention.

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Réalisation de logements à coût modéré ; Rénovation de l'ancienne maison relais ; Agrandissement d'une maison pour des activités culturelles ; Rénovation du centre culturel ; Hall sportif.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Je crois qu'il ne suffit pas seulement de favoriser la participation politique des femmes, mais qu'on devrait lancer des actions concrètes pour convaincre les électeurs de voter les femmes compétentes représentées sur les différentes listes.

Quel serait votre message aux femmes ?

J'encourage toutes les femmes à croire en leur potentiel pour relever les défis de la vie politique.

Carrière politique

Position antérieure : Bourgmestre

Au niveau national / européen : Députée Parlementaire ; Présidente de la Commission Santé, Sport, Égalité des Chances ; Membre de diverses commissions ; Vice-Présidente du Gemeengeforum LSAP.

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Extension du campus scolaire (incluant les structures d'accueil) ; Mesures de ralentissement du trafic dans les trois villages ; Mise en place des mesures de protection contre les inondations ; Infrastructures pour le 3^e âge.

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Intégrer les citoyens dans les projets à élaborer ; Finaliser le PAG ; Réaliser finalement les projets entamés (inondations, trafic...) ; Encourager mes trois nouvelles recrues au Conseil Communal à se démarquer.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Servir d'exemple en tant que femme politique ; donner la parole aux femmes lors d'interventions devant les citoyens ; les mettre en évidence dans les médias ; créer des liens entre femmes pour un soutien mutuel (l'union fait la force).

Quel serait votre message aux femmes ?

Osez ! Faisons-nous confiance entre femmes, soyons solidaires et faisons preuve de courage pour afficher nos opinions.

Curriculum

Prénom et nom : Manon Bei-Roller

Date de naissance : 24 décembre 1963

Commune de résidence : Schouweiler

Nombre d'enfants : 1

Profession : Directrice d'une structure d'accueil

Parti politique : LSAP

Autres engagements : Bourgmestre de Dippach depuis 2012 ; Membre de différents syndicats ; Membre de plusieurs commissions communales ; Membre du comité de Dippach hëlleft.

Études et formation : Éducatrice diplômée.

Expériences professionnelles préalables : -



Carrière politique

Position antérieure : Conseillère communale puis Bourgmestre

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Réaménagement du centre des villages de la commune

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Améliorer le climat social au sein de la commune (convivialité, sociabilité, entente).

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Sans pression !

Quel serait votre message aux femmes ?

Mon message à tous : Et geet net duer ze schwätzen, maacht!

Curriculum

Prénom et nom : Natalie Silva

Date de naissance : 1980

Commune de résidence : Larochette

Nombre d'enfants : 1

Profession : Conseillère politique

Parti politique : CSV

Autres engagements : -

Études et formation : Relations publiques.

Expériences professionnelles préalables : Depuis 2004, Conseillère politique au Secrétariat général du CSV.



Carrière politique

Position antérieure : Échevine de 2011 à 2017

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Construction d'une école et d'une structure d'accueil.

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Développement urbain, touristique et économique de la Commune ; Positionnement de la Commune au sein du Parc Naturel du Mullerthal.

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Programmes de Mentoring, Formation, Sensibilisation.

Quel serait votre message aux femmes ?

Traut lech!

Curriculum

Prénom et nom : Lydie Polfer

Date de naissance : 1952

Commune de résidence : Luxembourg

Nombre d'enfants : 1

Profession : Inscrite au Barreau de Luxembourg depuis 1977

Parti politique : DP

Autres engagements :

Études et formation : 1976. Maîtrise de Droit, Université de Grenoble ; 1977. DEA en Intégration européenne.

Expériences professionnelles préalables :



Carrière politique

Position antérieure : Bourgmestre de la Ville de Luxembourg depuis 2013. Échevine à la Culture de 2005 à 2008. Membre du conseil communal depuis 2005. Bourgmestre de 1982 à 1999.

Au niveau national / européen : Vice-Présidente du parlement de 2009 à 2013 et réélue en 2013. Vice-Première Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de la Fonction Publique de 1999 à 2004. Présidente du Parti Démocratique de 1994 à 2004. Membre du Parlement Européen de 1985 à 1989, de 1990 à 1994 et de 2004 à 2009.

Mandat communal suite aux élections de 2017

Quelles sont actuellement vos dossiers prioritaires en tant que bourgmestre ?

Quels sont vos objectifs prioritaires pour les six prochaines années de votre mandat ?

Perspectives futures

Selon vous, comment pourrait-on favoriser la participation politique des femmes ?

Quel serait votre message aux femmes ?

OBSERVATOIRE
DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX
ÉLECTIONS POLITIQUES

